

ZONE DE POLICE PAYS DE HERVE (5288)

Plan Zonal de Sécurité 2014-2017



Colophon

*La rédaction du présent plan zonal de sécurité est le fruit d'un **partenariat fort** et soutenu de diverses composantes de la police locale et fédérale. A ce titre, nous adressons nos plus vifs remerciements aux personnes suivantes :*

Pour la police fédérale

*CP Bernard Goffin, Officier de politique policière, DCA Liège,
ainsi que son service d'analyse stratégique
pour l'intégration offerte dans le groupe de travail des zones de l'arrondissement de
Liège*

*CDP Alain Schmitz, Directeur-Coordonnateur, DCA Verviers,
Pour nous avoir offert l'accès à ses différents services*

*CP Chantal Simon, Officier de politique policière, DCA Verviers,
pour son accompagnement dans la phase de rédaction du présent document*

*Monsieur Eric Gauder, analyste stratégique, DCA Verviers
pour l'analyse des phénomènes de sécurité de notre zone*

Pour la police locale

*Mlle Sophie Kaye, directrice DPL et M. Fabrice Graff, DPL, Mme Virginie Labbe,
comptable, ZP Pays de Herve
Pour leur appui dans la phase de préparation de notre PZS*

*CP Jacques Maton, Officier Police de Proximité et Police du Roulage, ZP Pays de Herve
pour son appui dans la phase de préparation de notre PZS*

*CP Georges Beckers, Officier de police judiciaire, ZP Pays de Herve
pour son appui dans la phase de préparation de notre PZS*

*Mlle Déborah Otte, attachée à la politique policière, ZP Pays de Herve,
pour sa collaboration dans la phase de préparation, d'élaboration et de rédaction de notre
PZS*

Pour le SPF Intérieur

*Monsieur Benjamin Kouff, Conseiller, Direction générale Politique Sécurité et Prévention
Pour son appui dans la phase de transmission du PZS*

TABLE DES MATIERES

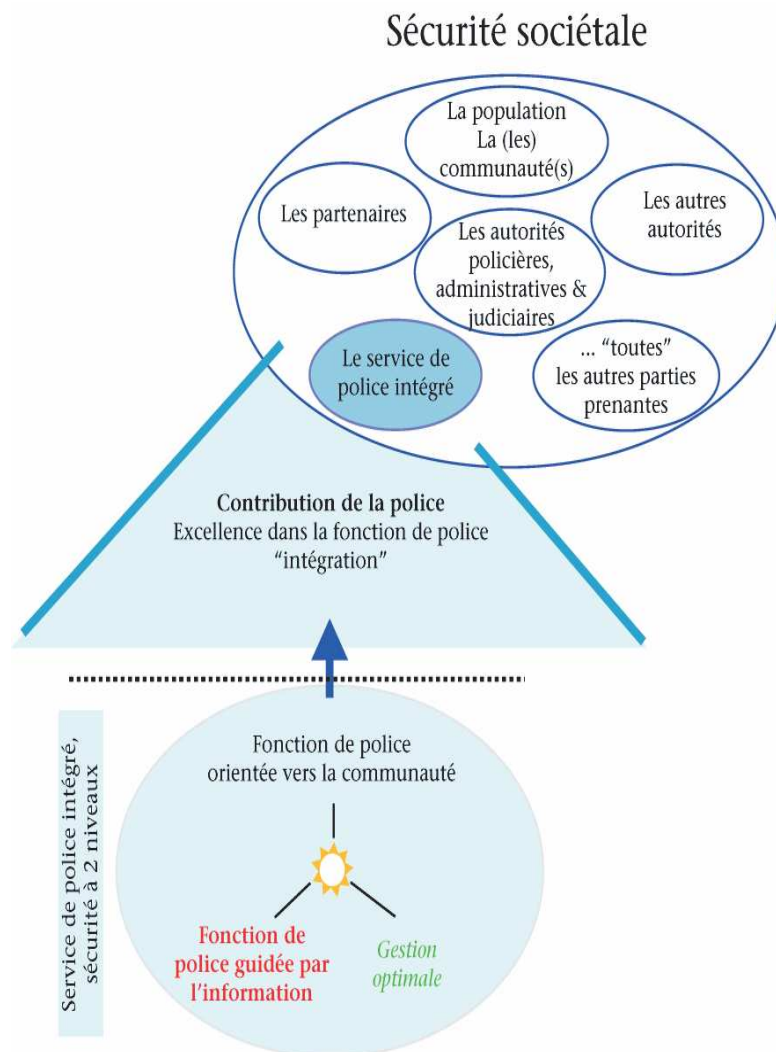
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
Préface.....	5
Avis au lecteur	8
CHAPITRE 1 MISSION – VISION - VALEURS	10
1.1. Leçons à tirer du plan précédent	11
1.2. Les parties prenantes et leurs attentes	11
1.3. Mission – Vision - Valeurs.....	12
CHAPITRE 2 SCANNING & ANALYSE.....	13
2.1. Leçons à tirer du plan précédent	14
2.2. Description socio-économique et démographique de la zone	14
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie	22
2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	42
2.5. Déploiement du corps de police.....	44
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement.....	46
2.7. Coopération.....	57
2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité.....	58
CHAPITRE 3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	59
3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer	60
3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017	69
CHAPITRE 4 POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	88
4.1. Communication Externe	89
4.2. Communication Interne	90
CHAPITRE 5 APPROBATION DU PLAN	91
5.1. Améliorer et innover.....	92
5.2. Approbation.....	93
CHAPITRE 6 PLANS D’ACTION ET PROJETS	94
LISTE DE DISTRIBUTION.....	95
ANNEXES	96

INTRODUCTION

Préface

La loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux stipule, en ses articles 35 à 37, l'obligation pour chaque zone de police locale d'établir tous les quatre ans¹ un plan zonal de sécurité.

La philosophie qui sous-tend ce plan vise le développement d'une approche intégrale et intégrée de la sécurité, alliant prévention et répression, qualité et évaluation du travail fourni, suivi des actions menées,... tant par la police que par les autres intervenants sur le terrain. En effet, rappelons que la police n'est qu'un maillon de la chaîne de sécurité. Parmi les autres acteurs concernés par la problématique figurent les autorités administratives et judiciaires, mais également le citoyen lui-même, dont il convient de prendre en compte les inquiétudes et les aspirations.



La récolte des attentes des partenaires internes et externes, l'analyse des données objectives et subjectives en notre possession, l'évaluation du PZS précédent... doivent permettre de déterminer des

¹ Le plan zonal de sécurité 2009/2012 a été prolongé en 2013 par décision ministérielle en raison de la crise politique de 2010 et 2011 engendrant l'absence de gouvernement pendant près de 18 mois et pour coller au mieux aux nouvelles majorités communales suite aux élections de 2012.

Notons cependant que le rôle du Conseil zonal de sécurité ne s'arrête pas à la seule et unique élaboration de ce plan puisqu'il verra son prolongement dans le suivi régulier de celui-ci et dans le choix d'éventuels ajustements à intégrer en cours de route.

Le plan stratégique que nous vous proposons de découvrir concrétise véritablement les défis, ambitieux mais néanmoins réalistes, que notre zone de police entend relever durant les quatre prochaines années. Les difficultés budgétaires constituent l'obstacle principal. Nous constatons que, depuis la crise de 2008, nous devons faire plus avec moins et il s'agit là d'un défi quotidien. La Ministre de l'Intérieur, dans sa note de politique en fait d'ailleurs écho. Le renforcement de la présence de nos policiers en rue passera par une rationalisation des tâches. L'objectif de la Ministre est de permettre à la police locale de se concentrer sur ses tâches opérationnelles essentielles afin de renforcer sa visibilité et ses actions préventives et répressives sur le terrain car il faut se rendre à l'évidence, des engagements supplémentaires (hormis pour pallier aux départs prévisibles) seront difficilement envisageables.

Ainsi, le PZS 2014-2017 a adopté comme objectifs stratégiques externes, la lutte contre l'insécurité routière, les vols dans les habitations, les incivilités, y compris les infractions à l'environnement et les stupéfiants, plus particulièrement via la détection des plantations de cannabis. Ces objectifs auront comme dénominateur commun la police de proximité en lien direct avec notre objectif interne en matière de fonctionnement, la dynamisation de la police de proximité avec au centre : la fonction de l'agent de quartier. Nous nous attèlerons également à développer davantage l'appui de la direction envers ses collaborateurs et affermir la coopération entre les services.

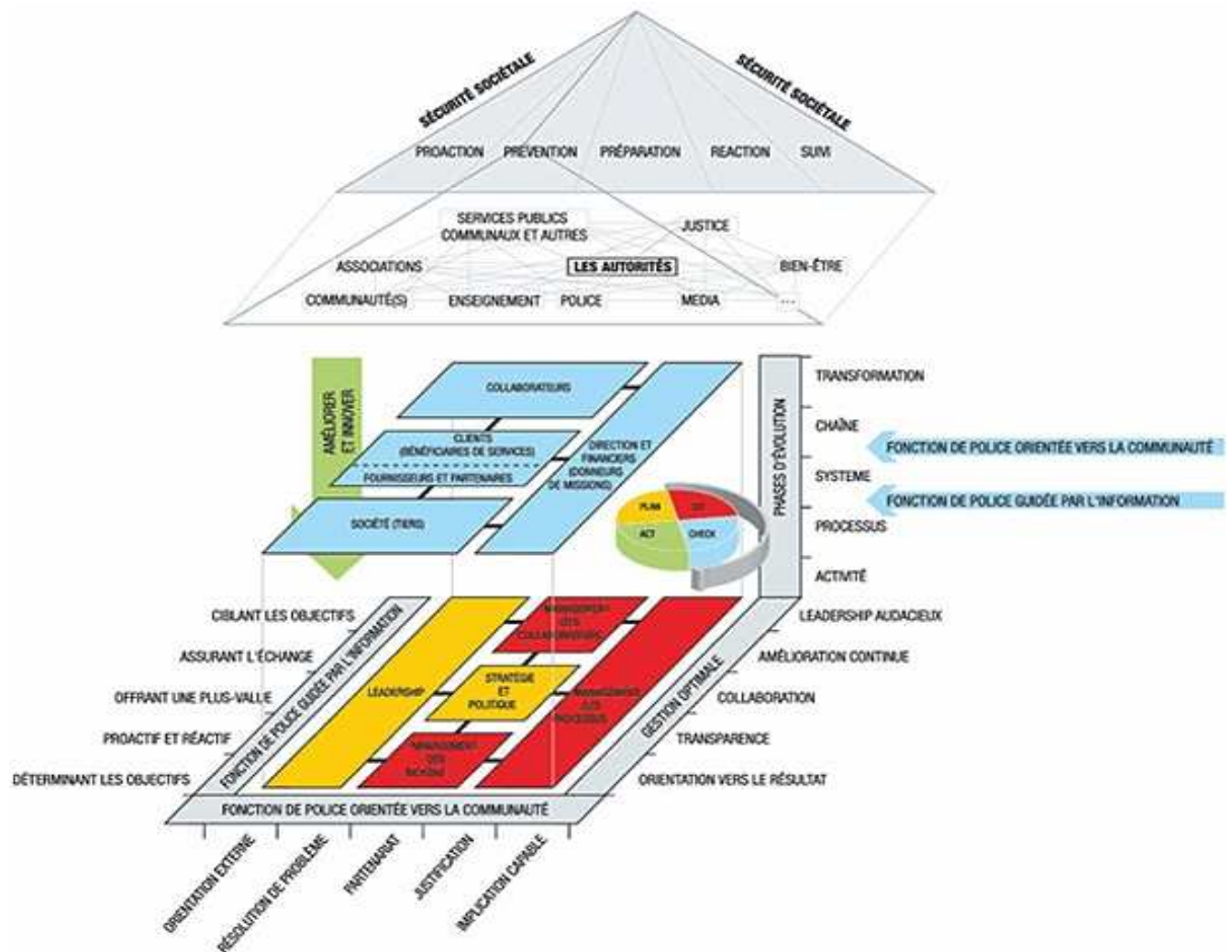
Enfin, le document qui est proposé ici à votre lecture est parcouru par notre désir de tendre vers l'excellence dans la fonction de police et de nous inscrire, par là même, dans les concepts d'amélioration continue et d'innovation permanente quant au fonctionnement et au développement de notre organisation.

Assurer une meilleure sécurité et une meilleure qualité de vie à tous ceux et celles qui habitent notre zone de police ou qui la fréquentent, telle est la principale préoccupation des signataires de ce plan zonal de sécurité 2014-2017.

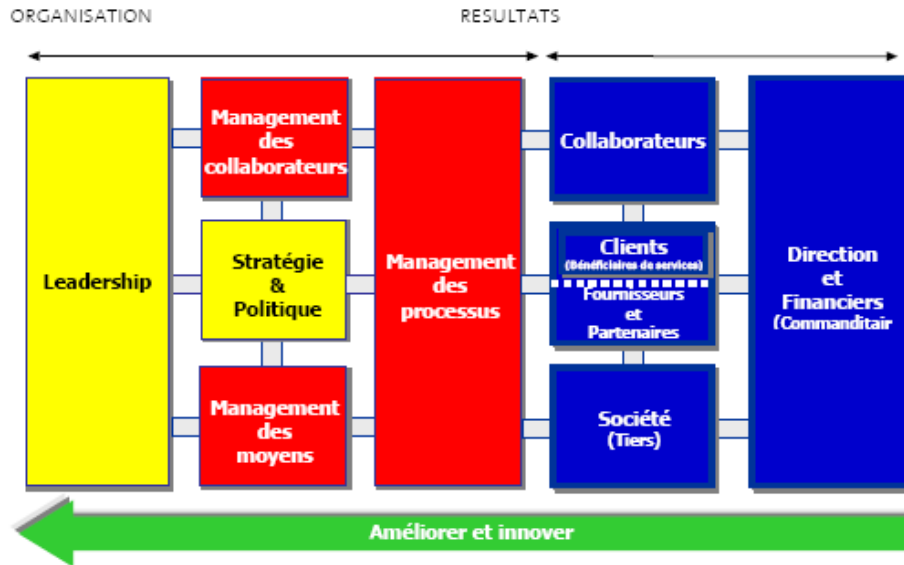
Avis au lecteur

En tant qu'entreprise moderne, la police belge s'est dotée de structures, de méthodes de travail, d'outils novateurs pour répondre aux besoins de sécurité, de tranquillité et, par conséquent, de qualité de vie exprimés par notre société.

L'aspiration à l'excellence dans la fonction de police constitue le fil conducteur de notre plan zonal de sécurité. Tant la philosophie orientée vers la communauté avec ses cinq piliers (orientation externe – résolution de problème – partenariat – justification – implication capable) que la méthode de travail de la fonction de police guidée par l'information avec ses cinq caractéristiques (déterminant les objectifs – proactif et réactif – offrant une plus-value – assurant l'échange – ciblant les objectifs) et la gestion optimale avec ses cinq principes (orientation vers le résultat – transparence – collaboration – amélioration continue – leadership audacieux) sillonnent ce plan quadriennal.



Les notions reprises ci-dessus s'inscrivent dans la mise en pratique d'un modèle de management : l'EFQM Police belge. Modèle de référence pour l'ensemble des services de la police intégrée, il inspire et guide notre réflexion pour que nous gardions toujours à l'esprit l'importance de nous tourner vers l'extérieur, d'identifier les besoins et attentes de toutes nos parties prenantes, tant en externe qu'en interne, pour tenter de les satisfaire au mieux.



Le présent plan se compose de 6 chapitres. Chacun d'entre eux débute par les leçons à tirer du plan précédent. L'amélioration continue, le souci d'innovation, le fait d'évoluer en même temps que la société, sans cesse changeante, impliquent une telle démarche d'évaluation permanente et d'éventuelles adaptations.

Le PZS 2014-2017 est, à l'instar du plan précédent, structuré comme suit :

- le chapitre 1 reprend les « **mission, vision, valeurs** » de notre corps de police. Au-delà de la simple déclaration d'intention, il s'agit là de rappeler la raison d'être de notre institution (la mission), l'idéal qui nous anime et qui va orienter nos choix (la vision), ainsi que les convictions et les normes de conduite qui vont dicter notre comportement (les valeurs) ;
- le chapitre 2, intitulé « **Scanning et analyse** », se présente comme une radiographie, un état des lieux de l'environnement externe et interne dans lequel nous évoluons au sein de la zone de police. Le diagnostic relatif à la sécurité et à la qualité de vie (établi sur la base de données objectives et subjectives), de même que les attentes de nos différents partenaires, apparaîtront à cet endroit ;
- le chapitre 3 mentionne les **objectifs stratégiques** choisis et déterminés comme prioritaires par le Conseil zonal de sécurité pour les quatre années à venir ;
- le chapitre 4 définit quant à lui une **stratégie pour communiquer** la politique policière, que ce soit en interne ou en externe vis-à-vis des parties prenantes ;
- le chapitre 5 est consacré à l'**approbation** du plan par les membres du Conseil zonal de sécurité. Précisons qu'en signant ce plan, chacun d'entre eux s'engage, dans le cadre de sa sphère de compétences, à tendre vers la réalisation des objectifs fixés en commun ;
- enfin le chapitre 6 est réservé aux **plans d'action et projets**, rédigés pour chaque priorité reprise dans le PZS.

Vous l'aurez compris : notre plan zonal de sécurité 2014-2017 n'est pas que le fruit d'un exercice rhétorique auquel nous avons dû nous plier. Il est au contraire un document de référence en matière de politique policière, une carte de visite, un guide pour notre corps de police. Bien qu'il soit susceptible, au fil des années, de connaître quelques adaptations selon l'évolution de la criminalité objective mais aussi des besoins et attentes de nos parties prenantes, il poursuit toujours la même finalité : **contribuer à une société sûre et viable** en prêtant attention à l'évolution de celle-ci et en restant à l'écoute de nos partenaires.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors de la rédaction du plan précédent, nous avons sollicité les attentes des parties prenantes en matière de Vision et de Valeurs. La Mission étant, elle, strictement définie par la loi. Cette démarche n'avait jamais été entreprise auparavant.

L'avis de nos parties prenantes dans la définition de nos aspirations semble primordial. Rendre compte et l'implication capable sont fondamentaux dans la philosophie d'une fonction de police d'excellence.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

PARTIES PRENANTES	METHODE DE SONDAGE	ATTENTES	FACTEURS DE SUCCES
DIRECTION ET FINANCIERS			
Autorités	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête (Cf. annexe1) • Consultation • CP3 	<ul style="list-style-type: none"> • La police locale doit être de proximité : il s'agit là de son core business • Plus de présence en rue : la place du policier est dans la rue au contact de la population • Plus de communication positive : avoir des contacts et communiquer avec la population en dehors de la répression • La police doit rendre compte • Chaque membre doit être responsabilisé, la direction en tête • La direction doit analyser et gérer les risques avant toutes décisions concernant le fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de communication via bulletins communaux par ex, où la police ferait part de toutes ses actions. • Plus de patrouilles pédestres ou à vélos, agents de quartier plus visibles lors de moments clés et endroits clés (ex sorties écoles) • Accent sur la prévention • Transparence et rendre compte • Application de la CP3 • Implication capable
Parquet	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • La police se doit d'agir avec discrétion et dans le respect du secret professionnel. • La police doit fournir un accueil, une aide et un suivi des victimes de qualité. • La police doit être attentive à la criminalité cachée • Accent sur la dignité humaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et rappel du code de déontologie. • ACCUEIL DES VICTIMES : Sensibilisation et formation du personnel à l'accueil des victimes. Développement/ amélioration du SAPV. • Sensibilisation
PARTENAIRES ET FOURNISSEURS			
DirCo	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité comme philosophie de travail pour l'entièreté des services de police (pas uniquement les agents de quartier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Community policing
MANAGEMENT DES COLLABORATEURS			
Membres du personnel	Enquête (Cf. annexe 2) Enquête charge psychosociale	<ul style="list-style-type: none"> • Une direction générale plus proche des membres du personnel. • Plus de confiance en son personnel • Plus de coopérations entre 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les tâches administratives pour les policiers qui doivent être prioritairement dans la rue • Décloisonnement, valorisation de la solidarité et partage des compétences • Diffusion et respect du code de

		les services <ul style="list-style-type: none"> • Moins de charges administratives pour une meilleure présence sur le terrain. • Tolérance, respect, et entraide entre les membres du personnel eux-mêmes et la direction • Valorisation de l'expérience 	déontologie. S'assurer que tous les membres du personnel en ont pris connaissance. <ul style="list-style-type: none"> • Management bottom up
SOCIETE			
Conseillers communaux (voir supra Direction)			

1.3. Mission – Vision - Valeurs

• -Mission

Comme maillon fondamental de la **chaîne de sécurité**, notre zone de police, en tant que composante de la police intégrée, **collabore**, sous la direction et la responsabilité de nos **Autorités**, à la **sécurité** et à la **qualité de vie** dans la société.

Elle assure²³ au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de **police administrative et judiciaire** nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes **locaux** sur son territoire, de même que l'accomplissement de certaines **missions** de police à **caractère fédéral**.

• -Vision

A partir de son aspiration à l'excellence dans la fonction de police, dans le cadre de l'optimisation des services de police et de la réforme de la structure judiciaire, la zone de police continuera à se développer en une police de proximité qui contribue au maintien d'une société sûre et viable.

A cette fin, elle maintiendra :

- Ses investissements dans la motivation, le bien être et les compétences de ses collaborateurs,
- Une organisation performante, transparente, dynamique et soucieuse du fonctionnement intégré des services de police,
- Ses efforts pour une offre de service au citoyen encore meilleure.

• -Valeurs

Pour réaliser sa mission, et dans l'esprit du code de déontologie et des valeurs de la police intégrée, nous agissons tout particulièrement avec :

- Intégrité et impartialité
- Loyauté et esprit de service
- Discrétion et respect du secret professionnel
- La volonté de motiver, encourager, apprécier le travail bien accompli
- Une attention particulière au bien être sur le lieu de travail

² Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux- Art. 5

³ Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux- Art. 3

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

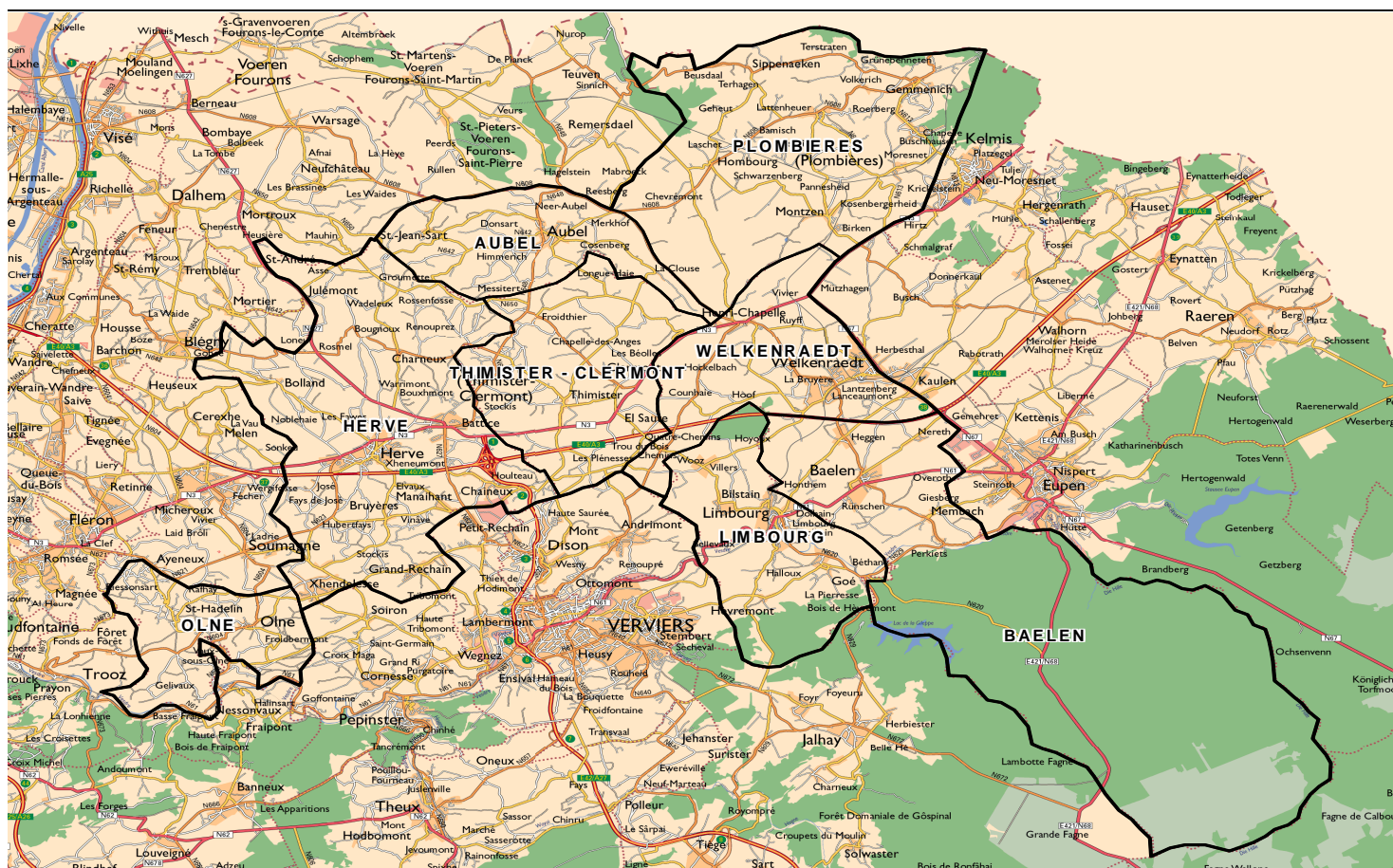
Pour l'élaboration du scanning, notre volonté est de se baser sur des sources fiables et applicables à nos 8 communes.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres sources fiables et objectives que les données issues de la BNG. En ce qui concerne les sources subjectives, l'absence de Moniteur de la sécurité depuis 2008 ne nous aide pas.

Restrictions budgétaires et moyens mis à notre disposition étant ce qu'ils sont, nous ne sommes pas en mesure de mener une étude scientifique digne de ce nom afin d'appréhender les chiffres noirs et gris de la criminalité. Néanmoins, nous avons estimé utile de réitérer l'enquête menée auprès des élus locaux mais en modifiant la méthode de recueil de questionnaire tel qu'il nous l'avait été suggéré lors de l'approbation du plan précédent.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

2.2.1. Situation géographique



La zone de police « Pays de Herve » est une zone pluricommunale de l'arrondissement judiciaire de Verviers composée de 8 communes:

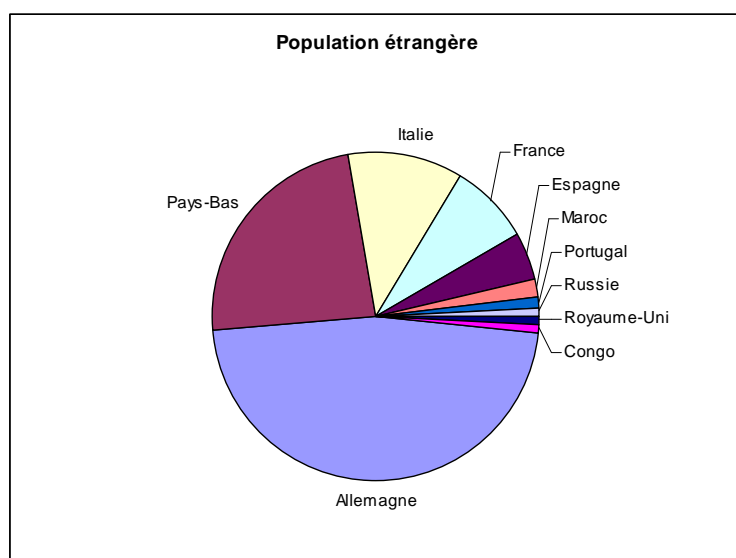
1. AUBEL
2. BAELEN
3. HERVE
4. LIMBOURG
5. OLNÉ
6. PLOMBIÈRES
7. THIMISTER-CLERMONT
8. WELKENRAEDT

Les 8 communes précitées sont de caractère rural à semi rural. Certaines comportent toutefois un centre urbain caractérisé par de nombreux commerces et une concentration d'écoles (Herve, Limbourg, Welkenraedt et dans une moindre mesure Aubel).

Le territoire de la zone est bordé par les zones de police « Basse-Meuse », « Secova », « Beyne-Fléron-Soumagne », « Voeren » (région flamande), « Vesdre », « Fagnes », « Stavelot-Malmedy » et « Weser Göhl » (communauté germanophone), par 3 arrondissements judiciaires – Tongres, Eupen et Liège- ainsi que par les frontières avec les Pays-Bas et l'Allemagne. Cette situation géographique en fait un terrain de choix pour la criminalité transfrontalière.

2.2.2. Population ⁴

	Aubel	Baelen	Herve	Limbourg	Olné	Plombières	Thimister-Clermont	Welkenraedt	Zone
Population totale 2012	4138	4312	17166	5776	3818	9907	5496	9703	60316
Evolution 2008	-0,19%	3,75%	2,45%	1,69%	0,95%	1,29%	1,22%	3,85%	2,10%
<18ans	20,83%	22,38%	21,36%	23,10%	20,35%	20,01%	23,74%	21,28%	21,48%
18-64ans	60,80%	63,91%	63,33%	61,44%	65,35%	63,50%	64,83%	62,54%	63,18%
>65ans	18,37%	13,71%	15,31%	15,46%	14,30%	16,49%	11,43%	16,18%	15,34%
Population étrangère	212	304	729	279	127	2188	128	712	4679
	5,12%	7,05%	4,25%	4,83%	3,33%	22,09%	2,33%	7,34%	7,76%



La zone comptait 60.316 habitants au 1^{er} janvier 2012. Les communes les plus peuplées étant Herve, Plombières et Welkenraedt. Depuis 2008, la population de la zone a **augmenté de 2%**.

Plus de 20% de la population a moins de 18ans, 15% plus de 65 ans et 63% entre 18 et 64 ans.

La **population étrangère** s'élève à près de 8% de la population. Les habitants étrangers viennent pour la plupart d'Allemagne, des Pays-bas, d'Italie, de France et d'Espagne. Notons que la commune de

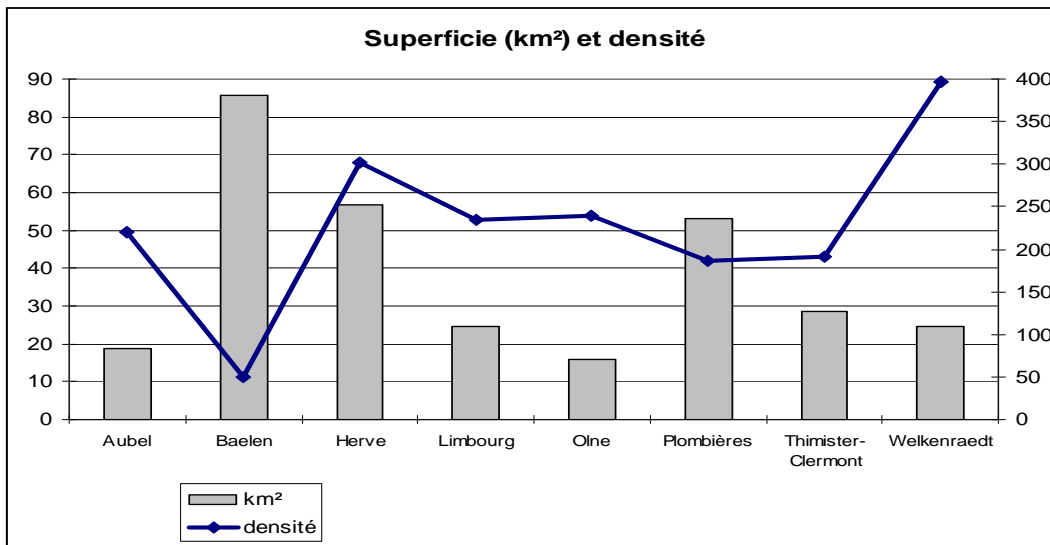
Plombières compte **22% de ressortissants étrangers dont 58% originaires d'Allemagne.**

⁴ Sources : SPF Economie

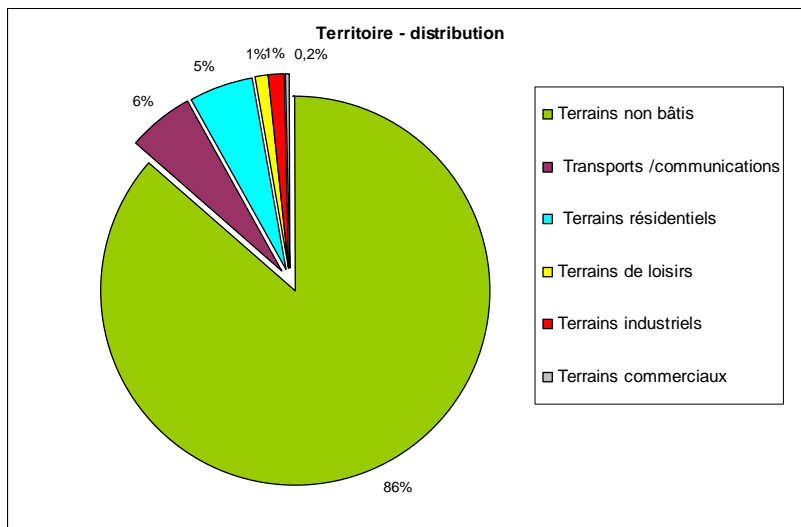
2.2.3. Territoire ⁵

Superficie et densité

La zone de police a une superficie totale de 308 km² et une densité moyenne de **196 habitants⁶ au km²**. Les communes de Welkenraedt et Herve présentent les densités de population les plus élevées avec respectivement 396 et 302 habitants au km². A l'inverse, la commune de Baelen, qui a la plus grande superficie avec 86km², a la densité la plus basse avec 50 habitants au km² qui en fait une commune fort peu peuplée, en effet, le sud de la commune est couvert par la moitié de la forêt de Hertogenwald et une partie des Hautes Fagnes.



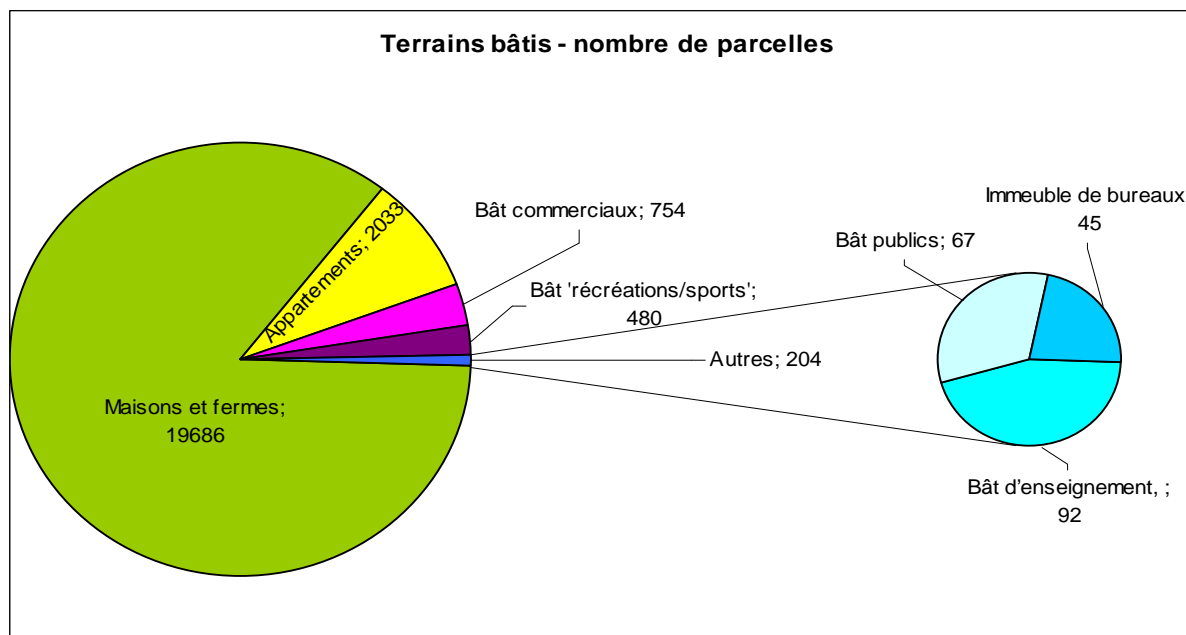
Composition du territoire



86% du territoire est non bâti. En termes de terrains bâtis qui représentent donc 14%, 6 % sont consacrés aux transports et communications (des routes principalement) et « seulement » 5% du territoire est résidentiel.

⁵ Sources : SPF Economie

⁶ Densité population province de Liège= 276, Belgique= 355

Bâti et immeubles d'habitations

Le bâti au sein de la zone de police est **majoritairement** constitué de :

- Maisons et fermes (19686)
- Appartements (2033), sur 72 Buildings
- Bâtiments commerciaux (754)
- Bâtiments destinés aux sports et récréations (480)
- Bâtiments destinés à l'enseignement, recherche et culture (92)
- Bâtiments publics (67)
- Immeubles de bureaux (45)

La zone de police est ainsi constituée de **21.719 habitations** (maisons et appartements), soit une moyenne de **2,8 habitants par logement**.

La grande superficie de la zone de police et la faible densité de population en certains endroits constituent un obstacle aux services de police au niveau des délais d'intervention et pour couvrir la totalité du territoire.

2.2.4. Voies de circulation

Plus de 1226 km de routes traversent la zone de police.

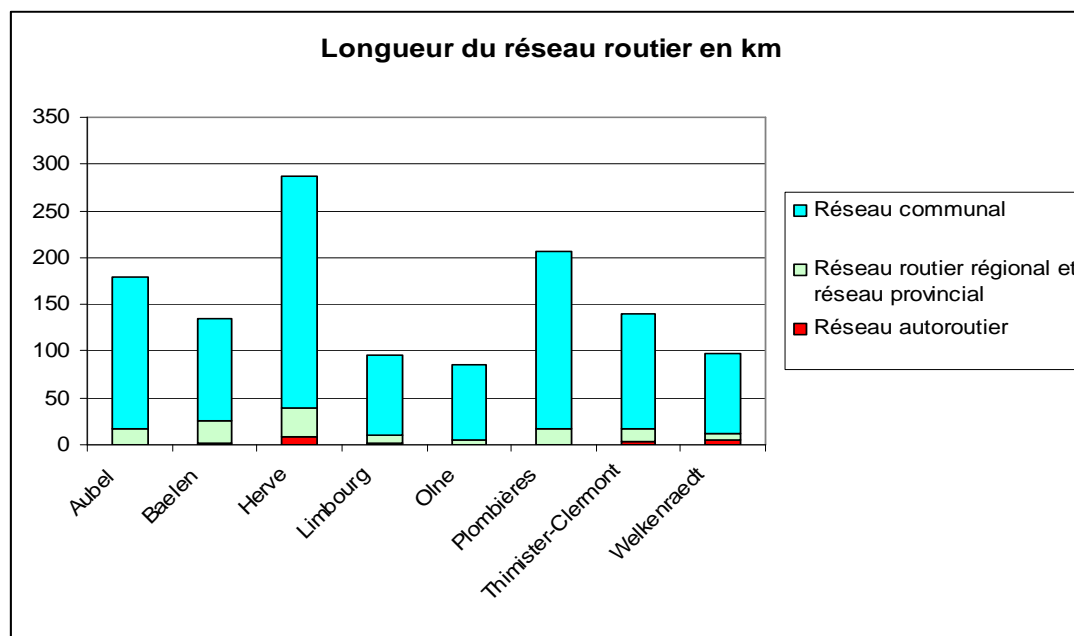
La zone est traversée par 20 km d'autoroutes soit l'autoroute E40- A3 (Liège - Aachen), qui est longée par le TGV (Liège – Cologne), et par l'autoroute E42- A27 (Battice – Prüm). Ces autoroutes sont reliées par un échangeur autoroutier situé à Herve (Battice). La densité du réseau autoroutier ainsi que le nombre élevé d'entrées et de sorties d'autoroutes jouent un rôle prépondérant dans la criminalité (origine des auteurs, type de criminalité, mobilité,..). Quatre communes sont traversées par le réseau autoroutier : Herve, Thimister-Clermont, Limbourg et Welkenraedt.

Plusieurs routes régionales, dont certaines de grande communication, sillonnent la zone. Il s'agit des routes nationales 3, 61, 67, 604, 608, 620, 621, 627, 642, 648, 649, 650. Ces grands axes routiers drainent un trafic national et international important.

La zone compte donc 1 237 km de voirie (hors autoroutes) dont 115 km de routes régionales.

Une importante gare de formation des trains marchandises se trouve sur l'entité de Plombières (à Montzen), c'est aussi la 1^{ère} gare 'marchandise' après la frontière allemande.

La zone compte également 2 gares 'voyageurs'. L'une sur l'entité de Welkenraedt, qui est la 1^{ère} gare passagers depuis la frontière allemande et l'autre à Limbourg.



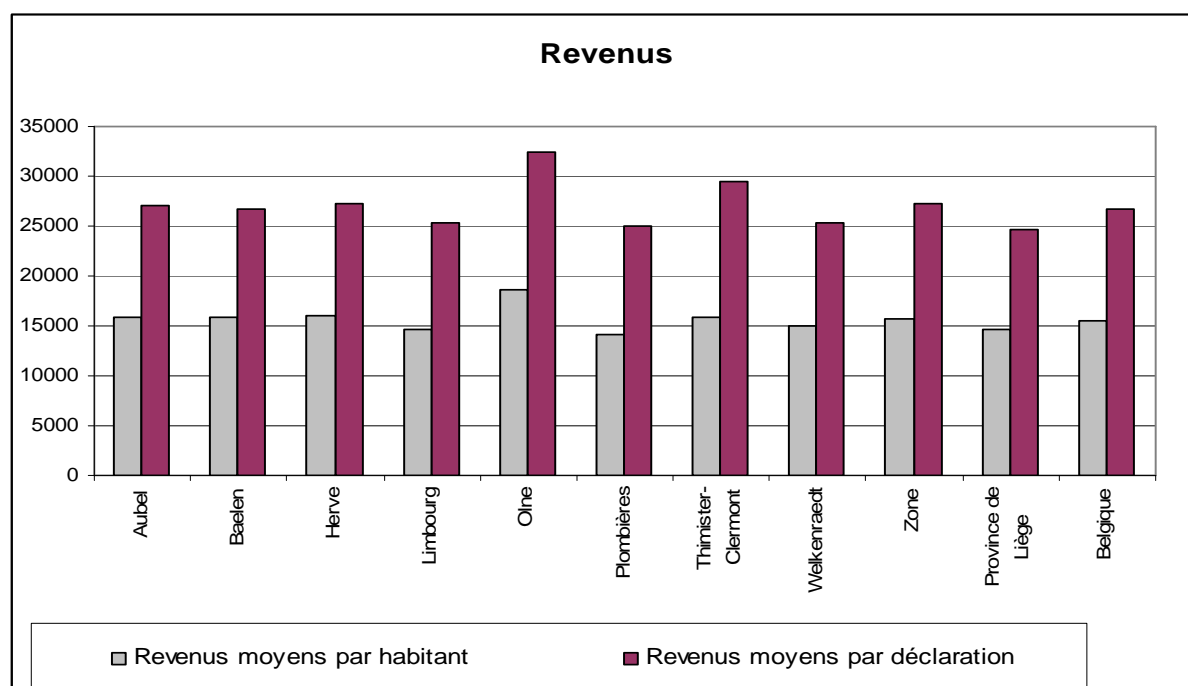
2.2.5. Revenus et taux de chômage de la population ⁷

Revenus

	Revenus moyens par habitant	Revenus moyens par déclaration
Aubel	15814	27041
Baelen	15803	26665
Herve	15949	27240
Limbourg	14641	25270
Olné	18691	32486
Plombières	14126	24958
Thimister-Clermont	15795	29519
Welkenraedt	14999	25264
Zone	15727	27305
Province de Liège	14600	24644
Belgique	15598	26722

Les revenus moyens par habitant de la zone s'élèvent à **15.727 euros**, cette moyenne est supérieure aux moyennes belge et provinciale. Le même constat peut être dressé pour le revenu moyen par déclaration qui s'élève à **27.305 euros** pour la zone.

⁷ Sources : SPF Economie (revenus 2010- déclaration 2011)

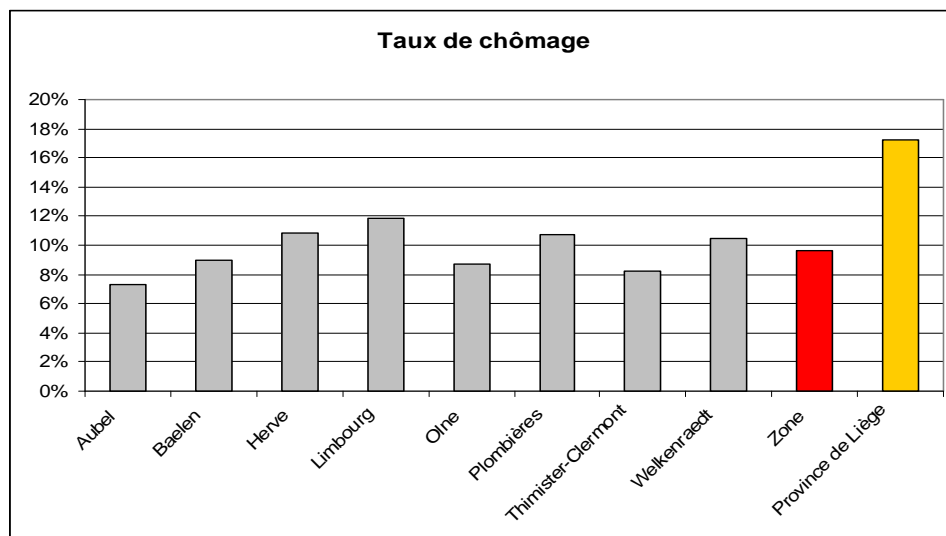


Au sein de la zone de police, toutes les communes s'équivalent plus ou moins, **hormis Olne** qui présente un revenu moyen nettement supérieur aux autres (Thimister-Clermont également, dans une moindre mesure pour le revenu moyen par déclaration) et Limbourg et Plombières qui ont un revenu inférieur.

Chômage⁸

	Taux de chômage
Aubel	7,29%
Baelen	9,00%
Herve	10,80%
Limbourg	11,87%
Olne	8,74%
Plombières	10,70%
Thimister-Clermont	8,28%
Welkenraedt	10,47%
Zone	9,64%
Province de Liège	17,20%

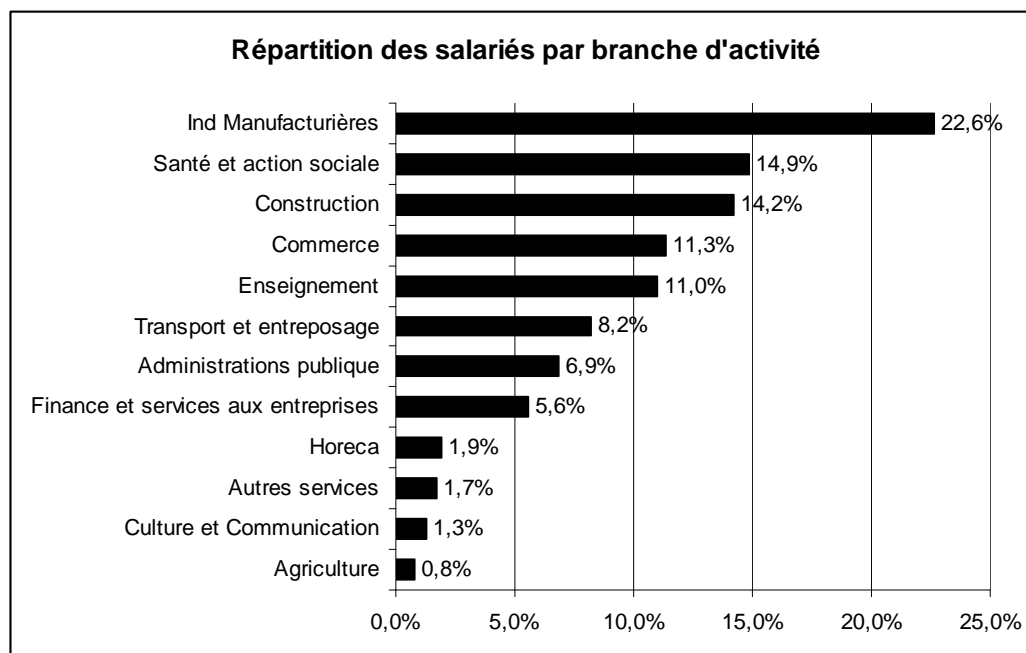
⁸ Source : IWEPS : Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique



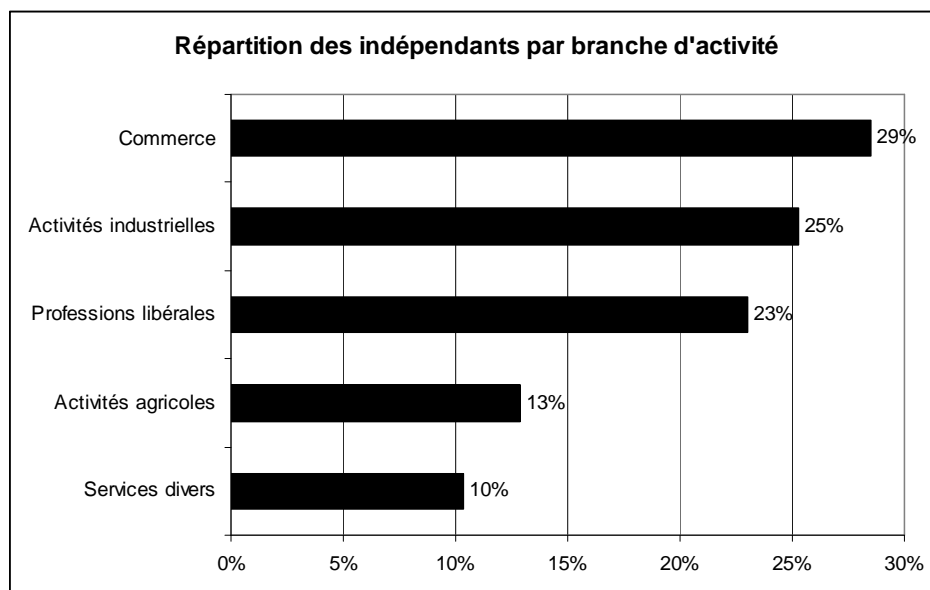
En matière de taux de chômage, le taux moyen pour la zone est largement en dessous du taux observé dans la Province, avec un taux moyen de 9,64% contre 17,20%.

Les communes de la zone qui présentent les taux les plus élevés sont Limbourg, Herve, Plombières et Welkenraedt avec un taux supérieur à 10%.

2.2.6. Activités économiques⁹



⁹ Source : Agence de développement pour la province de Liège www.spi.be



L'activité économique au sein de la zone de police est caractérisée, principalement, si l'on considère le nombre de salarié, par **l'industrie manufacturière**, le secteur de la santé et de l'action sociale, la construction, le commerce et l'enseignement.

Si l'on considère le nombre d'indépendants, la zone de police est caractérisée par des activités de **commerces**, industrielles, les professions libérales et enfin les activités agricoles.

Ainsi, s'il est vrai que la zone est surtout rurale (60% du territoire sont des terres agricoles), la zone a également une activité industrielle conséquente avec ses **5 zonings industriels**.

2.2.7. Activités Sociales et culturelles

Concernant les manifestations culturelles, la zone connaît chaque année diverses manifestations importantes propres à la région à savoir les **cortèges de carnaval** et la **cavalcade de Herve**, cette dernière pouvant rassembler en un seul jour plus de 30 000 spectateurs et depuis 2004, le **Belzik Festival**.

La zone est également le terrain d'un certain nombre de **bals et soirées**, notons par exemple le bal Hawaïen d'Olne qui peut drainer plus de 3000 personnes.

Diverses **manifestations sportives** ont également lieu sur le territoire de la zone de police.

La région est notamment très prisée par les organisateurs de **courses cyclistes**. De nombreuses épreuves sont dès lors organisées ou sont de passage sur la zone (Tour de la Région Wallonne, Tour de Liège, Triptyque Ardennais, Flèche Ardennaise, Elektro-Toer et de très nombreuses autres courses).

Des **rassemblements de motards** sont aussi de plus en plus fréquents. Citons la rencontre annuelle des JET'S à Welkenraedt.

En période estivale, la région est prise d'assaut par divers camps scouts.

La zone était également régulièrement traversée par des randonnées cyclotouristiques mais depuis 2010, le collège de police a commencé à refuser des passages et ce malgré la rédaction d'un cahier des charges rédigé par le service de Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège à devoir respecter par l'organisateur. Les désagréments pour la tranquillité et la sécurité de notre population étaient jugés trop importants.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

Préambule:

Ce chapitre a pour objectif de fournir une image de l'évolution de la criminalité¹⁰ enregistrée entre 2009 et 2012.

La principale source de cette étude est la Banque de données Nationale Générale (BNG), la base de données policière au sein de laquelle est enregistré l'ensemble des procès-verbaux rédigés. La valeur des résultats fournis dépend par conséquent directement de la qualité de son alimentation.

Les différents tableaux reprenant les chiffres de criminalité présentés ci-après, sont structurés comme suit : une première colonne fournit la moyenne des années 2007-2009. Les colonnes suivantes donnent les chiffres enregistrés pour les années 2009 à 2012. La moyenne des 3 dernières années complètes, soit 2010 à 2012, est ensuite précisée, ainsi que la proportion propre à chaque sous-phénomène dans le total de la criminalité enregistrée. Enfin, les trois dernières colonnes présentent respectivement l'évolution sur la dernière année (2011-2012), l'évolution brute sur l'ensemble de la période examinée (2009-2012) et l'« évolution corrigée », qui n'est autre que l'évolution entre la moyenne des années 2007-2009 et l'année 2012. En effet, pour des raisons statistiques et afin de neutraliser l'impact d'une année (2009) exceptionnellement basse ou haute en termes de criminalité, nous avons fait le choix de calculer cette « évolution corrigée », laquelle fournit une meilleure idée de l'évolution de la criminalité sur une longue période de temps.

L'approche de la criminalité abordée dans cette étude est une approche dite « par phénomène ». Plus précisément, cela implique qu'un même fait peut être repris dans plusieurs phénomènes. Par exemple, le vol d'un véhicule dans une maison sera comptabilisé à la fois comme « vol de véhicule » et comme « vol dans une habitation ». Il est par conséquent erroné d'additionner les différents phénomènes entre eux, puisque les résultats ainsi obtenus seraient faux et ne représenteraient en rien la réalité.

Enfin, il est important de souligner que cette étude seule ne permet pas d'appréhender la problématique de la criminalité dans sa totalité.

Plusieurs raisons à cela :

- Certains faits présentent un chiffre noir¹¹ et gris¹² importants. C'est le cas par exemple pour les dégradations et les vols de vélos¹³ qui ne sont pas systématiquement signalés et/ou déclarés aux services de police. Les chiffres résultant de l'analyse ne sont donc qu'une sous-estimation.
- une diminution -ou une augmentation- d'un phénomène est la conséquence d'une multitude de variables telles qu'une propension de la population à déclarer un délit ou inversement, des facteurs socio-économiques (ex : crise économique, paupérisation de la population) ou environnementaux (ex hiver rude), une meilleure ou moins bonne détection des faits par les services de police,...

¹⁰ Notons que les termes de crime et délit, criminalité et délinquance, sont entendus indistinctement dans le présent document.

¹¹ Faits délictueux pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration

¹² Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

¹³ Cf. Moniteur de Sécurité 2006 pour la Province de Liège

- Certains phénomènes, ou plutôt le nombre de PV concernant ces phénomènes sont plus le reflet de l'activité policière en la matière que le reflet de la criminalité en elle-même. C'est notamment le cas pour la criminalité liée aux stupéfiants.

Ceci doit être gardé à l'esprit lors de la lecture de ces données.

2.3.1.1. Evolution de l'ensemble des phénomènes criminels

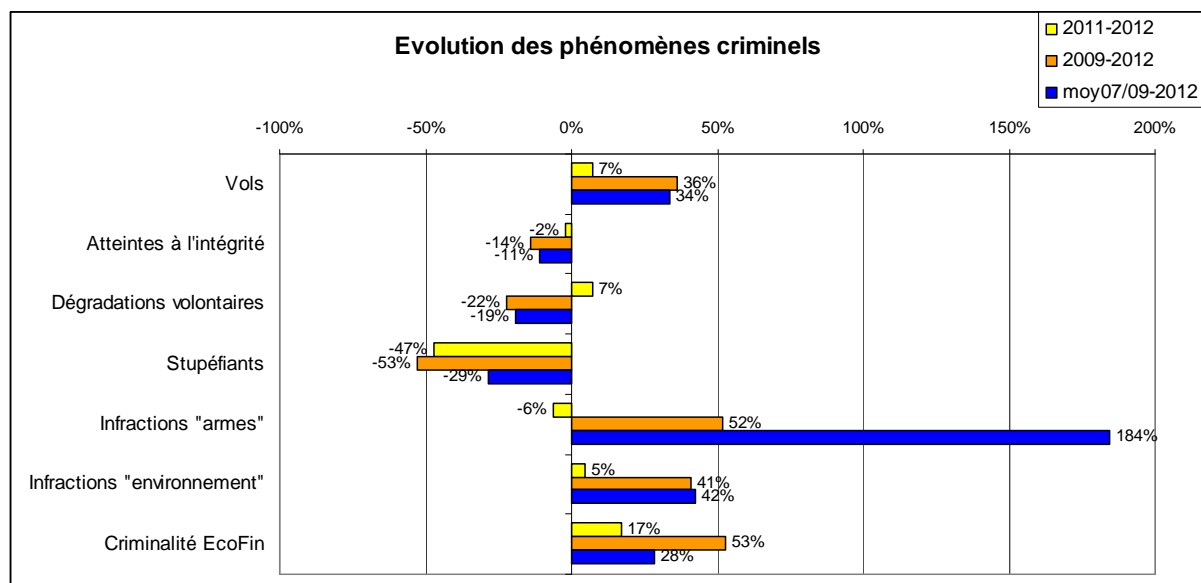
Les 3 principaux phénomènes, à savoir les vols, les atteintes à l'intégrité et les dégradations volontaires, concernent respectivement **36,7%**, **26,5%** et **11,4%** de l'ensemble des faits enregistrés dans la ZP Pays de Herve (entre 2010 et 2012).

Evolution des phénomènes criminels au sein de la ZP Pays de Herve *

(Source : Police fédérale / BNG - Mars 2013)

Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo moy07/09-12
Vols	1 000	982	1 109	1 246	1 338	1 231	36,7%	+7,4%	+36,3%	+33,8%
Atteintes à l'intégrité	938	976	977	856	838	890	26,5%	-2,1%	-14,1%	-10,7%
Dégradations volontaires	475	493	408	358	384	383	11,4%	+7,3%	-22,1%	-19,2%
Stupéfiants	216	326	234	293	154	227	6,8%	-47,4%	-52,8%	-28,7%
Infractions "armes"	32	60	47	97	91	78	2,3%	-6,2%	+51,7%	+184,4%
Infractions "environnement"	92	93	111	125	131	122	3,6%	+4,8%	+40,9%	+42,4%
Criminalité EcoFin	113	95	146	124	145	138	4,1%	+16,9%	+52,6%	+28,3%
Immigration illégale	27	40	42	33	58	44	1,3%	+75,8%	+45,0%	+114,8%
Traite des êtres humains	1	1	3	3	15	7	0,2%	+400,0%	+1400,0%	+1400,0%
Hooliganisme	6	6	4	4	2	3	0,1%	-50,0%	-66,7%	-66,7%
Hormones	0	0	0	1	1	1	0,0%	+0,0%		

* rappel : un même fait peut se retrouver dans plusieurs (sous-)phénomènes.



D'une manière générale, les vols, la criminalité financière et les infractions « environnement » sont en augmentation constante en 2012. L'évolution de chaque phénomène sera détaillée ci-après.

Pour les infractions « armes », en forte augmentation depuis 2007, le phénomène trouve son explication dans la nouvelle législation en la matière (de juin 2006).

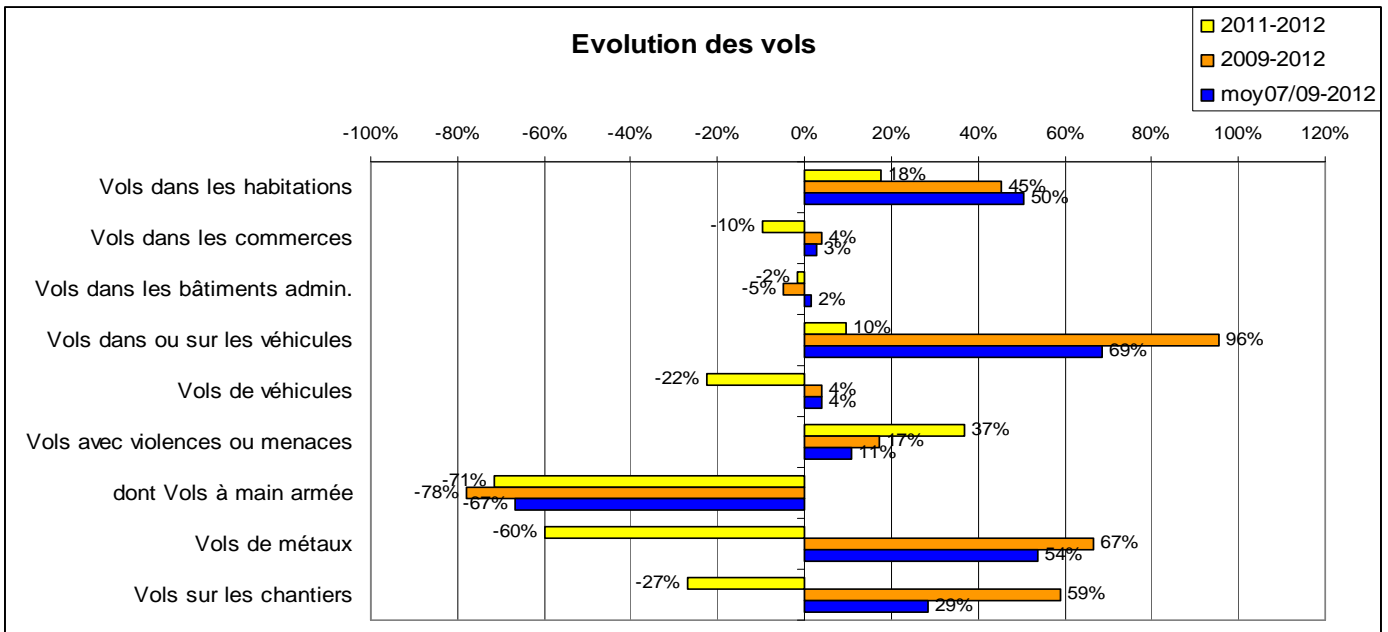
Les faits de stupéfiants, de dégradations et d'atteintes à l'intégrité, sont globalement en diminution.

Les vols

Evolution des vols au sein de la ZP Pays de Herve

(Source : Police fédérale / BNG - Mars 2013)

Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo corrigée
TOTAL DES VOLS	1 000	982	1 109	1 246	1 338	1 231	-	+7,4%	+36,3%	+33,8%
Vols dans les habitations	367	380	419	469	552	480	39,0%	+17,7%	+45,3%	+50,4%
dont Cambriolages	249	268	292	316	395	334	27,2%	+25,0%	+47,4%	+58,6%
Vols dans les commerces	185	183	175	210	190	192	15,6%	-9,5%	+3,8%	+2,7%
dont Cambriolages	79	83	67	82	87	79	6,4%	+6,1%	+4,8%	+10,1%
dont Vols à l'étalage	29	40	33	32	27	31	2,5%	-15,6%	-32,5%	-6,9%
Vols dans les bâtiments admin.	60	64	61	62	61	61	5,0%	-1,6%	-4,7%	+1,7%
dont Cambriolages	25	27	20	28	29	26	2,1%	+3,6%	+7,4%	+16,0%
Vols dans ou sur les véhicules	102	88	150	157	172	160	13,0%	+9,6%	+95,5%	+68,6%
Vols de véhicules	73	73	97	98	76	90	7,3%	-22,4%	+4,1%	+4,1%
dont Car-/home-jacking	2	1	0	1	3	1	0,1%	+200,0%	+200,0%	+50,0%
Vols de mobylettes et de vélos	32	30	37	36	36	36	3,0%	+0,0%	+20,0%	+12,5%
Vols avec violences ou menaces	37	35	27	30	41	33	2,7%	+36,7%	+17,1%	+10,8%
dont Vols sur la voie publique	13	9	7	7	11	8	0,7%	+57,1%	+22,2%	-15,4%
dont Vols à l'arraché	2	3	1	3	3	2	0,2%	+0,0%	+0,0%	+50,0%
dont Racket / Steaming	1	3	0	1	0	0	0,0%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dont Vols à main armée	12	18	8	14	4	9	0,7%	-71,4%	-77,8%	-66,7%
dont dans les commerces	5	9	3	8	3	5	0,4%	-62,5%	-66,7%	-40,0%
dont sur la voie publique	1	2	1	1	0	1	0,1%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dont dans les habitations	4	3	3	2	0	2	0,1%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
Vols à la tire	17	14	22	13	17	17	1,4%	+30,8%	+21,4%	+0,0%
Vols par ruse	7	6	4	11	8	8	0,6%	-27,3%	+33,3%	+14,3%
Vols de métaux	13	12	20	50	20	30	2,4%	-60,0%	+66,7%	+53,8%
Vols sur les chantiers	21	17	19	37	27	28	2,2%	-27,0%	+58,8%	+28,6%
Vols et trafic d'œuvres d'art	17	11	19	19	24	21	1,7%	+26,3%	+118,2%	+41,2%

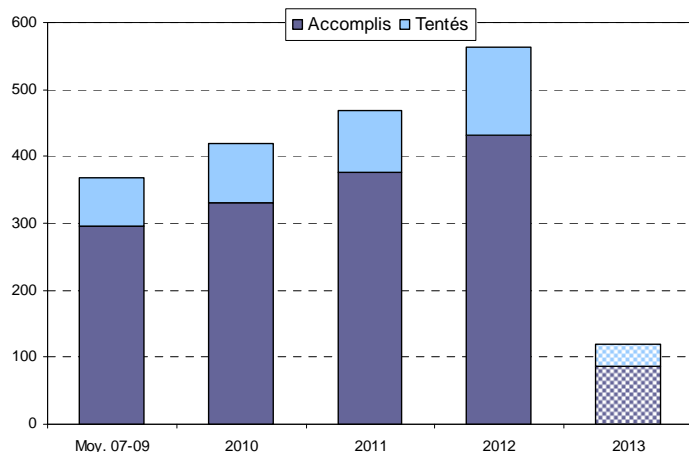


D'une manière générale, les vols dans les commerces, dans les bâtiments administratifs et les vols de véhicules sont restés stables, voire en diminution, ces dernières années. Les vols à main armée sont quant à eux en diminution. 4 faits ont été constatés en 2012, contre 18 en 2009.

Les vols de métaux et les vols sur chantiers, sont en augmentation en 2012 par rapport à 2009 et à la moyenne des années 2007 à 2009. Néanmoins, par rapport à 2011, ces vols sont en diminution. Les chiffres de ces vols restent relativement peu élevés à l'échelle annuelle, ne dépassant pas les 50 faits.

Les vols dans les habitations, les vols dans les véhicules et les vols avec violences ou menaces (dans une moindre mesure) connaissent quant à eux une évolution problématique. En 2012, ces vols sont en augmentation par rapport à l'année précédente et aux années antérieures.

Les vols dans les habitations



Vols habitations	Moy. 07-09	2010	2011	2012
Aubel	18	31	26	25
Baelen	21	41	30	40
Herve	123	127	150	147
Limbourg	38	28	47	69
Olné	31	46	48	38
Plombières	41	41	53	74
Thimister-Clermont	45	45	45	66
Welkenraedt	49	60	70	103
Total	367	419	469	562

Vols habitations/1000 habitants	Moy. 07-09	2010	2011	2012
Aubel	4,4	7,4	6,3	6,0
Baelen	5,0	9,7	7,0	9,2
Herve	7,3	7,5	8,8	8,5
Limbourg	6,7	4,9	8,1	11,9
Olné	8,3	12,1	12,6	10,0
Plombières	4,2	4,2	5,4	7,4
Thimister-Clermont	8,3	8,3	8,2	12,0
Welkenraedt	5,2	6,3	7,2	10,5
Total	6,2	7,0	7,8	9,3

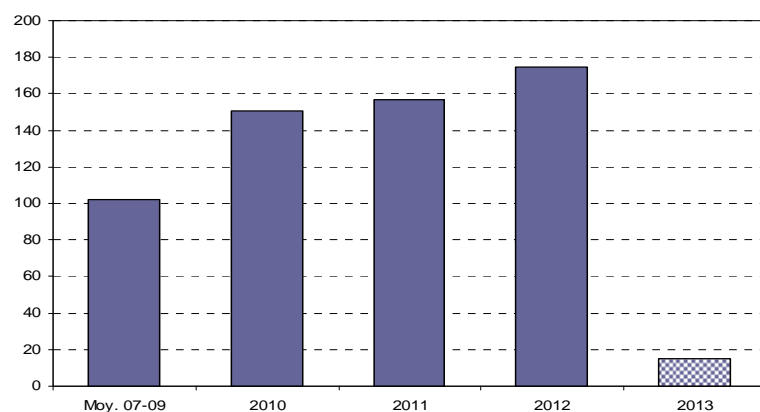
Les vols dans les habitations sont **en augmentation constante** ces dernières années. Ils ont augmenté de plus 50% par rapport à la moyenne 2007-2009.

Seule consolation, le rapport entre tentatives et vols accomplis est passé de 19% en 2010 à 23% en 2012.

Toutes les communes de la zone sont concernées par l'augmentation des vols dans les habitations. Cependant, par rapport à 2011, ce sont surtout les communes de l'est à savoir Plombières, Welkenraedt, Limbourg et Baelen ainsi que Thimister-Clermont qui accusent les plus grandes augmentations.

Par 1000 habitants, Thimister-Clermont et Limbourg sont problématiques et dans une moindre mesure Welkenraedt et Olné (qui revient de loin...)

Les vols dans les véhicules



Comme pour les vols dans les habitations, les vols dans les véhicules sont en augmentation constante. +67% par rapport à la moyenne des années 2007 à 2009.

Ce sont surtout les communes de Plombières, Limbourg, Thimister-Clermont et Aubel qui ont accusé une augmentation de ce type de vols.

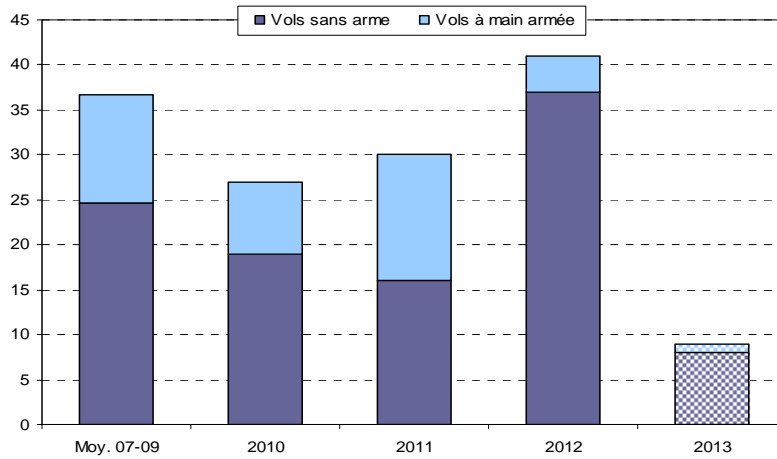
En 2012, les objets les plus fréquemment volés dans ces véhicules sont :

- Permis de conduire
- Documents d'identité
- Cartes bancaires
- Argent
- Carte SIS

Soit tout ce qui tient dans un sac ou un porte feuille.... La vigilance des conducteurs est encore le point central pour éviter ce genre de méfaits.

☐ Ainsi que de l'outillage (camionnettes)

Les vols avec violences ou menaces



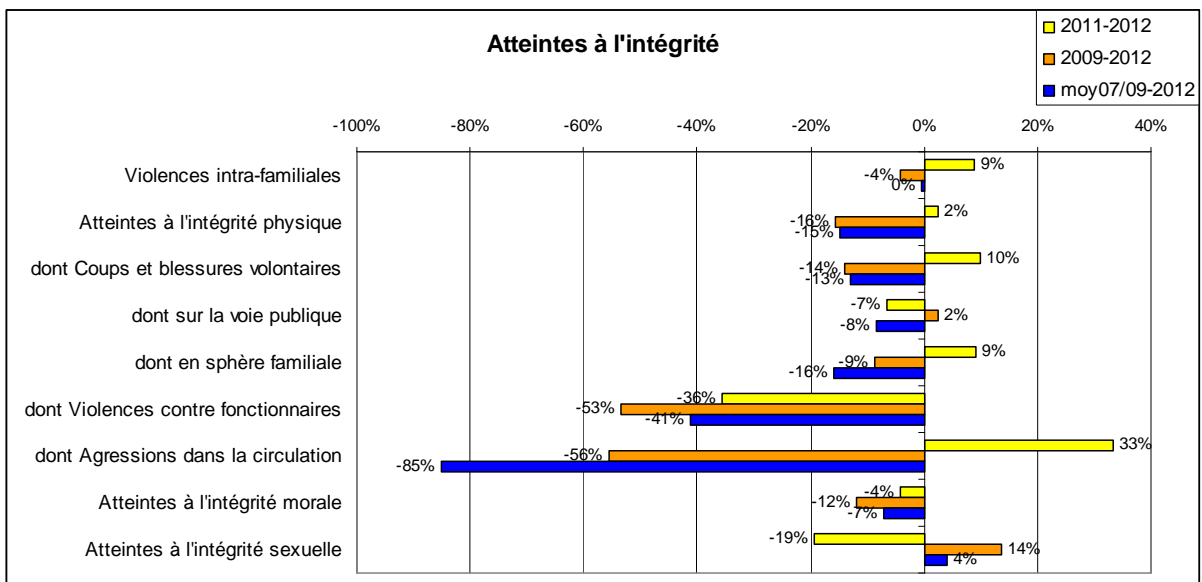
Les vols avec violences ou menaces ont augmenté en 2012. Cette augmentation, comme nous pouvons le voir sur le graphique, n'a pas été constante. Notons que les chiffres absolus de ces vols restent relativement peu élevés, ne dépassant pas les 40 faits annuels.

Les atteintes à l'intégrité

Evolution des atteintes à l'intégrité au sein de la ZP Pays de Herve

(Source : Police fédérale / BNG - Mars 2013)

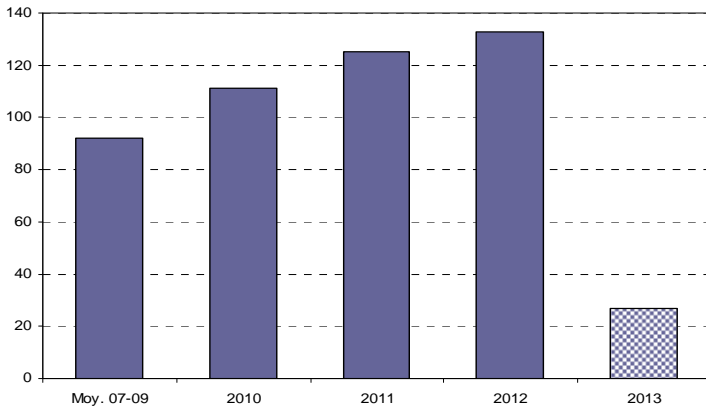
Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo corrigée
TOTAL DES ATTEINTES	938	976	977	856	838	890	-	-2,1%	-14,1%	-10,7%
dont Violence intra-familiale	274	285	308	251	273	277	31,1%	+8,8%	-4,2%	-0,4%
Atteintes à l'intégrité physique	402	407	414	335	343	364	40,9%	+2,4%	-15,7%	-14,7%
dont Coups et blessures volontaires	303	307	271	240	264	258	29,0%	+10,0%	-14,0%	-12,9%
dont sur la voie publique	95	85	82	93	87	87	9,8%	-6,5%	+2,4%	-8,4%
dont en sphère familiale	101	93	100	78	85	88	9,8%	+9,0%	-8,6%	-15,8%
dont Violences contre fonctionnaires	46	58	37	42	27	35	4,0%	-35,7%	-53,4%	-41,3%
dont Agressions dans la circulation	27	9	3	3	4	3	0,4%	+33,3%	-55,6%	-85,2%
dont Homicides volontaires	3	1	5	3	5	4	0,5%	+66,7%	+400,0%	+66,7%
dont accomplis	1	1	1	1	0	1	0,1%	-100,0%	-100,0%	-100,0%
dont tentés	2	0	4	2	5	4	0,4%	+150,0%		+150,0%
Atteintes à l'intégrité morale	505	532	520	490	469	493	55,4%	-4,3%	-11,8%	-7,1%
dont Menaces	176	176	180	162	136	159	17,9%	-16,0%	-22,7%	-22,7%
dont Harcèlement	115	120	120	124	109	118	13,2%	-12,1%	-9,2%	-5,2%
dont Outrages	40	57	41	46	36	41	4,6%	-21,7%	-36,8%	-10,0%
Atteintes à l'intégrité sexuelle	24	22	33	31	25	30	3,3%	-19,4%	+13,6%	+4,2%
dont à l'encontre de mineurs	0	0	2	0	0	1	0,1%			
dont attentats à la pudeur/débauche	12	11	17	15	12	15	1,6%	-20,0%	+9,1%	+0,0%
dont viols	9	11	15	14	13	14	1,6%	-7,1%	+18,2%	+44,4%



Les atteintes à l'intégrité sont autant des violences volontaires physiques que morales. Globalement, la majorité des atteintes à l'intégrité sont en diminution sur le long terme. Cependant, comparée à 2011, l'année 2012 a connu quelques augmentations. C'est le cas pour les violences intrafamiliales (+9%), les coups et blessures volontaires dans la sphère familiale et les agressions dans la circulation (mais que 4 faits pour 2012...).

Les infractions liées à l'environnement

Le phénomène « infractions contre l'environnement » regroupe toutes les formes d'atteintes illégales à l'environnement, déterminées par une réglementation ou à une disposition légale en la matière, qu'elle soit régionale, fédérale, européenne ou internationale. Il est constitué d'infractions telles le trafic de déchets, le commerce illégal de substances considérées ou non comme radioactives, le commerce illégal de la faune et de la flore protégées, le trafic de feux d'artifice, les infractions urbanistiques, etc.



Les infractions liées à l'environnement sont en augmentation constante. L'activité du fonctionnaire sanctionnateur n'en est certainement pas étrangère.

Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo corrigée
TOTAL DES INFRA. ENVIRONNEMENT	92	93	111	125	131	122	-	+4,8%	+40,9%	+42,4%
dont Infractions en matière de déchets	38	41	39	73	66	59	48,5%	-9,6%	+61,0%	+73,7%

Près de la moitié des infractions environnementales sont des infractions en matière de déchets. Ce type d'infraction a augmenté de 73% par rapport à la moyenne des années 2007 à 2009.

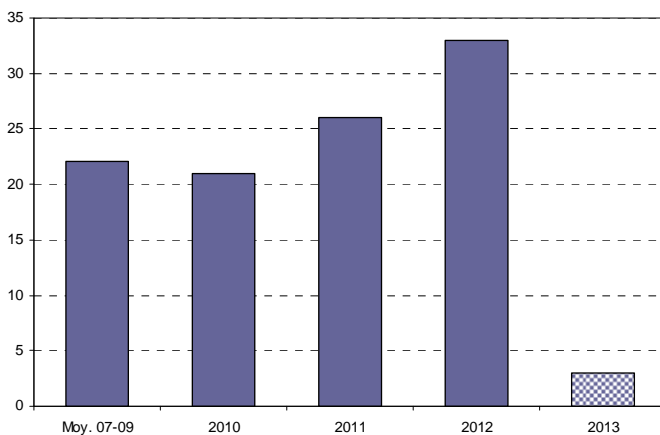
La criminalité Ecofin

Le phénomène « criminalité économique et financière » regroupe les formes de criminalité suivantes : les escroqueries commises ou non par le biais du réseau Internet, la criminalité informatique, le faux monnayage et la falsification de moyens de paiement (et leur utilisation), le trafic de documents (identité, auto, etc.), la contrefaçon de produits (propriété intellectuelle, droits d'auteur), la corruption (active et passive, publique et privée), la fraude au préjudice des administrations publiques, le blanchiment d'argent, les faillites frauduleuses et la fraude fiscale grave ou organisée (tva, impôts, sociétés de liquidités).

Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo corrigée
TOTAL DES INFRACTIONS ECOFIN	113	95	146	124	145	138	-	+16,9%	+52,6%	+28,3%
dont Escroqueries	53	39	68	54	64	62	44,8%	+18,5%	+64,1%	+20,8%
dont sans Internet	29	20	48	25	23	32	23,1%	-8,0%	+15,0%	-20,7%
dont par Internet	24	19	20	29	41	30	21,7%	+41,4%	+115,8%	+70,8%
dont Criminalité informatique	22	20	21	26	33	27	19,3%	+26,9%	+65,0%	+50,0%
dont Fraudes à la carte de paiement	11	9	3	6	5	5	3,4%	-16,7%	-44,4%	-54,5%
dont Trafic de documents	23	22	32	31	32	32	22,9%	+3,2%	+45,5%	+39,1%
dont Faux monnayage	11	9	7	9	16	11	7,7%	+77,8%	+77,8%	+45,5%
dont Contrefaçon	1	0	4	1	1	2	1,4%	+0,0%		+0,0%
dont Blanchiment	2	2	2	0	0	1	0,5%		-100,0%	-100,0%
dont Corruption et fraude aux admin°	1	0	0	1	0	0	0,2%	-100,0%		-100,0%

En matière de criminalité Economique et financière, la part belle est faite aux escroqueries et à la criminalité informatique qui connaît un boum avec une augmentation de 70% par rapport à la moyenne des années 2007 à 2009. Cependant, le phénomène reste encore relativement marginal mais nous devons nous attendre à une évolution à l'augmentation.

Evolution Criminalité informatique



Autres phénomènes

Evolution des autres phénomènes au sein de la ZP Pays de Herve

(Source : Police fédérale / BNG - Mars 2013)

Phénomènes / Année	Moy 07-09	2009	2010	2011	2012	Moy 10-12	% du total	Evo 11-12	Evo 09-12	Evo corrigée
TOTAL DES DEGRADATIONS	475	493	408	358	384	383	-	+7,3%	-22,1%	-19,2%
dont Dégradations de véhicules	229	221	204	169	196	190	49,5%	+16,0%	-11,3%	-14,4%
dont Incendies et explosions	26	32	12	25	21	19	5,0%	-16,0%	-34,4%	-19,2%
TOTAL DES FAITS DE STUPEFIANTS	216	326	234	293	154	227	-	-47,4%	-52,8%	-28,7%
dont Détention	118	154	110	134	91	112	49,2%	-32,1%	-40,9%	-22,9%
dont Import-export	78	159	105	125	41	90	39,8%	-67,2%	-74,2%	-47,4%
dont Vente	8	5	7	10	4	7	3,1%	-60,0%	-20,0%	-50,0%
dont Production/fabrication	3	0	3	8	5	5	2,3%	-37,5%		+66,7%
TOTAL DES INFRACTIONS ARMES	32	60	47	97	91	78	-	-6,2%	+51,7%	+184,4%
dont Détention	30	58	43	95	88	75	96,2%	-7,4%	+51,7%	+193,3%
dont Trafic	1	2	4	1	1	2	2,6%	+0,0%	-50,0%	+0,0%

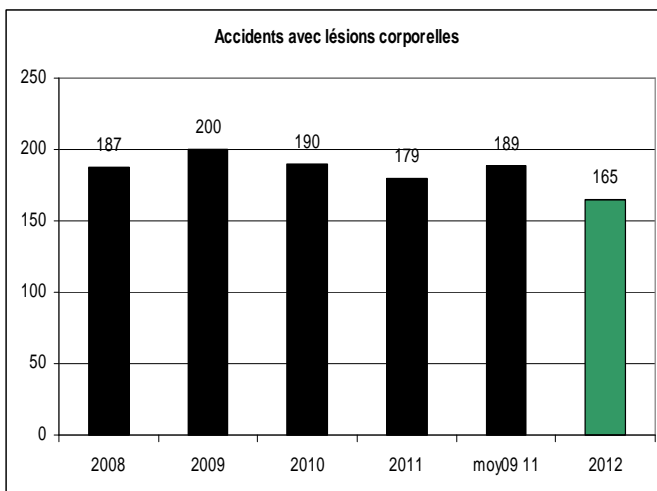
Pour les autres principaux phénomènes, nous constatons que les faits de dégradations sont globalement en diminution même si nous observons une petite augmentation entre 2011 et 2012.

Les faits de stupéfiants, eux aussi en diminution. Cette diminution est la conséquence d'une activité moins proactive cette année puisque cette problématique a ceci de particulier que si on ne cherche pas, on ne trouve pas. Plusieurs raisons à cela, une diminution des effectifs policiers sensibilisés à la cause en faveur d'autres services dans le besoin et le changement de politique en matière de vente de marijuana aux Pays Bas qui a drainé moins de transit. Néanmoins, les chiffres en matière de vente et de culture/ fabrication sont eux en augmentation et ceux-ci représentent des dossiers plus importants en terme de peine et impliquent également un travail de plus longue haleine en matière d'enquêtes et de devoirs à effectuer. Bref, nous nous sommes plus concentrés sur la production que sur la détention.

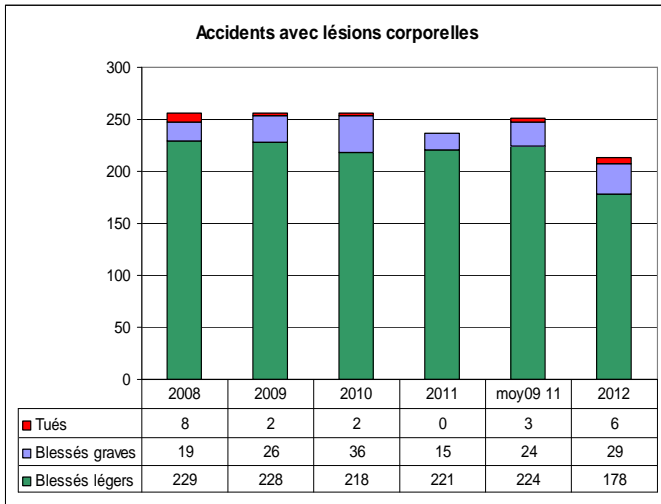
Enfin, les chiffres de détention d'armes explosent mais ceci n'est que la conséquence de la nouvelle législation en la matière.

2.3.1.2. Evolution de la sécurité routière

Accidents avec lésions corporelles

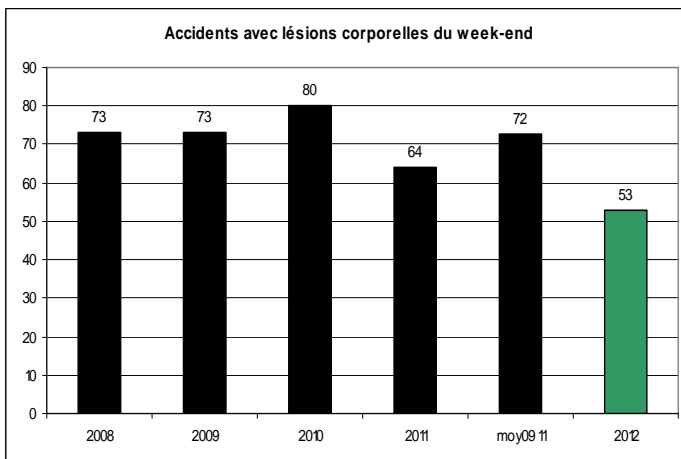


Globalement, au niveau zonal, les accidents de la route avec lésions corporelles sont en diminution constante depuis 2009. En 2012, les accidents avec lésions corporelles ont diminué de 12% par rapport à 2008. Nous passons ainsi, en 2012, sous la barre des 170 accidents avec blessés. Beaux résultats, fruits d'une politique de présence policière répressive et préventive.



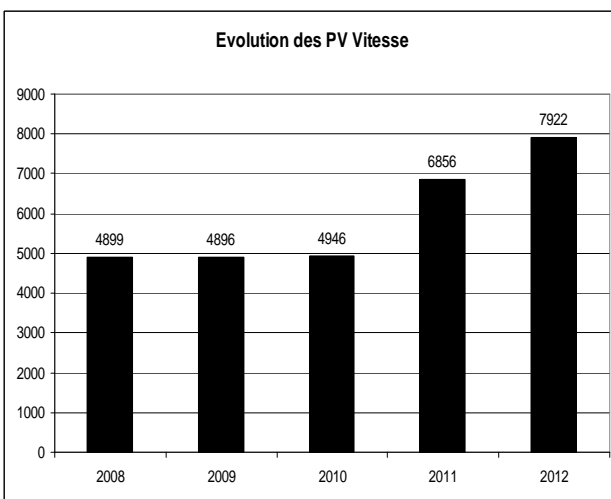
En termes de victimes de la route, le nombre de blessés diminue globalement en 2012. Par rapport à 2008, le nombre de blessés légers est en diminution de -22%. A l'inverse les blessés graves ont augmenté de 53%, cependant les chiffres absolus sont, heureusement, faibles. Nous avons à regretter 149 blessés graves et 21 tués sur nos routes depuis 2008.

Accidents du week-end et nuits de week-end



En matière d'accidents avec lésions corporelles du week-end, ceux-ci diminuent depuis 2010 de façon très satisfaisante, soit -27% par rapport à 2008. Ces résultats sont **réjouissants**, sachant que les accidents du week-end impliquent souvent de jeunes gens.

Activité policière



La diminution des accidents avec blessés n'est certainement pas étrangère à l'activité répressive menée en matière de roulage par notre zone de police. Les PV pour excès de vitesse sont passés de 4900 PV en 2008 à 7922 PV en 2012, soit une augmentation de 62%.

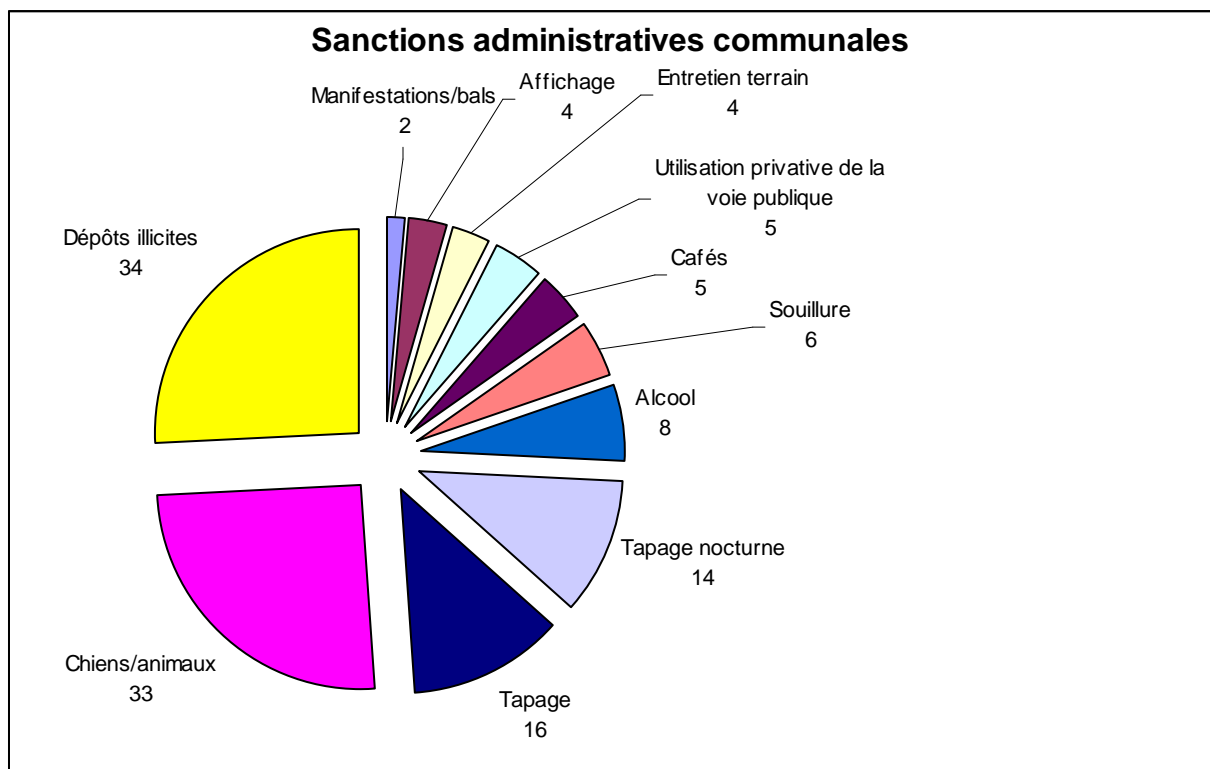
Zones accidentogènes

Ci après, le top 20 des axes les plus problématiques en matière d'accidents LC. L'indice est calculé à partir du nombre d'accidents et de leur gravité.

Top 20 des zones les plus dangereuses				
	Commune	Rue	RN	Indice
1	Welkenraedt	Chaussée de Liège	RN3	23
2	Welkenraedt	Rue Mitoyenne	RN67	23
3	Herve	Rue de Herve	RN3	22
4	Aubel	Rue de Battice	RN648	21
5	Thimister-Clermont	Chaussée Charlemagne	RN3	20
6	Thimister-Clermont	Route de Battice	RN648	19
7	Plombières	Chaussée de Liège	RN3	18
8	Baelen	Hestreux	RN68	17
9	Thimister-Clermont	Route d'Aubel	RN648	16
10	Herve	Rue de Henri-Chapelle	RN3	14
11	Herve	Rue des Martyrs	RN3	14
12	Plombières	Bambusch	RN3	13
13	Aubel	Hagelstein	RN648/608	12
14	Aubel	Rue de Merckhof	RN642/608	12
15	Herve	Outre Cour	RN3	12
16	Herve	Rue de Maëstricht	RN627	12
17	Herve	Rue Moreau	RN3	12
18	Herve	Rue de Verviers	RN627	11
19	Limbourg	Avenue Reine Astrid	RN61	11
20	Welkenraedt	Route Charlemagne	RN3	11

2.3.1.3. Nuisances et sanctions administratives

Le fonctionnaire sanctionnateur provincial a traité, en 2012, 131 dossiers d'infractions administratives classiques et d'infractions environnementales:



Le fonctionnaire sanctionnateur note une disparité dans le nombre de constatations en fonction des communes. Ceci s'explique par des législations variables au sein des communes, principalement en matière d'infractions environnementales.

Il de vient dès lors nécessaire et urgent d'adopter un texte le plus harmonisé possible pour toutes les entités de la zone.

2.3.1.4. Analyse multicritères

(Cf. annexe 3)

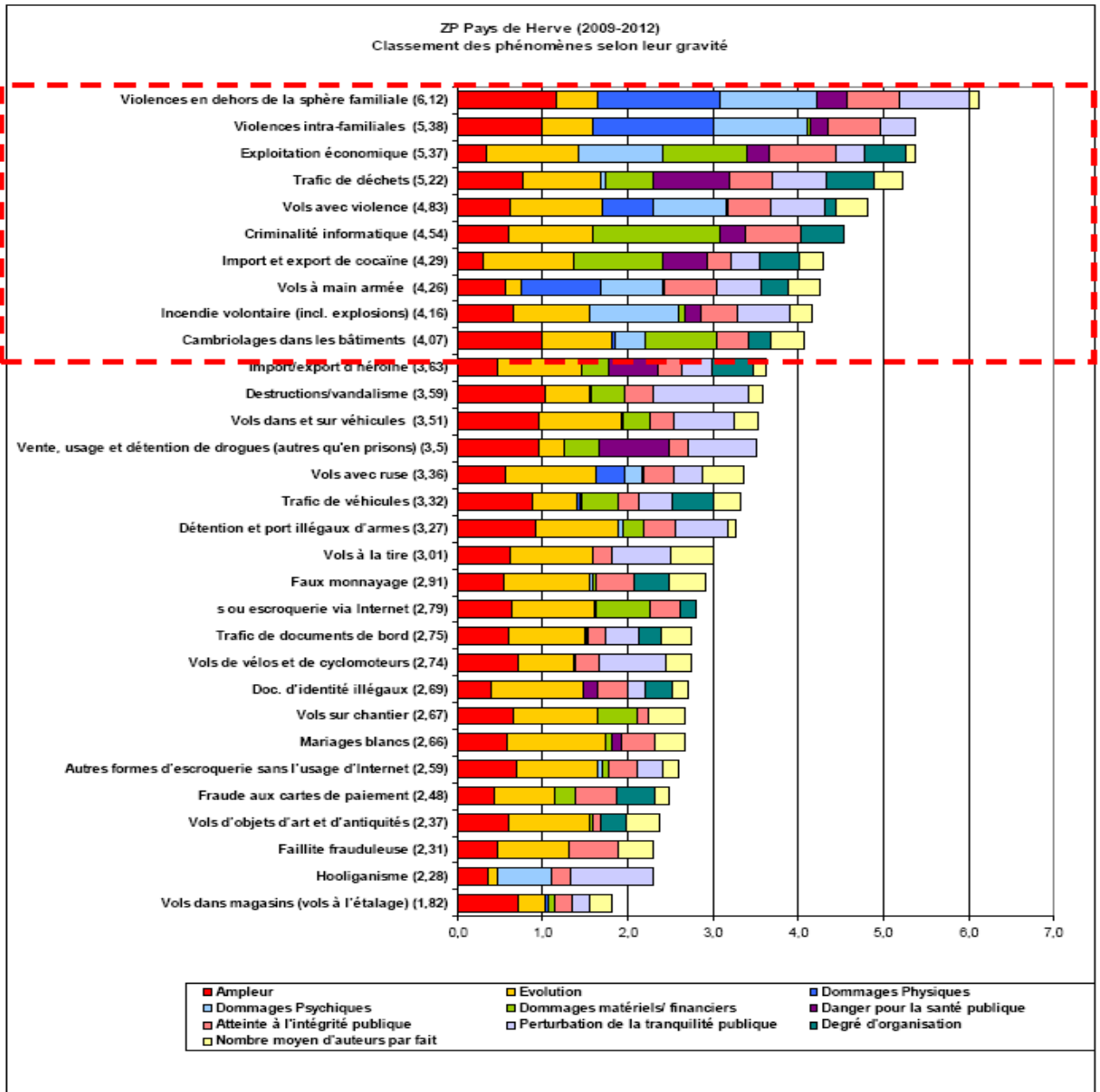
Nous inspirant de ce qui a été réalisé par la police fédérale dans leur image policière nationale de sécurité (IPNS), nous avons sollicité une analyse multicritères des phénomènes de criminalité sur notre zone de police.

Le but d'une analyse multicritères est de prendre en compte d'autres éléments permettant de mieux apprécier la gravité qui devrait être accordée à chaque phénomène en particulier. Il peut s'agir par exemple des dommages physiques, des dommages matériels, du degré d'organisation, etc. Lesdits phénomènes sont ainsi examinés et reçoivent un score propre à chaque critère, le plus souvent déterminé au niveau national par les services centraux de la DGJ ou bien calculé sur base des informations renseignées dans la BNG.

Tous ces scores sont ensuite standardisés puis pondérés selon le poids accordé préalablement à chacun des critères. La somme de ces scores standardisés et pondérés donne une valeur propre à chaque phénomène qui, une fois comparée aux autres, permettra d'établir un classement desdits phénomènes.

La méthode utilisée ici repose sur celle développée au niveau national et utilisée dans le cadre de la réalisation de l'Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS) 2011. Il a été toutefois nécessaire d'effectuer quelques modifications afin **d'adapter cette méthode nationale à la situation particulière** d'une Zone de Police, essentiellement rurale qui plus est (annexe 3).

Le graphique suivant présente une liste de 31 phénomènes avec leur score respectif concernant les différents critères. Comme on le constate, au terme de cette analyse multicritères, ce sont les violences commises en dehors de la sphère familiale qui arrivent largement en tête. Viennent ensuite, les violences intra-familiales et l'exploitation économique. Le trafic de déchets pointe en quatrième position devant les vols avec violence sans arme et la criminalité informatique. A la septième place, on retrouve l'import-export de cocaïne, suivis des vols à main armée, des incendies volontaires et des cambriolages dans les bâtiments. Au-delà de ce top 10, on trouve encore l'import-export d'héroïne, les destructions et vandalisme, les vols dans et sur les véhicules, et la vente, l'usage et la détention de drogues en dehors du milieu carcéral.



2.3.2. Données subjectives

2.3.2.1. Enquête réalisée auprès des Autorités Communales

(Cf. annexe 1)

Grâce à la mise au point d'un questionnaire, nous avons sollicité la perception des Bourgmestres, Echevins et Conseillers communaux en tant qu'autorités et/ou représentants de la population.

C'est leur vision de la criminalité et de la sécurité, du sentiment d'insécurité et du fonctionnement des services de police que nous avons tenté d'objectiver.

La collecte de ces avis s'est réalisée grâce à un **questionnaire** (voir annexe) qui a été envoyé (par courrier, aux adresses personnelles) à tous les bourgmestres, échevins et conseillers communaux des 8 communes qui composent notre zone de police, soit **149 questionnaires**.

78 questionnaires sur 149, ont été reçus en réponse, soit un **taux de participation de 52%**.

Occurrence des problématiques de quartier

Sur base d'une liste reprenant des phénomènes ou situations qui peuvent se produire dans les quartiers, les participants devaient indiquer de quelle façon ceux-ci représentaient un problème dans leur commune respective.

Sur base de la moyenne¹⁴ des réponses données par les participants,

- **La vitesse excessive** apparaît comme une problématique tout à fait importante dans leur quartier.

Suivent et constituent des problèmes relativement importants :

- **Les cambriolages**
- Les dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue
- Le stationnement fautif
- La conduite agressive
- Les problématiques liées à l'environnement
- Les nuisances causées par la consommation d'alcool ou de drogues
- Les accidents de circulation
- Le vandalisme et les graffitis
- Les nuisances causées par des groupes de jeunes
- Les nuisances sonores

A l'inverse, les problématiques suivantes représentent une problématique peu importante au sein des quartiers/communes des répondants :

- Les animaux errants
- Les vols dans les voitures
- Les bagarres
- Les vols de voitures
- Les vols de vélos
- Les personnes importunées dans la rue

Le tableau suivant reprend les mêmes problématiques de quartier et la réponse la plus fréquemment citée (le mode¹⁵) par les participants.

¹⁴ La **moyenne arithmétique moyenne empirique** d'une série statistique est la *moyenne* ordinaire, c'est-à-dire le rapport de la somme d'une distribution d'un caractère par le nombre de valeurs dans la distribution.

¹⁵ En statistique, le **mode** ou **valeur dominante** désigne la valeur la plus représentée d'une variable quelconque dans une population d'objets, de personnes, de choses.

Problématique de quartier	Réponse plus fréquente
Vitesse excessive	Tout à fait important
Cambriolages	Tout à fait important
Dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue	Tout à fait important
Stationnement fautif	Un peu important
Conduite agressive	Un peu important
Environnement	Un peu important
Nuisances causées par la consommation d'alcool ou de drogues	Un peu important
Accidents de circulation	Un peu important
Vandalisme et graffitis	Un peu important
Nuisances causées par des groupes de jeunes	Un peu important
Nuisances sonores	Un peu important
Animaux errants	Pas vraiment important
Vols dans les voitures	Pas vraiment important
Bagarres	Pas vraiment important
Vols de voitures	Pas vraiment important
Vols de vélos	Pas vraiment important
Personnes importunées dans la rue	Pas vraiment important

Ainsi, sur base de la valeur la plus fréquemment donnée, un **top3** des problématiques de quartier ressenties comme **très importantes** se dégage :

- La vitesse excessive
- Les cambriolages
- Les dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue

Choix des priorités

Sur base de la liste des phénomènes problématiques de quartier, il était demandé aux répondants de faire le **choix** de trois priorités parmi ceux-ci.

Les répondants ont choisi majoritairement les priorités suivantes (dans l'ordre d'importance):

1. Les cambriolages (60%)
2. La vitesse excessive (51%)
3. Dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue (40%)

Perception de l'évolution de la criminalité

Dans cette partie, les répondants devaient indiquer de quelle façon, selon eux, ont **évolués**, depuis 2008, les faits délictueux présentés dans une liste.

Pour les répondants, 4 phénomènes sont perçus comme étant **en augmentation** depuis ces dernières années :

- Le trafic de drogues (en augmentation pour 52% des répondants)
- La consommation de drogues (en augmentation pour 55% des répondants)
- Les déchets sur la voie publique (en augmentation pour 63% des répondants)
- Les vols dans les habitations (en augmentation pour 63% des répondants)

Aucun phénomène n'est considéré en diminution, les autres étant perçus comme relativement stables.

S'ils devaient choisir des phénomènes prioritaires sur base de cette liste, les participants élaient (par ordre d'importance) :

1. Les vols dans les habitations
2. Les déchets sur la voie publique
3. Le trafic de drogues

Sentiment d'insécurité

A la question, « vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité ? », **74%** des répondants **ne se sentent jamais**, voire **rarement en insécurité**. 23% ont parfois peur au sein de leur commune.

En matière de comportement d'évitement, 72% des répondants déclarent ne pas (jamais ou rarement) adopter de comportements d'évitement de certains lieux de leur commune parce qu'ils ne les trouvent pas sûrs.

64% des répondants n'évitent jamais à rarement d'ouvrir à des inconnus.

87% n'évitent pas de sortir quand il fait noir et 95% n'évitent pas d'emprunter les transports en commun.

Enfin, 50% laissent leurs enfants sortir de la maison mais 50% hésitent parfois à systématiquement.

D'une manière générale, les répondants n'évitent pas de sortir de chez eux, même s'ils gardent une certaine méfiance à faire rentrer n'importe qui chez eux et/ou développent des stratégies de (sur)protection à l'égard de leurs enfants.

2.3.2.2. Enquête réalisée auprès des collaborateurs

(Cf. annexe 2)

Un questionnaire a été réalisé et envoyé à tous les membres du personnel. Il était demandé aux répondants de donner leur estimation de l'évolution d'une série de faits ainsi que d'indiquer ce qui, selon eux, devrait figurer comme objectifs stratégiques pour le futur PZS.

Perception de l'évolution de la criminalité

107 questionnaires ont été envoyés via messagerie électronique. **46 questionnaires** ont été reçus en réponse, soit un taux de participation de **43%**.

Sur les 37 phénomènes listés, 10 sont considérés en augmentation par les répondants. Aucun n'est estimé être en diminution.

Ainsi, pour les collaborateurs, sont **en augmentation** :

- La criminalité liée aux stupéfiants, trafic et consommation
- Les violences et différends avec les faits de menaces, les différends familiaux et de voisinage, les violences intrafamiliales
- L'insécurité routière avec la conduite sous influence
- Les vols dans les habitations
- Les vols de métaux
- La criminalité informatique

Les autres phénomènes listés sont considérés comme stables

Choix des priorités

En matière de choix de priorités (même liste), les répondants ont choisi majoritairement:

1. Les vols dans les habitations pour 86% d'entre eux
2. Les violences intrafamiliales (notamment via un SAPV d'urgence) à 53%
3. Le trafic de drogues (46%)
4. La conduite sous influence (39%)

Et dans une moindre mesure, les accidents de la route avec lésions corporelles et les vols de métaux à 29%.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

	ATTENTES	OBJECTIFS	FACTEURS DE SUCCES
DIRECTION ET FINANCIERS			
Note cadre de Sécurité intégrale et notes de politique fédérale qui en découlent	Obsolète – la dernière note cadre date de 2004		
Note de politique générale 2013 Ministre de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les citoyens Servir les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Une politique de prévention nouvelle et renforcée (radicalisme et violences) La lutte contre les incivilités Lutte contre les phénomènes prioritaires (voir PNS) Une nouvelle politique de recueil et de gestion de l'information (BNG) Une police renforcée, réformée, modernisée, efficace et plus présente sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une note cadre de sécurité intégrale Déployer une stratégie transversale de protection et de sécurité 3 axes à renforcer : la prévention, la sanction et la réinsertion Une manne budgétaire à la hauteur des ambitions
Plan de Politique du Parquet	<ul style="list-style-type: none"> Garantir et protéger la dignité humaine Proximité Attention portée aux victimes Saisie du patrimoine des auteurs de délits 	<ul style="list-style-type: none"> Les cambriolages La traite des êtres humains La lutte contre les stupéfiants Les violences intrafamiliales 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum d'accord de coopération Partenariat PJF Budget Personnel adéquat, formé et en suffisance
Autorités locales (Bourgmestres et échevins)	<ul style="list-style-type: none"> La police locale doit être de proximité : il s'agit là de son core business Plus de présence en rue : la place du policier est dans la rue au contact de la population Plus de communication positive : avoir des contacts et communiquer avec la population en dehors de la répression La police doit rendre compte 	<ul style="list-style-type: none"> Les cambriolages La vitesse excessive Dépôts clandestins et déchets traînant dans la rue Le trafic de drogues Plus de présence en rue Une police de proximité Renforcer le rôle de l'agent de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats efficaces avec les autres maillons de la chaîne de sécurité Budget Personnel adéquat, formé et en suffisance
Plan National de Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Innovation et amélioration continue Gestion de l'espace public et contribuer à l'approche des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> Les vols à main armée La violence dans l'espace public Criminalité liée aux stupéfiants Trafic illégal d'armes à feu Le terrorisme La violence intrafamiliale La traite des êtres humains La criminalité informatique La fraude (sociale, fiscale, déchets) Les effractions dans les habitations et autres bâtiments La sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum d'accord de coopération Augmenter la visibilité Fonctionnement intégré optimal Engagement et recrutement Améliorer la planification des moyens budgétaires Renforcer l'accès aux informations de gestion
PARTENAIRES ET FOURNISSEURS			
DirJud	<ul style="list-style-type: none"> Voir P NS 	<ul style="list-style-type: none"> Stupéfiants Traite des êtres humains Criminalité itinérante 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum d'accord de coopération Partenariat PJF Budget Personnel adéquat, formé et en suffisance
DirCo	Voir PNS		
Province – Fonctionnaire sanctionnateur	<ul style="list-style-type: none"> Une harmonisation des textes légaux en matière d'infractions environnementales et de sanctions administratives communales 	<ul style="list-style-type: none"> Un Règlement général de police harmonisé à toutes les communes de la zone Un texte 'infractions environnementales' harmonisé pour la zone 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par les communes d'un texte unique

Auditorat du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et partenariat de tous les intervenants dans le domaine de la fraude sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation économique en matière de TEH • Fraude sociale (travail non déclaré) • Lutte contre les domiciles fictifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum d'accord de coopération • Partenariat PJF • Budget • Personnel adéquat, formé et en suffisance
PNS	Voir supra		
COLLABORATEURS	Voir supra		
En matière de sécurité et qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • La police doit être de proximité • 1^{er} accueil performant 	<ul style="list-style-type: none"> • Les vols dans les habitations • Les violences intrafamiliales (notamment via un SAPV d'urgence) • Le trafic de drogues • La conduite sous influence 	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats efficaces avec les autres maillons de la chaîne de sécurité • Budget • Personnel adéquat, formé et en suffisance • Augmenter la visibilité •
En matière de fonctionnement interne (Cf. annexe 6)	<ul style="list-style-type: none"> • Une direction générale plus proche des membres du personnel • Plus de confiance de la hiérarchie en son personnel • Plus de coopération entre les services • Moins de charges administratives pour une meilleure présence sur le terrain. • Tolérance, respect, et entraide entre les membres du personnel eux-mêmes et la direction • Rationalisation des moyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles au travail : Simplification • Qualité des évaluations • Management préventif • Management participatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des prescrits de l'enquête SPMT • Application de la CP3 • Volonté de l'ensemble du management et du personnel • Simplification administrative au niveau des parties prenantes (parquet, police fédérale, communes,...)
SPMT	<ul style="list-style-type: none"> • Tâches administratives moins lourdes et moins complexes • Qualité des évaluations et valorisation de l'expérience 		
SOCIETE	Voir supra 'Autorités locales' (Bourgmestres et échevins)		
Autorités locales (Conseillers communaux)	Voir supra 'Autorités locales' (Bourgmestres et échevins)		

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

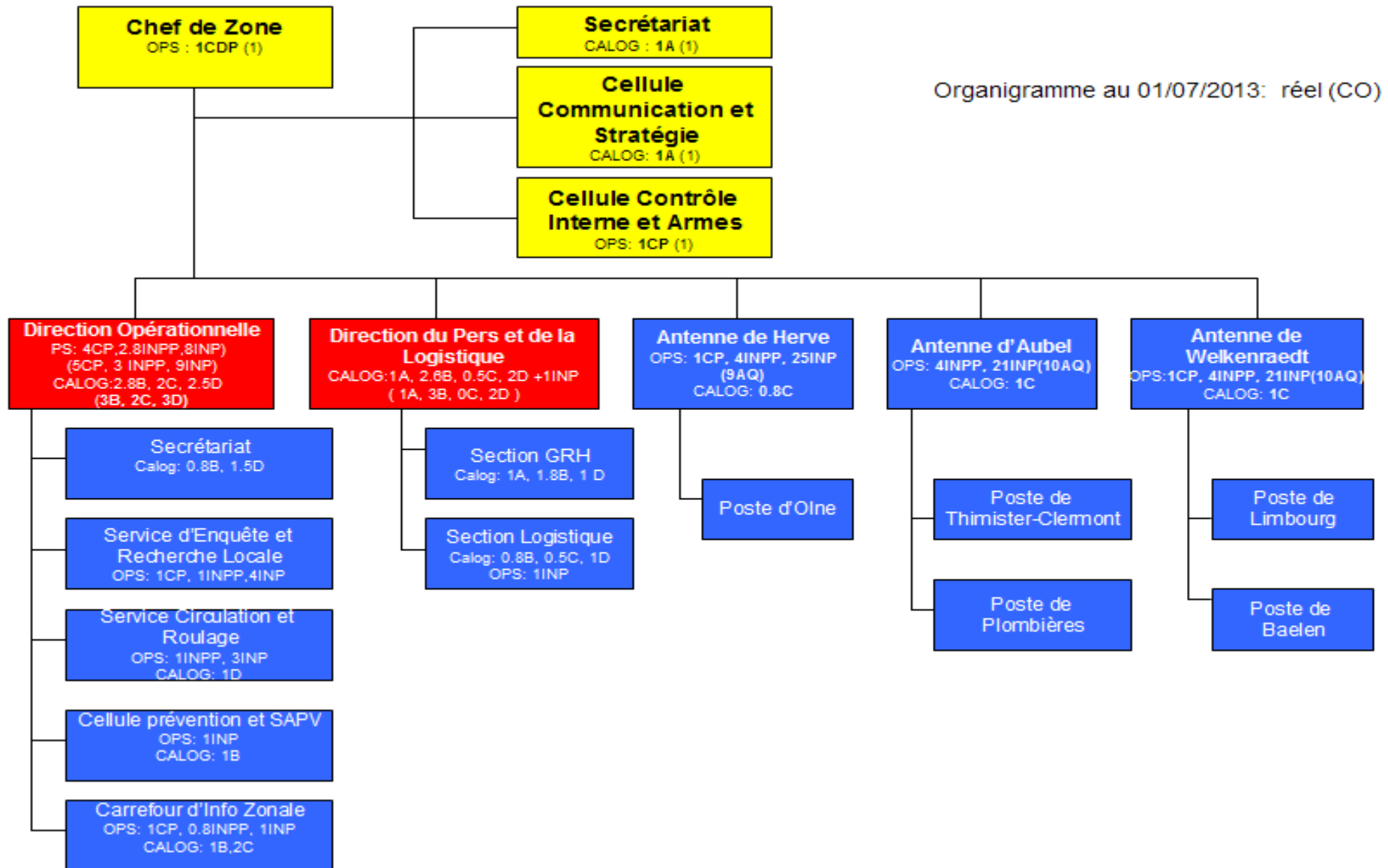
CADRE OPERATIONNEL

Effectif minimal (AR / 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
87	CO/CM/CB/CA 7/23/77/0	06/10/2010	CO/CM/CB/CA 9/16/79/0	CO/CM/CB/CA 8/14,8/78/0	01/07/2013

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Effectif minimal (AR 05/09/01)	Cadre organique		Effectif réel		
	Nombre	Date modification	Nombre inscrit (par cadre)	Nombre disponible	Date de l'enregistrement des données
7	Niv. A/B/C/D/aux 3/6/6/3/4	14/06/2011	Niv. A/B/C/D/aux 3/6/6/4/9	Niv. A/B/C/D/aux 3/5,4/5,3/4,5/3,5	01/07/2013

2.5.2. Organigramme



2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

TRAVAIL DE QUARTIER

Date enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01/07/2013	60.316	15	29	8	théorique : 44.080h presté en 2012 : 26.368h
NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants remplie					

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
01/07/2013	8	8	60 soit 12h/ jour	7h le samedi	En 2012 :13.588h
NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique					
Après essais et analyse, le besoin d'une ouverture 12h le samedi et le dimanche ne s'est pas révélée nécessaire. En outre, un téléphone mural qui diffuse un message aux plaignants les invitant à contacter le 101 est disponible à l'accueil central en dehors des heures d'ouverture					

INTERVENTION ET SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01/07/2013	1 1 1 1 1 1	06-14 14-22 22-06 07-15 15-23 23-07 Semaine et we	1 1	Équipe d'appui (07-21, modifiable) du lundi au jeudi Equipe d'appui (17-05, modifiable) le vendredi et samedi	SIU prestés En 2012 : 39.377h SIU Théorique : 35.040h
NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine remplie					

ASSISTANCE AUX VICTIMES

Date enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)	Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
01/07/2013	Oui	Néant	Néant	En 2012 : 1.486.22h Théorique : 1.520h
NORME: 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones) non remplie				
La zone n'a qu'une seule assistante aux victimes pour assurer le service et aucun réseau n'existe avec les zones voisines. Toutefois le besoin d'une permanence 24/24 d'un collaborateur spécialisé n'est pas réel				

RECHERCHE ET ENQUÊTE LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
01/07/2013	129	107	6	1	En 2012 : 9.573h
NORME: 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine					
Avec l'appui d'un membre SER via détachement interne, la norme est atteinte. NB : à partir du 01/09/2013, un second renfort sera attribué via détachement					

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
	OPJ	Oui	Dans un accord de coopération inter zonale	Non
Date enregistrement des données				
01/07/2013				
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence remplie				

La zone de police applique la circulaire CP4 concernant la gestion négociée de l'espace public.

CIRCULATION

L'arrêté royal du 16/10/2009 modifiant l'AR du 17/09/2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale a introduit une 7^{ème} fonctionnalité « Circulation ». Cette fonction circulation consiste pour la police locale en l'exécution de missions visées à l'article 16 de la loi du 05/08/1992 sur la fonction de police, sur le territoire de la zone de police, excepté le réseau routier dont la surveillance incombe à la police fédérale.

Ces missions sont notamment :

- Mise en œuvre d'actions préventives et répressives en matière de sécurité routière

- Régulation de la circulation en cas de perturbations
- L'établissement de constats d'accidents
- La formulation d'avis aux autorités concernant la mobilité et la sécurité routière

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Capacité globale prestées 2012	Forme d'organisation		Capacité "circulation" annuelle
			Service circulation (membres fixes)	Service circulation (membres fixes)	
			Nombre FTE's ops	Nombre FTE's Calog	
01/07/2013	129	188.437h	4	1	En 2012 : 7.717h
NORME: 8% de la capacité de travail totale					
Que ce soit en termes de membres du personnel ou de capacité de travail, nous n'atteignons que les 4%. Cependant, il semble que cet état de fait soit dû à un encodage galop qui ne tient pas encore compte de la 7 ^e fonctionnalité. Le système d'encodage devra dès lors être revu à cette fin.					

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

La zone possède également

- 3 maîtres chien (chiens de patrouille).
- 43 fonctionnaires de police formés à la détection de drogues au volant.
- 8 policiers formés à la technoprévention.
- Des personnes de référence (7) pour les problématiques de traite des êtres humains, criminalité contre les biens, criminalité contre les personnes, criminalité informatique, criminalité financière (ecofin), stupéfiants, section famille, appui à l'ordre public.

En 2013, la zone de police a également vu la création d'une cellule prévention qui rassemble le service d'assistance policière aux victimes, composée d'une assistante aux victimes et d'un conseiller en prévention spécialisé.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

- **CIA:** Notre zone de police ne participe pas aux tâches et missions du CIA.
- **CIC:** Notre zone a détaché deux membres du personnel au CIC.
- **FIPA:** La zone ne participe pour ainsi dire plus aux FIPA car il n'y a pas de réelle volonté des autres zones de police de l'Arrondissement en la matière.
- **MFO-1:** La zone de police procède aux transfèrements des détenus qui, pour motif familial ou autre, doivent être transférés de ou vers notre zone.
- **MFO-2 et MFO-2bis :** La zone a 20 INP et 3 INPP formés. Un INPP et 6 INP sont disponibles pour chaque demande du DIRCO dans un préavis minimum de 24h.
- **MFO-3 :** Celle-ci est disponible sur le PORTAL et donc mise à la disposition de tous les membres du personnel. Ceux-ci ont également été formés. Des directives ont été données et sont contrôlées par le CI2. Concernant l'exécution de la mission d'information, le personnel assure lui-même les couplages dans l'ISLP. Un gestionnaire fonctionnel assure la validation au niveau de la tête de zone. Tous les membres du personnel ont accès à l'information triée au préalable par l'officier judiciaire afin que seule l'information essentielle soit disponible (trop d'info tue l'info).

- **MFO-4** : A l'occasion des services ordinaires, le risque trottoir fait l'objet d'une attention particulière. Ponctuellement, il est demandé à nos équipes d'avoir un contact direct avec le personnel des agences bancaires. La zone est disposée à exécuter les autres points de cette directive lorsqu'il y aura lieu.
- **MFO-5** : Exécutée dans certaines circonstances particulières : des points stratégiques sont surveillés par nos services, gare de Montzen, cimetière américain de Henri-Chapelle,...
- **MFO-6** : Un rapport journalier concernant les interventions de la veille est envoyé chaque jour au CIA. Un protocole a été conclu concernant les modalités de cette directive ministérielle.
- **Directive du Ministre de la Justice du 20/02/2002 et COL 2/2002 des PG du 07/03/2002** : Le 28/06/2004 ont été signés 3 protocoles judiciaires entre le Fédéral et les 4 zones de l'arrondissement. Dans ce cadre, un service de garde judiciaire intégré SERL-PJF, dénommé SERJUIN, a été développé. Un accord existe également pour les auditions audio- filmées de mineurs. Par ailleurs, une circulaire de septembre 2010 de Madame le Procureur du Roi de Verviers a peaufiné cette répartition des tâches pour l'arrondissement.
- **PLP 37** : La zone a désigné des personnes de contact et de référence dans ses entités. Elles recueillent, traitent, exploitent et échangent l'information aux fins de garantir l'efficacité de lutte contre le terrorisme
- **Circulaire COL n°8/2005** : Les EPO et PVS constituent une charge administrative anciennement de la responsabilité du parquet. Cette charge de travail représente 1 ETP pour la zone.
- **Opérations Etoile** : La zone a participé à 2 ou 3 opérations Etoile par an jusque début de l'année 2012. Vu la fermeture des coffee shop à Maastricht depuis mai 2012, ce genre d'opérations n'a plus été mise sur pied par notre zone.

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

La zone de police a contribué au PNS 2008/2011 notamment par ses choix de phénomènes prioritaires et d'attentions particulières et permanentes lors de l'élaboration de son PZS 2009/2013. Ainsi, ses choix ont tenu compte des priorités du PNS 2008/2011.

Le tableau qui suit détaille de quelle façon nous avons pris en compte et contribué au PNS 2008/2011 à travers nos objectifs stratégiques.

De toute façon, la PLP44 imposait aux zones de police de tenir compte de toutes les priorités du plan national de sécurité et de justifier le non choix le cas échéant. La synthèse de l'argumentation des choix se trouve en annexe 4.

PNS 2008/2011	NOTES DE POLITIQUE CRIMINELLE	PROJETS D'ARRONDISSEMENT P.J.F	OBJECTIFS STRATEGIQUES 2009/2012
Les violences graves	Stupéfiants	Vols commis par les groupes d'auteurs itinérants	STUPEFIANTS
La criminalité de rue	Criminalité organisée et urbaine	Production illégale et trafic de stupéfiants	SECURITE ROUTIERE
Les délits contre la propriété	Traite des êtres humains	Traite des êtres humains	VOLS QUALIFIES HABITATIONS
Criminalité économique et financière	Section famille		VIOLENCES INTRAFAMILIALES
Drogue et criminalité liée à la drogue	Section ECOFIN		TRAITE DES ETRES HUMAINS
La criminalité ICT grave			
La criminalité grave contre l'environnement			
Les violences intrafamiliales et conjugales			
Terrorisme			
Trafic et traite des êtres humains			
La criminalité juvénile			
L'insécurité routière			
Les nuisances			

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Bénéficiaire	Domaine	Tâche
Communes	Aménagement du territoire	La zone est fréquemment sollicitée par les autorités communales afin de constater les infractions en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cette est appliquée à la lumière des directives de la Circulaire du 01/12/06 ¹⁶ sur la simplification des tâches administratives. Une délibération du collège de police de 2008 précise également l'appui du fonctionnaire communal chargé de l'urbanisme dont doit bénéficier le policier pour son constat.
	Arrêtés de police	De nombreux avis sont rendus aux communes dans le cadre de différentes demandes d'autorisation (manifestations diverses : bals, courses cyclistes,...)
	Contrôles préalables	Dans le cadre de la délivrance d'un permis de conduire ou d'un passeport aux ressortissants non UE, la zone effectue un contrôle préalable de l'authenticité du permis national auprès de l'OCRF
	Gestion négociée de l'espace public	En application de la CP4, la zone de police, via la police administrative, assure la gestion des événements et la protection des personnes, des biens et des institutions.
	Avis techniques	Des avis techniques sont fréquemment sollicités par les autorités communales pour des aménagements de sécurité aux abords des écoles et sur les voiries communales et régionales.
Huissiers de justice		Des prestations minimales prévues par la circulaire du 01/12/06 sont effectuées afin d'assurer la protection, dans certains cas, des officiers ministériels dans l'exercice de leur mission. Nous sommes d'ailleurs réticents à fournir des informations aux huissiers concernant les changements de résidence de certains de leurs « clients »
Etablissements scolaires (primaires mais surtout secondaires)	Criminalité juvénile	En application de la PLP41, la zone de police sensibilise (prévention) et intervient (répression) dans les écoles sur directive du parquet, avec leur concours, en matière de violences et stupéfiants au sein de ces établissements. Nous appliquons à ce sujet une circulaire de Madame le procureur du roi de septembre 2012.
Etablissements scolaires (primaires)	Clone kit	Le Clone Kit est une carte d'identification qui se veut complémentaire à la carte d'identité officielle de l'enfant. Cette carte collationne différentes données et caractéristiques propres à chaque enfant qui peuvent être utiles pour démarrer une enquête en cas de disparition inquiétante (une photo récente à exploiter, couleur des yeux, des cheveux, ADN, groupe sanguin, empreintes et particularités physiques). Les clone kits sont réalisés dans les écoles primaires mais également dans les stands police de prévention lors de manifestations (foire agricole, portes ouvertes,...).
Commerces	Prévention VMA	A chaque période de fin d'année, la zone de police participe à la prévention des VMA dans les commerces. Ceci se traduit pas la modification de services voire la mise en œuvre de services spécifiques consacrés à cette problématique
Province de Liège – Services du Gouverneur de Province	Armes	Depuis 2006, la police locale n'est plus chargée de délivrer les autorisations de détention d'arme. Cette tâche est confiée au Gouverneur de Province. Néanmoins, une grande partie des tâches administratives liées à l'abandon, la détention et l'acquisition des armes est dévolue aux polices locales.
Commerces – habitations et bâtiments administratifs	Prévention vols	Depuis ce 01/06/2013, une cellule prévention a été mise sur pied afin de mieux lutter préventivement contre les vols qualifiés dans les habitations mais également dans les commerces et les bâtiments administratifs.

¹⁶ Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Besoins et attentes des collaborateurs

En 2012, le Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT) a réalisé, à la demande du Collège de Police, une enquête relative au bien-être et à la charge psychosociale (analyse des risques psychosociaux). Cette analyse a pour but d'identifier les situations susceptibles d'engendrer une charge psychosociale pour le personnel.

La charge psychosociale est constituée de tous les éléments de nature psychosociale qui diminuent ou augmentent la pénibilité au travail comme : l'organisation du travail, la communication au sein de l'institution, l'exercice de l'autorité, les relations humaines, le climat de travail, etc.

Le résultat de cette enquête auprès de tous les membres du personnel a révélé plus particulièrement deux dimensions à **effet négatif** :

- Obstacles au travail :
 - o le travail devient **de plus en plus complexe** ;
 - o le personnel doit faire face à des **lourdeurs administratives**.
- Interférence des tâches :
 - o Le personnel souvent **interrompu** dans le travail ;
 - o Le personnel doit exécuter **plusieurs tâches** différentes en même temps.

Et, trois dimensions à effet **potentiellement négatif** :

- Qualité des évaluations :
 - o les évaluations ne permettent **pas de progresser** dans le travail ;
 - o les **compétences** des collègues plus anciens ne sont **pas valorisées**.
- Management préventif :
 - o en cas d'absence ou de départ d'un travailleur, le **remplacement** n'est pas assuré.
- Management par la pression :
 - o en cas d'erreur, on cherche avant tout à trouver un **coupable**.

Durant les années à venir, nous prendrons en considération les résultats de cette enquête pour orienter nos travaux afin de tenter de rencontrer au mieux les attentes et besoins des collaborateurs avec les moyens qui sont les nôtres, que ce soit au niveau budgétaire, statutaire et logistique.

La politique du personnel

Depuis 2008, la volonté de développer une réelle politique de gestion du personnel est devenue réalité. L'effort s'est tout d'abord porté sur l'évolution et le développement des compétences des collaborateurs.

Le volet « Formation et entraînement », s'est fortement développé et structuré, en ce compris pour les membres détachés « In » venant de la police fédérale.

Non seulement nous assurons annuellement la formation continuée pour tous les membres du personnel opérationnel mais nous nous investissons également dans le développement des entraînements de la maîtrise de la violence avec et sans armes à feu (GPI48). Il est à noter que la gestion de ces entraînements est mutualisée (voir 2.7.1) avec le concours des zones de police Vesdre et Stavelot-Malmedy.

Nous disposons de quelques membres du personnel formés « chargé de cours » et « spécialistes en maîtrise de la violence » grâce auxquels les besoins sont analysés et rencontrés via la formation continuée des collaborateurs

Nous avons, par ailleurs, constitué une base de données reprenant toutes les formations disponibles et les avons classées par priorité et intérêt pour les membres du personnel de sorte que chaque collaborateur est suivi individuellement en fonction de ses besoins et ceux de la zone et dans les limites budgétaires.

Quelques services opérationnels spécifiques nécessitent des formations particulières.

Enfin, les formations barémiques pour les membres du cadre administratif et logistique sont suivies et réussies ! (formations développement des compétences)

Le volet « Recrutement » s'est plutôt orienté sur **l'anticipation maximale** des départs à la pension et sur le remplacement (temporaire le cas échéant) des membres du personnel en exemption de longue durée.

Les années à venir vont être encore plus axées sur le recrutement prévisionnel et ce conformément à la volonté de la Ministre de nous engager à recruter. Par ailleurs, nous suivrons de près la mise en œuvre du nouveau concept de recrutement selon la GPI73 du 14 mai 2013. Même si nous ne manquons pour ainsi dire JAMAIS de candidats via la procédure de mobilité classique (CAT A).

Le développement du volet « Absentéisme » évolue depuis 2008.

Nous avons développé un outil de gestion de l'absentéisme et en assurons le suivi très strict. Les résultats sont relativement positifs.

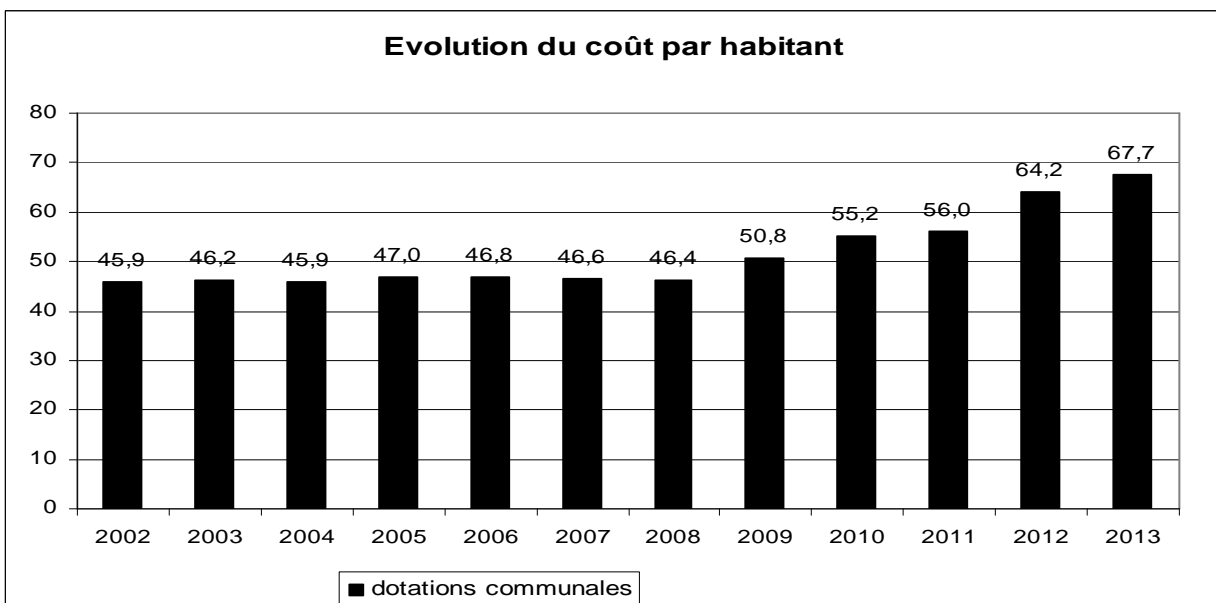
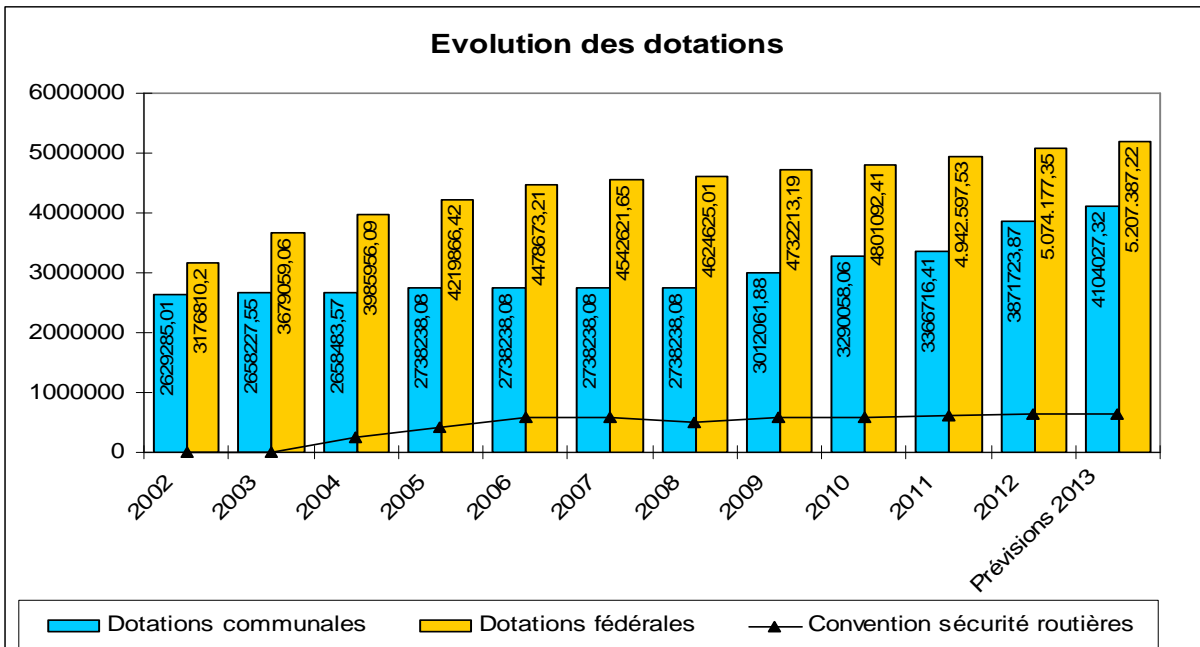
Pour les années à venir, nous continuerons à assurer ce suivi et tenterons par ailleurs de sensibiliser et d'impliquer au maximum le corps médical (médecins agréés, médecins contrôle et médecin conseil du SPMT) pour nous aider dans notre démarche.

Enfin, en ce qui concerne le volet « Evaluation », nous appliquons les directives en la matière en déplorant toutefois certaines lacunes du système déjà démontrées (notamment par l'étude très poussée de l'AIG en 2010) et pour lesquelles nous attendons une adaptation du système tant celui-ci est complexe et lourd à mettre efficacement en œuvre.

MANAGEMENT DES MOYENS

Gestion financière :

Afin d'équilibrer le budget zonal, les dotations communales ont du être indexées de 9% en 2010, de 2.5 % en 2011, de 15 % en 2012 et récemment de 6% en 2013. Entre 2002 et 2009, l'utilisation des boni, de la Convention de Sécurité routière et l'augmentation de celle-ci ainsi qu'une gestion rigoureuse ont permis chaque année de tenir le cap. Mais ces trois dernières années, même avec cette gestion rigoureuse, l'impact généré par les nombreux sauts d'index, la récente loi sur les cotisations patronales pension et surtout l'atténuation des boni n'ont plus permis de maintenir les dotations communales au niveau des années antérieures. Elles ont donc dû être indexées assez fortement tout en restant cependant parmi les plus basses au niveau de la Province de Liège en coût par habitant !



En 2008, les habitants de la zone de police payaient en moyenne 46.35 euros pour le fonctionnement de leur police contre 56 euros en 2011. Ceci représentait une augmentation de 22%. Pour le budget 2012, ce coût a dû être porté à 64.45 euros, soit une augmentation de 39 % par rapport à cette même année 2008 ! Il est utile de préciser cependant qu'entre 2004 et 2008, ces mêmes dotations n'ont pas augmenté d'un Euro !

Pour 2013 le cout par habitant atteint 67,7 euros et a ainsi augmenté de 5% par rapport à 2012 et de 46% par rapport à 2008.

Notons que la moyenne de la Province de Liège était en 2009 à 120 euros par habitant (derniers chiffres connus et publiés).

Schématiquement les dotations communales ont donc augmenté comme suit :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
+0%	+10%	+9%	+ 2.33 %	+15%	+6%

Vu les inconnues en matière de masse salariale (essentiellement l'incertitude dans le cadre des départs à la pension étalées potentiellement entre 56 et 65 ans) ainsi que les incertitudes actuelles en raison de la future norme KUL et de la Convention de sécurité routière, il est excessivement malaisé de développer un plan pluriannuel à l'heure actuelle.

Technologies :

En matière de technologies, le parc informatique de la zone de police est à présent plus ou moins up to date. De gros efforts ont effectivement été consentis pour arriver à une flotte opérationnelle. Le matériel vétuste a été remplacé et les collaborateurs ont été sensibilisés quant à l'utilisation plus systématique de l'outil informatique. Dans les limites budgétaires, de gros efforts ont été entrepris et le développement ICT et des outils de communication plus généralement ont fait l'objet d'un objectif stratégique en matière de service et fonctionnement policier « Optimiser la communication au niveau de l'outil informatique et la coopération entre les services afin de décloisonner ceux-ci. ».

L'arrivée en 2011 du nouveau système de messagerie PUMA a grandement amélioré la communication entre les services et les collaborateurs plus généralement. Aussi, trois nouvelles centrales téléphoniques ont été installées, une à Herve, une à Welkenraedt et une à Plombières.

En matière d'acquisition, nous retiendrons tout particulièrement que l'année 2012 a vu l'arrivée d'un outil performant en matière de prise d'empreintes digitales et de photos, à savoir le LIVESCAN, outil qui permet la reconnaissance immédiate de celles –ci dans la banque de données judiciaires.

En 2013, dans son aspiration à l'excellence et à la fonction de police orientée vers la communauté, la zone de police a créé sa page facebook¹⁷ afin d'être encore un peu plus proche du citoyen. De nombreuses informations y sont dispensées, principalement de prévention.

Matériel :

Tout le matériel police de « fonctionnement » est suivi au quotidien et renouvelé sans trop de difficultés jusqu'à présent.

Pour les années à venir, nous continuerons à suivre ce matériel dans les limites budgétaires.

Au niveau charroi, un programme pluriannuel de remplacement des véhicules a été élaboré en 2009 et est respecté au mieux selon les possibilités budgétaires. Pour rappel, le charroi est constitué de 37 véhicules automobiles, 3 motos, 3 cyclomoteurs et de 2 (bientôt 4) vélos (VTT).

Après avoir donné priorité à la construction du nouveau bâtiment de la tête de zone sur le site existant de Herve ainsi qu'au suivi du dossier de rafraîchissement du bâtiment de Welkenraedt (remplacement des portes

¹⁷ www.facebook.com/zonedepolicepaysdeherve

et châssis), nous allons dorénavant travailler sur le projet d'amélioration de l'antenne de police d'Aubel (rénovation et nouvelle construction).

Le dossier du bâtiment de l'antenne de Welkenraedt a trouvé une première issue en cette fin 2013 via le remplacement des portes extérieures et des châssis. Une action en justice en première instance a été positive.

En ce qui concerne les postes de police, Olne, Baelen et Thimister-Clermont ont fait l'objet ces dernières années d'un réaménagement et/ou rafraîchissement complet. Pour les années à venir, nous poursuivrons le relooking du poste de Limbourg et devons nous pencher sur l'avenir et l'affectation d'une partie du poste de Plombières.

Le matériel d'armement individuel a été renouvelé conformément à la GPI62 (nouvelles arme de poing achetées via le marché public de la police fédérale). Nous orienterons notre effort dès 2014 sur le renouvellement de l'armement collectif.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

La zone de police tente d'appliquer au mieux les processus élaborés et « imposés » par l'autorité fédérale. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des directives de la CP3 relative au système de contrôle interne et de la CP4 en matière de gestion négociée de l'espace public.

L'élaboration de processus, notamment de processus primaires a été mise à mal depuis la restructuration du département CGL qui était chargé notamment de l'accompagnement des processus au niveau local.

Rédiger seuls, des processus primaires, applicables par ailleurs dans leur généralité à toutes les zones de police, paraît relever d'une mission particulièrement malaisée. Décrire des processus est un travail long et fastidieux à rédiger en kern.

Nous devons en effet plutôt concentrer nos efforts, avec toutes les restrictions que nous connaissons tous, sur les fonctions de police de base dans le cadre du concept de la police de proximité.

Cela dit, nous nous efforcerons bien entendu d'appliquer avec tout le professionnalisme voulu les directives fédérales et ministérielles en la matière.

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

Domaine de coopération	Zone/service avec lequel le protocole a été conclu
Accident de roulage impliquant un véhicule de service	ZP Vesdre et WPR Liège
Audition vidéo- filmée de mineurs	ZP Vesdre, ZP Fagnes, ZP Stavelot-Malmedy, Police Fédérale (PJF)
Protocole CIA dans le cadre de la MFO-6	CIA Verviers
Service de garde judiciaire intégré (SER-JU-IN) : Entraide entre les différents services de garde judiciaire de l'arrondissement pour intervenir sur des faits judiciaires d'ampleur et non planifiés	ZP Vesdre, ZP Stavelot-Malmedy, ZP Fagnes, PJF Verviers
Plan catastrophe judiciaire MEJEVE sur ordre du PR : constituer dans les 24 heures une cellule temporaire d'enquête d'une durée maximum de 8 jours (renouvelable une fois)	ZP Vesdre, ZP Stavelot-Malmedy, ZP Fagnes, PJF Verviers
Appui pour les contrôles radars avec interception et pour les services d'ordre (carnavals, bals à risque,...)	Police Fédérale (CIK)
Patrouilles cavaliers : plusieurs patrouilles ont lieu dans le cadre de la prévention vols dans habitations et environnement	Police Fédérale
Convention de location des infrastructures de la Police Fédérale dans le cadre de l'exécution de la GPI 48	ZP Vesdre, ZP Stavelot-Malmedy
Lutte contre la criminalité transfrontalière Eurégionale	NeBeDeAgPol, Provinces Liège et Limbourg, Province Zuid Limbourg (NL), Land Aachen
Protocole suprazonal de mutualisation de l'entraînement de tir, de self défense et aux procédures tactique dans le cadre de la circulaire GPI48 relative à la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police	ZP Vesdre, ZP Stavelot-Malmedy

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

Domaine de coopération	Partenariat conclu avec
Caméras de surveillance	Commune de Herve
Plan local de prévention	Commune d'Olné
Animaux errants – transfert et gardiennage des animaux errants	Société royale protectrice des animaux de Verviers

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Prestations (hors AMS et congés) - Année de référence 2012		Heures prestées	% des missions totales	% de la capacité disponible
Contribution fédérale	Missions fédérales	4607:17:00	2,44%	2,48%
Déploiement local	Accueil	13588:57:00	7,21%	7,33%
	Travail de quartier	26368:12:00	13,99%	14,22%
	Maintien de l'ordre	3041:45:00	1,61%	1,64%
	Recherche et enquêtes locales	9573:05:00	5,08%	5,16%
	Assistance aux victimes	1486:22:00	0,79%	0,80%
	Intervention	39377:38:00	20,90%	21,23%
	PA "sécurité et qualité de vie" dans le cadre de l'intervention	604:10:00	0,32%	0,33%
	PA roulage	7717:40:00	4,10%	4,16%
	PA judiciaire	2783:15:00	1,48%	1,50%
	Missions de l'autorité judiciaire	624:07:00	0,33%	0,34%
	Tâches policières	24066:44:00	12,77%	12,98%
	Phénomènes émergents	19:00:00	0,01%	0,01%
		Déploiement local	129250:55:00	68,59%
Stratégie et Politique	Stratégie et Politique	1307:58:00	0,69%	0,71%
Management des collaborateurs	Gestion antennes	11812:22:00	6,27%	6,37%
	Gestion zone	18774:48:00	9,96%	10,12%
	Formation/training/développement des compétences	5814:23:00	3,09%	3,14%
		Management des collaborateurs	36401:33:00	19,32%
Management des moyens	Tâches et missions liées à la gestion	8253:44:00	4,38%	4,45%
	Appui	8616:14:00	4,57%	4,65%
		Management des moyens	16869:58:00	8,95%
Total global presté		188437:41:00		101,62%
Capacité moyenne en 2012 120 MP (dont 1 OUT) + ~ 2 détachés IN		185440:00:00		

En 2012, 188 437 h ont été prestées pour une capacité en personnel équivalant à 185 440h. Ainsi près de 102% de la capacité disponible a été utilisée en 2012, soit un déficit de près de 3000 heures, ce qui correspond à près de 2 équivalents temps plein (compensés par des heures sup').

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Le plan zonal de sécurité 2009/2013 élaboré et discuté en conseil zonal de sécurité et approuvé par les ministres de tutelle faisait état de 5 phénomènes prioritaires :

- ✓ Le trafic (home deal, street deal) et la production de stupéfiants (haschich et marijuana),
- ✓ Les vols dans les habitations y compris les tentatives,
- ✓ Les accidents de la route avec lésions corporelles sur les routes régionales RN3, RN648 et RN67.

MODIFIE (voir ci-dessous)

- ✓ Les violences intrafamiliales (au niveau constat et suivi SAPV),
- ✓ La traite des êtres humains (économique – marchands de sommeil) au niveau de la sensibilisation des policiers de quartier à la détection du phénomène.

L'évaluation de l'objectif stratégique 'sécurité routière' et le suivi de son plan d'action ont mené à apporter une modification à son intitulé et à changer l'orientation de l'effort policier. Ainsi, l'objectif stratégique est devenu : « *Nous souhaitons contribuer à maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles sur les zones accidentogènes dans notre zone de police* ».

Notons que les résultats présentés doivent toujours être interprétés avec prudence. En effet une diminution - ou une augmentation- d'un phénomène est la conséquence d'une multitude de variables telles qu'une propension de la population à déclarer un délit ou inversement, des facteurs socio-économiques (ex : crise économique, paupérisation de la population) ou environnementaux (ex hiver rude), une meilleure ou moins bonne détection des faits par les services de police,... Ceci doit être gardé à l'esprit lors de la lecture de cette évaluation

Sources :

- Image de la Criminalité de l'Arrondissement de Verviers
- Plate forme Informatique de la Police Locale ISLP
- Baromètre de la sécurité
- Baromètre de la criminalité

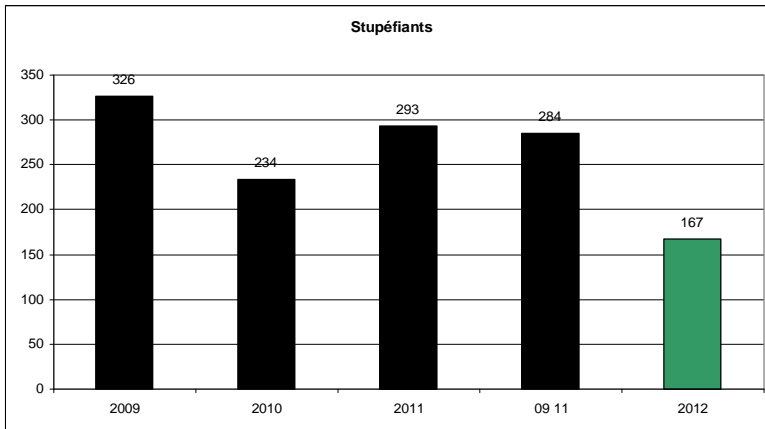
3.1.1. SECURITE ET QUALITE DE VIE

3.1.1.1. Priorité 1 : La lutte contre les stupéfiants

Objectif stratégique

Nous souhaitons contribuer à la lutte contre le trafic (home deal, street deal) et la production de stupéfiants (marijuana, haschich).

Bilan



Le graphique de l'évolution des PV rédigés en matière de stupéfiants montre une diminution du nombre de faits constatés sur la zone en 2012. Nous constatons une diminution de 43% par rapport à 2011 et 41% par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Nous avons eu en 2012 :

- 5 dossiers culture/ fabrication (4 à Plombières et 1 à Herve)
- 5 dossiers de vente
- 39 PV pour import export
- 91 PV de détention

Cette diminution est la conséquence d'une activité moins proactive en 2012. En effet, cette problématique a ceci de particulier que si on ne cherche pas, on ne trouve pas. Plusieurs raisons à cela : une diminution des effectifs policiers sensibilisés à la cause en faveur d'autres services dans le besoin ainsi que le changement de politique en matière de vente de marijuana aux Pays Bas qui a drainé moins de transit. En effet ce sont surtout les PV pour détention et import qui ont fortement diminué (respectivement de 134 PV en 2011 à 91 en 2012 et de 125 PV à 39 PV). Néanmoins, les chiffres en matière de vente et de culture/ fabrication sont restés identiques à l'année 2011 et ceux-ci représentent des dossiers plus importants en terme de peine de même qu'ils impliquent également un travail de plus longue haleine en matière d'enquêtes et de devoirs à effectuer.

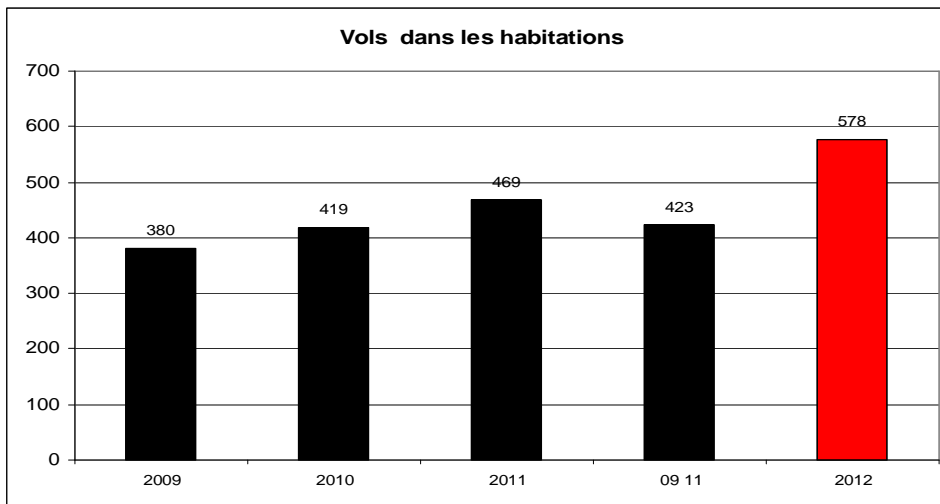
Bref, nous nous sommes **plus concentrés sur la production que sur la détention.**

3.1.1.2. Priorité 2 : Les vols dans les habitations

Objectif stratégique

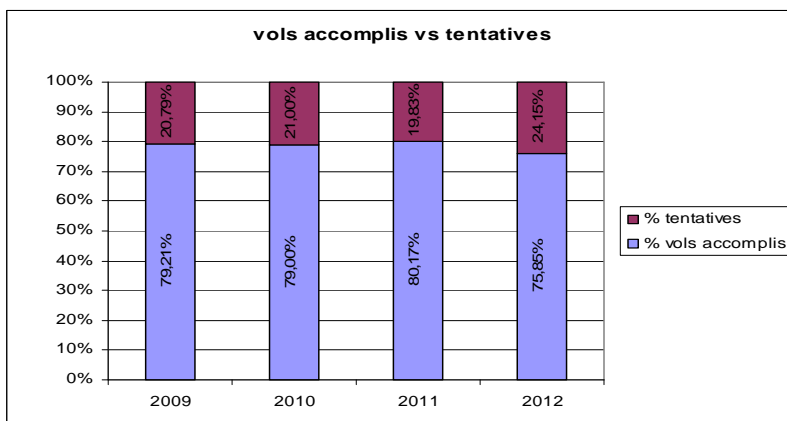
Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des vols qualifiés dans les habitations (y compris les tentatives).

Bilan



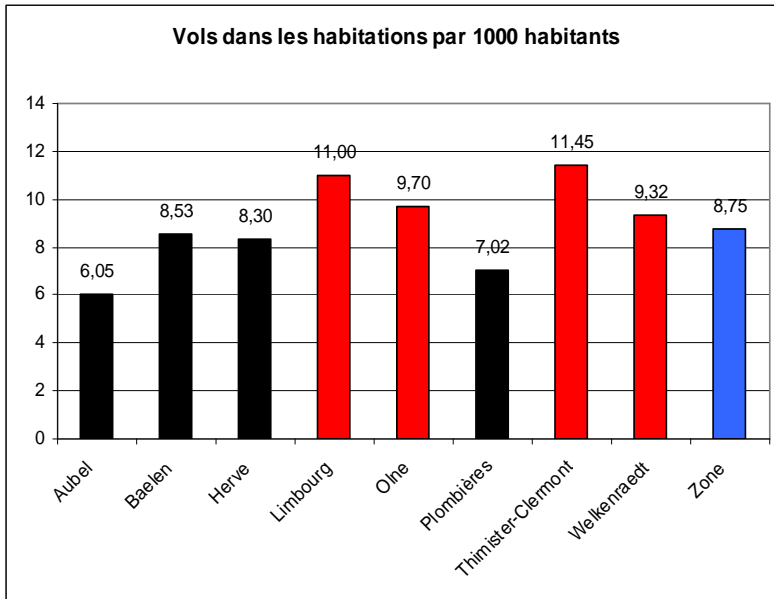
Depuis 2009, les vols dans les habitations **ne cessent d'augmenter** et l'année 2012 n'y a pas dérogé hélas, l'augmentation y est même encore plus marquée que les années précédentes avec +23% par rapport à 2011 et +37% par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Seul lot de consolation : nous pouvons constater sur le graphique suivant que le pourcentage de tentatives est



plus important, passant d'une moyenne de 20% les années précédentes à 24% en 2012. Ceci est le signe d'une plus grande prévention ou tout le moins de matériel plus adapté, les voleurs parvenant plus difficilement à rentrer dans les habitations. Mais aussi, espérons, d'une présence policière plus marquée pour empêcher la commission réelle du fait voire une meilleure prévention entre voisins.

En 2012, toutes les communes, sauf Olne, sont touchées par l'augmentation des vols dans les habitations. Par 1000 habitants, les communes de Limbourg, Olne, Thimister-Clermont et Welkenraedt sont au dessus de la moyenne zonale.



La grande difficulté des vols dans les habitations est que ces dernières, contrairement aux commerces par exemple, sont éparpillées et surveiller tout le territoire relève de l'impossible. De plus, le phénomène est fort variable et mobile. Plusieurs communes peuvent être touchées sur une seule journée, puis connaître une accalmie. On peut aussi avoir une vague dans une commune puis voir le phénomène se déplacer très vite vers une autre sans aucune logique. Les vols d'opportunité sont également fréquents. Tous ces éléments rendent le phénomène des vols dans les habitations difficilement prévisible et malaisé à contrecarrer. La prévention et la vigilance du citoyen restent la clé !!!

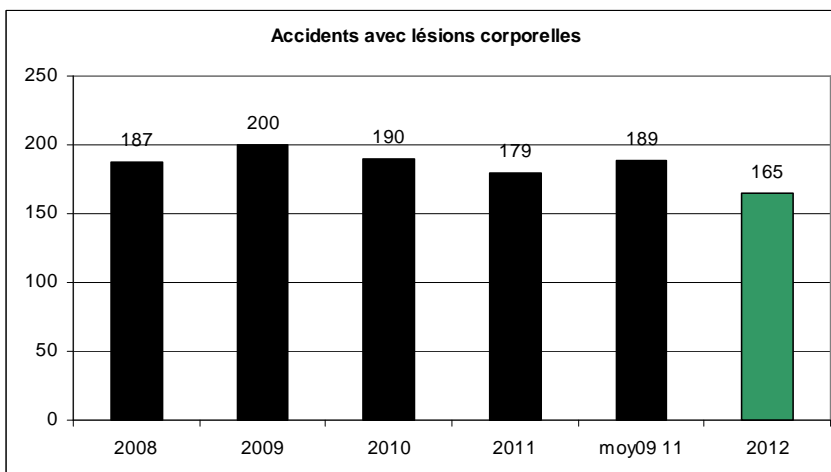
3.1.1.3. Priorité 3 : les accidents de la route avec lésions corporelles

Objectif stratégique

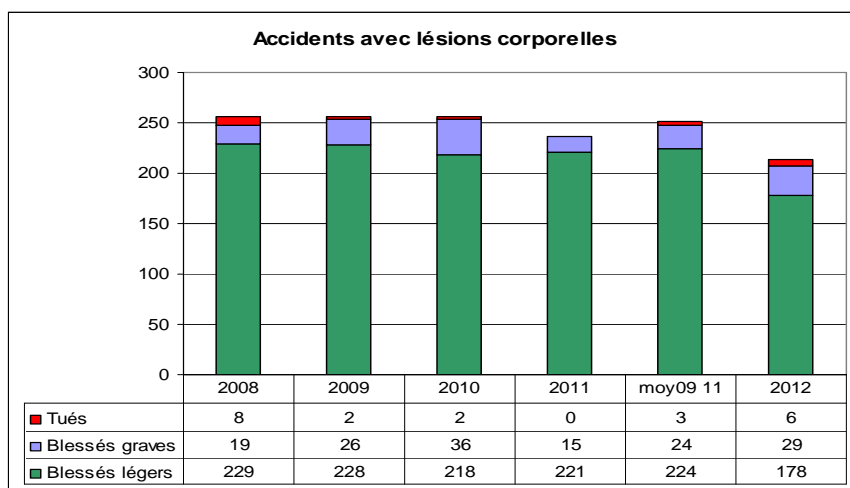
Nous souhaitons contribuer à maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles sur les zones accidentogènes dans notre zone de police.

Bilan

Accidents avec lésions corporelles

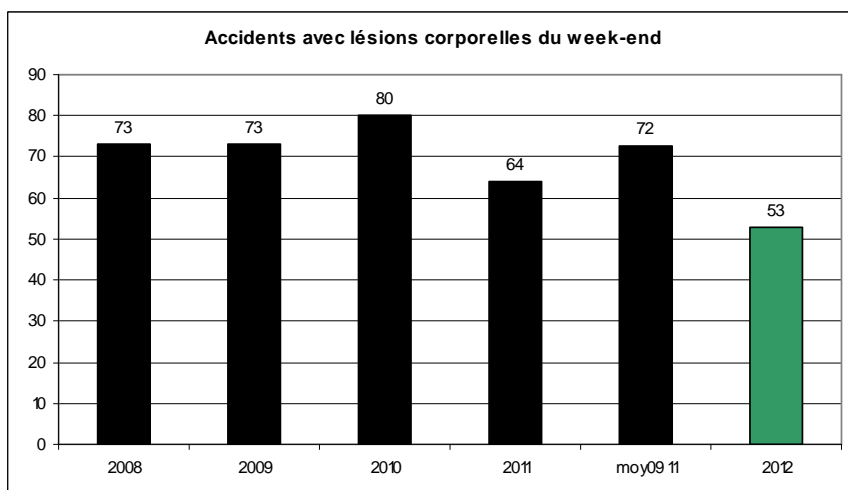


Globalement, au niveau zonal, les accidents de la route avec lésions corporelles sont en diminution constante depuis 2010. En 2012, ils ont diminué encore : **-8%** par rapport à 2011 et **-13%** par rapport à la moyenne des trois dernières années. Nous sommes passés ainsi sous la barre des 170 accidents avec blessés. Beaux résultats, fruits d'une politique de présence policière préventive et répressive.



En termes de victimes de la route, le nombre de blessés a diminué encore en 2012. Par rapport à 2011, le nombre de blessés légers est en diminution de -19%. A l'inverse, malheureusement, les blessés graves augmentent de 93%. Cependant les chiffres absolus sont faibles : en effet, en 2012, nous avons eu à déplorer 29 blessés graves contre 15 en 2011. Nous avons eu également à regretter 6 tués sur nos routes cette même année 2012.

Accidents du week-end et nuits de week-end



En matière d'accidents avec lésions corporelles du week-end, ceux-ci continuent à diminuer depuis 2011. Ils ont ainsi diminué de 17% par rapport à 2011 et de 27% par rapport à la moyenne des trois dernières années.

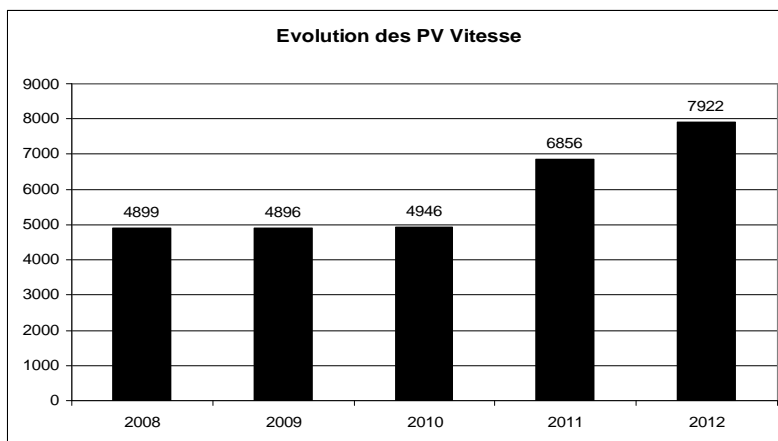
Ces résultats sont **réjouissants**, sachant que les accidents du week-end impliquent souvent de jeunes gens.

Zones accidentogènes

Ci après, le top 20 des axes les plus problématiques en matière d'accidents LC. L'indice est calculé à partir du nombre d'accidents et de leur gravité. C'est sur cette base que le plan d'action et les contrôles sont orientés.

Top 20 des zones les plus dangereuses				
	Commune	Rue	RN	Indice
1	Welkenraedt	Chaussée de Liège	RN3	23
2	Welkenraedt	Rue Mitoyenne	RN67	23
3	Herve	Rue de Herve	RN3	22
4	Aubel	Rue de Battice	RN648	21
5	Thimister-Clermont	Chaussée Charlemagne	RN3	20
6	Thimister-Clermont	Route de Battice	RN648	19
7	Plombières	Chaussée de Liège	RN3	18
8	Baelen	Hestreux	RN68	17
9	Thimister-Clermont	Route d'Aubel	RN648	16
10	Herve	Rue de Henri-Chapelle	RN3	14
11	Herve	Rue des Martyrs	RN3	14
12	Plombières	Bambusch	RN3	13
13	Aubel	Hagelstein	RN648/608	12
14	Aubel	Rue de Merckhof	RN642/608	12
15	Herve	Outre Cour	RN3	12
16	Herve	Rue de Maëstricht	RN627	12
17	Herve	Rue Moreau	RN3	12
18	Herve	Rue de Verviers	RN627	11
19	Limbouurg	Avenue Reine Astrid	RN61	11
20	Welkenraedt	Route Charlemagne	RN3	11

Activité policière



La diminution des accidents avec blessés n'est certainement pas étrangère à l'activité répressive menée en matière de roulage par notre zone de police. Les PV pour excès de vitesse sont passés de 4900 PV en 2008 à 7922 PV en 2012, soit une augmentation de 62%.

3.1.1.4. Priorité 4 : les violences intrafamiliales

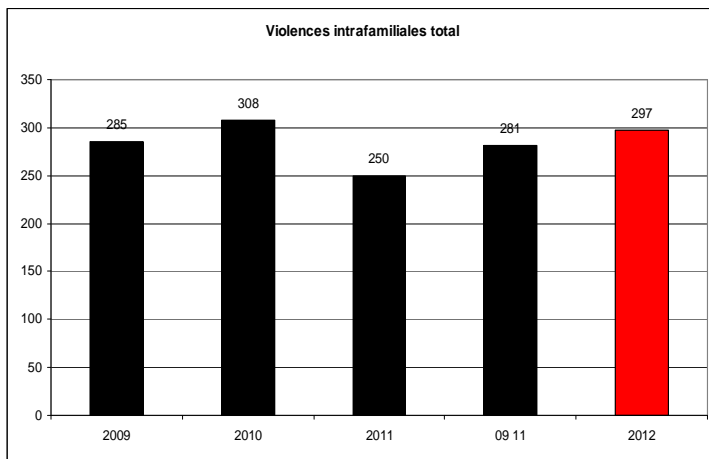
Objectif stratégique

Nous souhaitons améliorer la qualité des constats et du suivi SAPV dans la lutte contre la violence intrafamiliale.

Bilan

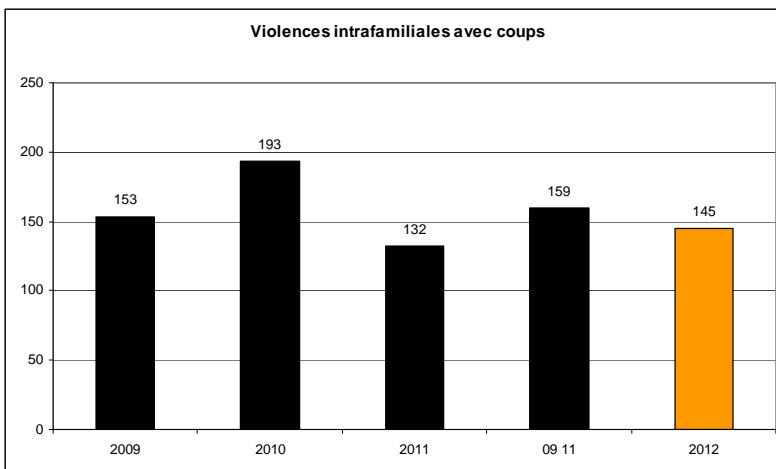
Cet objectif stratégique **n'a pas fait l'objet d'un plan d'action** à proprement parlé mais d'attention et de sensibilisation des policiers en la matière. C'est la qualité des constats et le suivi SAPV qui faisaient l'objet d'une attention particulière.

Violences intrafamiliales (Total)



En matière de violences au sein de la famille, nous retrouvons les violences morales (50%) et physiques (49%). Pour 2012, les VIF «étaient en augmentation de 19% par rapport à 2011 et 6% par rapport aux 3 dernières années. Néanmoins, les violences intrafamiliales sont restées sous la barre des 300 faits. Il est à noter que 21% des faits de violences intrafamiliales se concentraient sur seulement 3 rues de la zone de police !

Violences physiques intrafamiliales (avec coups)



En ce qui concerne les violences intrafamiliales, celles avec coups, représentaient 49%. En 2012, elles ont augmenté de 10% par rapport à 2011 mais ont diminué néanmoins de 9% par rapport à la moyenne des 3 dernières années.

La police reste fort démunie face à cette problématique sociale. Le service d'assistance policière aux victimes et une politique de tolérance zéro au niveau judiciaire ont permis de soutenir au mieux les victimes et de les accompagner dans leurs démarches.

3.1.1.5. Priorité 5 : la traite des êtres humains

Objectif stratégique

Nous souhaitons contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains par la sensibilisation des agents de quartier au niveau exploitation économique et marchands de sommeil.

3.1.2. Bilan

Comme pour les violences intrafamiliales, cet objectif stratégique **n'a pas fait l'objet d'un plan d'action**. Cet objectif, découlant de la politique criminelle du procureur du roi, résidait principalement sur la sensibilisation des agents de quartier à la détection de problématiques de traite des êtres humains, notamment les marchands de sommeil. Force est de constater que notre zone, ne serait-ce que de par son côté rural, n'est pas particulièrement touchée par ce phénomène, peut être plus présent dans les grandes villes. Néanmoins, nos agents de quartier ont été sensibilisés à la matière.

Notons enfin qu'en 2012, nous avons recensé 15 faits d'exploitation économique, tous issus du même dossier mené par la police fédérale dans le cadre d'un travail au noir.

3.1.2. FONCTIONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION

3.2.1.1. Priorité 1 : Infrastructure

Objectif stratégique

Nous souhaitons poursuivre nos efforts dans la modernisation et l'amélioration des locaux et des infrastructures

Bilan

Ces 5 années de cycle stratégique ont vu un nombre certain d'améliorations en matière d'infrastructures :

- Un tout nouveau bâtiment pour la tête de zone et un complexe cellulaire sécurisé ont été inaugurés : Principales nouveautés au niveau de cette infrastructure : le bâtiment est équipé d'un local « caméras de surveillance » qui recueillera peut être un jour les données filmées par les caméras de la ville de Herve, un local prévu pour les auditions filmées de mineurs et une salle de réunion pouvant recevoir jusqu'à 120 personnes (70 personnes assises). Le confort du personnel n'a pas été oublié avec de nouveaux sanitaires et vestiaires et un réfectoire.

La sécurisation a été le point de mire de cette nouvelle construction. Ainsi tous les accès ont été sécurisés par des barrières électriques et des caméras. Un tunnel sécurisé permet de passer du garage des combis aux cellules situées en sous-sol. Le long du trajet, des interrupteurs de secours permettent aux policiers d'appeler du renfort en cas de problèmes avec un détenu. Les cellules sont au nombre de 3, soit 2 cellules individuelles et 1 collective pouvant accueillir 20 personnes. Un local de surveillance pour mineurs est également disponible.

- Les postes d'Olné et de Baelen ont déménagé pour de meilleures infrastructures.
- Les antennes d'Aubel et de Welkenraedt restent encore à améliorer

3.2.1.2. Priorité 2 : Informatique et décloisonnement

Objectif stratégique

Nous souhaitons optimiser la communication au niveau de l'outil informatique et la coopération entre les services afin de décloisonner ceux-ci

Bilan

- Le parc informatique a été quasi totalement renouvelé : écrans, ordinateurs, imprimantes, ordinateurs portables, système de projection pour les présentations,...
- Un gros effort a aussi été fourni au niveau de la lenteur de la bande passante de l'ISLP, lenteur à l'origine d'une plainte des collaborateurs en 2008. Cela semble aujourd'hui réglé même si le système informatique dont nous avons hérité de la réforme des polices est loin d'être efficient quand on connaît les avancées technologiques en la matière dans notre société.
- Entre autres, Internet a été installé dans toutes les antennes de police (avec le contrôle et les protections adéquates).
- Un système de messagerie informatique « PUMA » est enfin accessible à tous les membres du personnel. Petite révolution, s'il en est, puisque jusqu'à il y a peu, beaucoup n'utilisaient que le courrier et le fax.
- Malheureusement, si l'objectif « informatique » a été atteint, la coopération et le décloisonnement des services doivent encore être améliorés. Ce constat transparait notamment dans l'enquête menée auprès des collaborateurs (voir annexe 3).

3.2.1.3. Priorité 3 : Fonctionnement

Objectif stratégique

Nous souhaitons revoir le fonctionnement et l'organisation de la zone au niveau des faiblesses constatées suite au scanning (normes de fonctionnement, absence de ROI et de politique du personnel, horaires de prestation des services d'intervention)

Bilan

Au niveau du fonctionnement et suite aux résultats du scanning réalisé auprès des collaborateurs en 2008, plusieurs changements, innovations et améliorations ont été diligentés :

- En terme de normes de fonctionnement, une norme « CDC » de répartition des effectifs dans les antennes de police qui composent la zone a été créée sur base d'une analyse détaillée des prestations. Celle-ci a notamment été revue et adaptée en 2012.
- Création également d'une brochure d'accueil pour les nouveaux collaborateurs.
- Le système d'intervention urgente a été complètement revu et corrigé (voir point 2.6.1.) avec l'apport de services d'appui et de services réserve. Il s'agit ici d'une grande simplification au niveau des services mais également des prestations du personnel.
- Enfin, un plan de politique du personnel a été élaboré. Celui-ci gère de manière systématique, les formations, les départs et les arrivées, un stage d'observation dans les différentes antennes pour les nouveaux arrivants a d'ailleurs été instauré. Ce plan de politique permet non seulement de gérer les carrières du personnel mais surtout d'anticiper au mieux les départs et d'y apporter une solution rapide et adéquate afin de ne pas surcharger le personnel en place. Le suivi de la consommation des heures (week-end, nuit, supplémentaires) et de leur répartition (ZP conso) entre les services ont permis notamment une gestion optimale mais également d'en faire des prévisions.

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Le tableau ci-après synthétise les différents arguments intervenus lors du choix des objectifs stratégiques. Celui-ci reprend, d'une part, les attentes des parties prenantes en matière d'objectifs prioritaires et, d'autre part, les résultats des différentes sources subjectives et objectives utilisées lors du scanning :

- **Les attentes des parties prenantes.** Les choix en matière d'objectifs stratégiques des parties prenantes sont pondérés à une valeur de 2 (à l'inverse les données subjectives sont pondérées à 1, notamment pour leur caractère moins fiable). 6 parties prenantes interviennent dans l'argumentation :

1. L'autorité fédérale avec les objectifs inscrits dans le plan national de sécurité
2. L'autorité judiciaire avec les priorités du parquet du procureur du roi
3. Le partenaire de la police judiciaire fédérale avec ses priorités propres mais qui s'inscrivent dans le PNS et dans le plan de politique du parquet
4. Les autorités locales en la personne des bourgmestres, dont l'avis a été récolté en réunion plénière
5. Les collaborateurs
6. La société, ici représentée par les élus locaux

Pour ces deux derniers points, l'avis des collaborateurs et des élus locaux a été récolté via une enquête (voir annexes 1 et 2).

- **Les sources subjectives,** celles-ci sont pondérées à une valeur de 1. La récolte des données subjectives étant un bon indicateur mais ne revêtant aucun caractère scientifique, nous avons jugé opportun de lui attribuer une valeur de pondération moindre. Deux sources évaluent l'ampleur et l'évolution subjectives de phénomènes de criminalité et de sécurité :

1. Une enquête destinée aux élus locaux (149 personnes) qui évaluait l'image subjective de la criminalité et de la sécurité à savoir la récurrence et l'évolution à l'augmentation ou à la diminution des faits délictueux (voir 2.3.2.1)
2. Une enquête destinée aux collaborateurs où il leur était demandé leur avis concernant l'évolution des phénomènes de criminalité et de sécurité (voir 2.3.2.2)

Les phénomènes retenus sont ceux qui présentent une ampleur (subjective) importante et une évolution (subjective) à l'augmentation

- **Les sources objectives,** celles-ci ont été pondérées à une valeur de 2 (sauf pour l'analyse multicritère). La récolte des données sont issues de la BNG et de la plate forme locale ISLP. Nous y retrouvons 2 sources :

1. Le scanning de la criminalité et de la sécurité qui mesure l'ampleur et l'évolution des phénomènes de criminalité et de sécurité. Les phénomènes retenus sont ceux qui présentent une ampleur importante et une évolution à l'augmentation (voir 2.3.1.1 et 2).
2. L'analyse multicritère qui évalue la gravité des phénomènes de criminalité (nous ne retrouvons pas ici d'évaluation de la sécurité routière). Les résultats de cette analyse ont été pondérés à une valeur de 1 en raison du côté relativement subjectif des critères attribués. Les phénomènes les plus graves ont été retenus ici (voir 2.3.1.4).

ATTENTES DES PARTIES PRENNANTES (pondération = 2)							SOURCES SUBJECTIVES (Pondération = 1)		SOURCES OBJECTIVES		
	PNS	PR	PJF	AUTORITES LOCALES	COLLABORATEURS	SOCIETE	SCANNING Autorité locale Evolution et ampleur	SCANNING COLLABORATEURS Evolution et ampleur	Scanning de la criminalité et sécurité Evolution et ampleur pondération=2	Analyse Multicritères Gravité pondération=1	Résultats
violences	Violences dans l'espace public							Violences et différends		Violences extrafamiliales	4
Vols	Vols à main armée Vols avec effractions	Vols habitations	Criminalité itinérante	Vols habitations	Vols habitations	Vols habitations	Vols habitations	Vols métaux Vols habitations	Vols avec violence Vols habitations Vols dans les véhicules	Vols avec violence VMA cambriolages	17
ECOFIN	Fraude sociale								Escroqueries		4
stupéfiants	Criminalité liée	Criminalité liée	Criminalité liée		Trafic de drogue		Trafic de drogue	Criminalité liée		Import/export cocaïne	11
criminalité ICT	Criminalité informatique							Criminalité informatique	Criminalité informatique	Criminalité informatique	6
violences intra	Violences intra				Violences intra (SAPV d'urgence)			Violences intra		Violences intra	6
terrorisme	Terrorisme										2
Dégradations										Incendies volontaires	1
TEH	Traite des êtres humains	Traite sexuelle et économique	Traite des êtres humains							exploitation économique	7
sécurité routière	Sécurité routière - accidents			Sécurité routière	Conduite sous influence	Vitesse	Vitesse excessive	Conduite sous influence			10
Nuisances/ incivilités et environnement	Fraude aux déchets			Incivilités		Dépôts clandestins de déchets	Dépôts de déchets		Criminalité liée à l'environnement	Trafic de déchets	10
Armes	trafic d'arme								Détention illégale		4

Sur base du scanning présenté aux membres du conseil zonal de sécurité et en regard de la synthèse de l'argumentation, ceux-ci ont approuvé, à l'unanimité, les priorités suivantes :

- La lutte contre les vols dans les habitations
- La lutte contre l'insécurité routière
- La lutte contre les incivilités et les nuisances à l'environnement
- La lutte contre les stupéfiants dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et la conduite sous influence et dans le cadre de la détection des plantations de cannabis

A la demande du Procureur du roi, une attention particulière sera également apportée à la traite des êtres humains, volet exploitation économique et à la fraude sociale, en ce compris la lutte contre les domiciles fictifs.

Les membres du conseil zonal de sécurité insistent également sur la dimension proximité à intégrer de façon transversale à tous les objectifs stratégiques.

3.2.2. Les objectifs stratégiques

3.2.2.1. Mesures/objectifs pour satisfaire aux normes minimales de fonctionnement

- **Accueil** : Après essais et analyse, le besoin d'une ouverture de 12h le samedi et le dimanche ne s'est pas révélé du tout nécessaire. En outre, un téléphone mural qui diffuse un message aux plaignants les invitant à contacter le 101 est disponible à l'accueil central en dehors des heures d'ouverture. Au lendemain de certaines opérations (essentiellement roulage), un accueil est assuré par un planton pour restituer certains documents (permis de conduire,...).
- **Assistance aux victimes** : La norme minimale de 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence n'est pas remplie. Après analyse, il est apparu que le besoin n'était pas réel, d'autant que le personnel opérationnel est formé et recyclé régulièrement. Il a été notamment formé en matière d'annonce d'une mauvaise nouvelle. Quoiqu'il en soit, un recontact est toujours réalisé par notre assistante aux victimes.
- **Circulation** : Alors que 4 ETP collaborateurs opérationnels et 1 ETP Calog sont attachés uniquement à la mission de circulation et sécurité routière, la norme minimale des 8% de la capacité de travail n'apparaît pas comme atteinte. Après analyse, il s'agit en fait d'un problème d'encodage des prestations. Des modifications vont ainsi être réalisées dans Galop.

3.2.2.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES SECURITE ET QUALITE DE VIE

ZONE DE POLICE « PAYS DE HERVE »

OBJECTIFS STRATEGIQUES SECURITE ET QUALITE DE VIE 2014/2017

1. Lutte contre les vols dans les habitations

2. Lutte contre l'insécurité routière – accidents avec lésions corporelles

3. Lutte contre les incivilités et les infractions à l'environnement

4. Lutte contre les stupéfiants – Détection des plantations de cannabis

Approche « Proximité » Policing Community

Attentions particulières: TEH économique et fraude sociale

3.2.2.2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 1:

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A MAITRISER LE PHENOMENE DES VOLS QUALIFIES DANS LES HABITATIONS (Y COMPRIS LES TENTATIVES)

- **LEADERSHIP**
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène (priorité du PNS 2012-2015)
 - Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
 - Impliquer/ motiver les collaborateurs à tous les niveaux
 - Communiquer/ rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
 - Mettre en place et responsabiliser le bon chef de projet formé et motivé
 - Décrire et mettre en place des processus de gestion efficace
 - Sensibiliser les partenaires externes/ parties prenantes à combattre le phénomène au niveau supra local (PJF, DGJ,...)
 - Sensibiliser certains partenaires pour la prise de mesures préventives et proactives (urbanisme, travaux,...)

- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Développer un plan d'action réaliste et orienté résultats, plan d'action s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée développée au niveau de l'arrondissement et national (PNS)
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une définition et une image précise (Intelligence Led Policing) avec l'appui de la police fédérale
 - A cet effet, procéder à une mesure performante et à un suivi journalier au moyen de l'outil ISLP – module Info et à la Data Base Vols CIA ; mensuel au moyen du baromètre de la criminalité et de l'ICAV
 - Pouvoir bénéficier d'une cartographie informatisée pour l'aide à la décision et à l'orientation de l'effort de recherche
 - Développer une démarche proactive

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Rechercher l'expertise et l'excellence en formant de manière continuée le personnel concerné dans le domaine poursuivi
 - Contrôler la bonne utilisation par le personnel des outils existants (DB, complétion de l'ISLP, lifescan, triptyque judiciaire...)
 - Assurer le suivi de la qualité de la prise en charge, du constat, du PV, du suivi des victimes (empathie), de l'enquête, de la techno prévention.
 - Développer une communication interne active. Dans ce cas, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
 - Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent
 - Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultats, le rendre compte et le souci de mesure
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier
 - Appliquer les directives de la loi Salduz (arrêt de la cour constitutionnelle du 14/02/2013)

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Développer et utiliser un outil de gestion efficace des moyens alloués à la lutte contre le phénomène pour pouvoir justifier clairement et rapidement les coûts engendrés auprès de la direction et des financiers (ZP conso)
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour la formation continuée
 - Dégager les moyens nécessaires ou solliciter l'appui pour l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène (appareil photographique, matériel informatique, matériel de démonstration et folders en matière de techno prévention,...)
 - Appuyer la nouvelle cellule de prévention dans son travail de sensibilisation des victimes avérées et potentielles
 - Libérer du temps pour la rédaction des devoirs
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Se fixer un fil rouge permanent « qualité » au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
 - Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire du corps de police
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale
 - A cet effet, décrire les processus primaires utiles à la lutte contre le phénomène en schématisant au mieux la progression du produit au sein de l'organisation et les liens ou plus-values devant exister entre ses différentes fonctionnalités ou composantes (prévention → vols → plainte → constat → enquête → assistance aux victimes → revisite → suivi →...)
 - Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi ...)

- PROXIMITE
 - Sensibiliser plus particulièrement les agents de quartier à la problématique
 - Être attentifs aux comportements non préventifs observés sur les quartiers
 - Donner des conseils aux habitants
 - Identifier les cibles plus vulnérables potentielles
 - Effectuer une revisite auprès des victimes de cambriolage sur son quartier
 - Effectuer des enquêtes de voisinage complètes selon le canevas établi
 - Promouvoir un partenariat local de prévention (PLP) sur son quartier

- PARTENAIRES
 - Le Parquet d'arrondissement et fédéral
 - Les autorités administratives
 - La Police Fédérale (DCA, CGO, CIA pour l'ILP) dont plus particulièrement la PJF Verviers
 - Les autres ZP et services de la Police Fédérale (DGJ)
 - Le SPF Intérieur
 - Les services communaux (dont urbanisme)
 - Les écoles de police
 - Les gardiens de la paix et agents constatateurs
 - Le domaine de la construction (entreprises, promoteurs,...)
 - La presse

- Les comités de quartiers, de commerçants,... (PLP)
- Le barreau (Salduz)

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Approche objective : Nombre de cambriolages commis, de tentatives, d'interpellations, d'appuis du Labo, de revisites, de RIR, de campagnes d'information, d'heures prestées dans le phénomène de prévention, d'enquête
 - Approche subjective : Mesure du sentiment d'insécurité : sondages et ressenti via collègue / conseil.
 - Méthode – outil de suivi :
 - ISLP, ICAV, TACTICAV, baromètre de la criminalité, DB vols CIA, analyse annuelle
 - Fréquence de mesure: quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle et annuelle (bilan)

3.2.2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE 2:

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER À MAITRISER LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE AVEC LESIONS CORPORELLES SUR LES AXES ACCIDENTOGENES DANS NOTRE ZONE

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène (voir objectifs des états généraux de la sécurité routière)
 - Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
 - Optimiser le service circulation et roulage
 - Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
 - Communiquer/rendre compte en interne et en externe (presse, CZS, notamment) sur le sujet
 - Mettre en place et responsabiliser le bon chef de projet formé et motivé
 - Sensibiliser les partenaires / parties prenantes
 - Être attentif aux recettes issues de la convention sécurité routière

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Développer un plan d'action réaliste et réalisable s'insérant parfaitement dans l'approche intégrale et intégrée
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)
 - A cet effet, procéder à une mesure permanente et à un suivi mensuel au moyen de l'outil ISLP, complété par le baromètre local de la sécurité routière
 - Pouvoir bénéficier d'une cartographie informatisée pour l'aide à la décision
 - Se tenir constamment informé, et transmettre l'information aux collaborateurs, en matière de statistiques et d'études publiées sur le sujet, notamment par l'IBSR

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Rechercher l'expertise et l'excellence en formant de manière continuée le personnel concerné
 - Spécialiser certains collaborateurs
 - Informer le personnel sur les outils existants et leur utilisation (DB, complétion de l'ISLP, Baromètre de la sécurité routière,...)
 - Assurer le suivi de la qualité du constat, du PV et de la prévention
 - Développer une communication active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats et de l'évolution du phénomène aux collaborateurs
 - Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent
 - Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultats, le rendre compte et le souci de mesure
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier
 - Appliquer les directives de la loi Salduz (arrêt de la cour constitutionnelle du 14/02/2013)

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Gérer adéquatement les recettes de la convention de sécurité routière (si ce dernier nous est encore attribué)
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaires à la formation continuée
 - Dégager les moyens nécessaires à l'achat de matériel technique aidant directement ou indirectement à la lutte contre le phénomène
 - Libérer du temps pour la rédaction des devoirs

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
 - A cet effet, développer l'objectif en regard de la problématique soirées/bals des week-ends
 - Se fixer un fil rouge permanent « qualité » au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
 - Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi)

- PROXIMITE
 - Sensibiliser les agents de quartier à la problématique de sécurité routière et de mobilité
 - Être attentifs aux problèmes de sécurité routière et de mobilité pouvant survenir et les faire remonter à l'autorité
 - Rôles préventif, sécuritaire et le cas échéant répressif aux abords des établissements scolaires et autres lieux de rassemblements
 - Veillez à une excellente visibilité de la signalisation et remédier aux manquements constatés
 - Montrer l'exemple
 - Recevoir les plaintes et doléances de la population en matière de sécurité routière et de mobilité et y apporter une réponse

- PARTENAIRES

- Les autorités administratives
- SPF Mobilité – SPF Intérieur
- L'IBSR
- Services communaux
- Police fédérale (Centrex et WPR)
- Région wallonne - SPW
- Le Parquet
- Les autres ZP et services de la Police Fédérale (approche intégrée)
- CGO (pour l'ILP)
- Les écoles de police
- Les écoles
- Les organisateurs d'évènements et les professionnels de l'amusement (dancings,...)
- La presse
- Les asbl parties prenantes (ALTEO, GAR,...)

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Indicateurs :
 - Approche objective : Nombre d'accidents de la route (avec morts/blessés), nombre de personnes contrôlées positives (alcool, drogues), nombre de PV pour non port de la ceinture, utilisation du GSM, nombre de blessés/morts, nombre d'excès de vitesse, nombre de campagnes de prévention, nombre d'heures prestées dans le plan d'action, nombre d'heures prestées dans le phénomène en prévention,
 - Approche subjective : Moniteur de sécurité (s'il y en a un), sondage, contenu des contestations, plaintes dans le domaine, ampleur de la présence du phénomène dans les médias
- Méthode – outil de suivi :
 - ISLP, Baromètre de la sécurité routière, statistiques et études de l'IBSR
- Fréquence de mesure: Mensuelle, semestrielle, annuelle

3.2.2.2.3. OBJECTIF STRATEGIQUE 3:

NOUS SOUHAITONS LUTTER CONTRE LES INCIVILITES ET LES INFRACTIONS A L'ENVIRONNEMENT

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité, et tout particulièrement les autorités administratives (collège et conseil de police, priorité du PNS), sont conscients de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène
 - Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
 - Mettre en place et responsabiliser le bon chef de projets formé et motivé
 - Impliquer/ motiver les collaborateurs à tous les niveaux
 - Communiquer/ rendre compte en interne et en externe (dont le CZS) sur le sujet
 - Sensibiliser et communiquer avec le fonctionnaire sanctionnateur (provincial) et suivre ses recommandations via un feedback régulier
 - Mettre à jour et vulgariser le Règlement Général de police commun à toutes les communes
 - Impliquer et solliciter activement les Communes dans l'objectif via l'engagement d'agents constatateurs, d'éducateurs de rues, de gardiens de la paix,...
 - Tolérance zéro en la matière pour les priorités définies pas l'autorité

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (ILP)
 - Procéder à une mesure performante et à un suivi mensuel au moyen de l'outil ISLP, du baromètre de la criminalité, de l'ICAV et des fiches informations
 - Développer un plan d'action réaliste, mesurable et orienté résultats

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Rechercher l'expertise et l'excellence en formant et en sensibilisant le personnel concerné dans le domaine poursuivi
 - Contrôler la bonne utilisation par le personnel des outils existants (DB, complétion de l'ISLP,...)
 - Développer une communication active
 - Développer un module de formation RGP
 - S'assurer que tous les collaborateurs se sentent impliqués dans l'exécution du projet
 - Promouvoir la communication avec les agents constatateurs communaux
 - Développer une communication interne active. Dans ce cas, réaliser un feed-back régulier des résultats aux collaborateurs (motivation)
 - Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent
 - Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultats, le rendre compte et le souci de mesure
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Budget et capacité suffisante pour l'apprentissage et les formations spécifiques
 - Dégager les moyens nécessaires pour l'achat de matériel et ressources aidant directement ou indirectement d'atteindre l'objectif (folders de prévention et d'information, ...)
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - Pouvoir faire preuve de créativité
 - Libérer du temps pour la rédaction des devoirs

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Se fixer un fil rouge permanent « Qualité » au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
 - Elaborer le plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire du corps de police
 - Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi ...)
 - Travailler dans le phénomène de manière transversale

- PROXIMITE
 - Sensibiliser et former les agents de quartier à la problématique
 - Etre attentifs au non respect du RGP, avertir et le cas échéant, rédiger un PV
 - Informer et sensibiliser la population au RGP
 - Il n'y a pas de petites incivilités !
 - Promouvoir les contacts avec les éducateurs de rue, les agents constatateurs et les gardiens de la paix
 - Travailler en partenariat
 - Phase de prévention puis tolérance zéro pour les priorités définies

- PARTENAIRES
 - Les communes (RGP)
 - Le parquet (Infractions mixtes)
 - La Province, le fonctionnaire sanctionnateur
 - Police Fédérale (DCA, CGO pour l'ILP)
 - Les autres ZP et services de la Police Fédérale (approche intégrée)
 - Les écoles de police
 - Acteurs sociaux travaillant dans les problématiques abordées dans les incivilités
 - Les comités de quartier, la population
 - La presse
 - Les services communaux (urbanisme et environnement)
 -

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Approche objective : Nombre de procès-verbaux rédigés, nombre de PV renvoyés au rédacteur, nombre de dossiers pris en charge par le fonctionnaire sanctionnateur,

- nombre de sanctions administratives communales, nombre d'amendes administratives
- Approche subjective : chiffre noir : sondage et ressenti du collègue/conseil de police
- Méthode – outil de suivi : ISLP, Baromètre de la criminalité, ICAV
- Fréquence de mesure: Semestrielle et annuelle (bilan)

3.2.2.2.4. OBJECTIF STRATEGIQUE 4:

NOUS SOUHAITONS CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LES STUPEFIANTS VIA LA DETECTION DES PLANTATIONS DE CANNABIS

- LEADERSHIP
 - Le conseil zonal de sécurité est conscient de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène
 - Copiloter le projet avec la PJF VERVIERS
 - Dégager la capacité nécessaire pour atteindre l'objectif
 - Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
 - Communiquer/rendre compte en interne et en externe (presse, CZS, notamment) sur le sujet
 - Mettre en place et responsabiliser le bon chef de projet formé et motivé
 - Tolérance zéro en la matière
- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Développer un plan d'action réaliste et réalisable
 - Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise (Intelligence Led Policing)
 - Procéder à une mesure et à suivi au moyen de l'outil ISLP, du baromètre de la criminalité et au moyen de l'ICAV
 - Se tenir informé et transmettre l'information aux collaborateurs, en matière de nouveautés, de statistiques et d'études publiées sur le sujet notamment via Drugnews fourni par DGJ et l'END¹⁸
 - Pouvoir bénéficier d'une cartographie informatisée pour l'aide à la décision et au suivi
 - Développer un réseau fiable d'informateurs
 - Développer une démarche proactive en la matière
 - Développer des projets transfrontaliers (Euregio – Opérations Etoiles et Hazeldonk)
- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Former et sensibiliser le personnel concerné dans le domaine poursuivi
 - Contrôler la bonne utilisation par le personnel des outils existants (DB, complétion de l'ISLP,...)
 - Assurer un comportement proactif et le suivi de la qualité, du constat, du PV
 - Développer une communication active. Dans ce cadre, réaliser un feed-back régulier des résultats et de l'évolution du phénomène aux collaborateurs
 - Valoriser les collaborateurs performants et suivre le personnel négligent

¹⁸ <http://www.endproject.net>

- Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultats, le rendre compte et le souci de mesure
- Développer le sens du coaching au sein des cadres moyens et officiers
- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Budget et capacité suffisante pour l'apprentissage continué et les formations spécifiques
 - Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police)
 - Pouvoir faire preuve de créativité
 - Libérer du temps pour la rédaction des devoirs
- PROXIMITE
 - Sensibiliser et former les agents de quartier à la problématique
 - Détecter les traces indiquant la présence possible d'une plantation (déchets,...)
 - Promouvoir les contacts avec la population dans le cadre de l'échange d'informations et de manèges suspects
 - Faire preuve de proaction et d'attention
 - Travailler en partenariat
- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Développer l'objectif et y travailler de manière transversale
 - A cet effet, développer l'objectif en regard de la problématique soirées/bals
 - Se fixer un fil rouge permanent « qualité » au travers de toutes les fonctionnalités concernées par le phénomène
 - Elaborer un plan d'action au départ d'un groupe de projet multidisciplinaire s'inscrivant dans le projet arrondissemental et transfrontalier
 - Accorder une attention particulière au processus primaire de gestion de l'information (recueil → traitement → transmission → suivi)
- PARTENAIRES
 - Le Parquet
 - CGO et DGJ, l'END et DCA (pour l'ILP)
 - SPF Intérieur
 - Police fédérale dont plus particulièrement la PJF Verviers
 - Les autres ZP et services de la Police Fédérale (approche intégrée)
 - Les autorités administratives
 - L'Euregio
 - Les écoles de police
 - La presse
 - La population

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Approche objective : Nombre de PV en matière de culture de stupéfiants, quantité de drogues saisies, qualité des drogues saisies, nombre d'enquêtes, nombre d'interpellations
 - Approche subjective : mesure du sentiment d'insécurité, sondage, ampleur de la présence du phénomène dans les médias
 - Méthode – outil de suivi :
 - ISLP, Baromètre de la criminalité, ICAV
 - Fréquence de mesure: semestrielle, annuelle

3.2.2.2.5. ATTENTIONS PARTICULIERES:

Dans le cadre de son plan de politique, Madame le Procureur du Roi souhaite que nous accordions une attention toute particulière à la problématique de la **traite des êtres humains sous l'angle de l'exploitation économique**, et à la **fraude sociale**, plus particulièrement au niveau de la lutte contre les domiciles fictifs.

Pour la mise en œuvre, nous nous engageons à former de façon continuée le personnel en la matière et nous continuerons à apporter notre appui à la police fédérale (PJF) dans le cadre de ses plans d'action d'arrondissement (TEH).

3.2.2.3. OBJECTIFS STRATEGIQUES SERVICE ET FONCTIONNEMENT POLICIERS

**ZONE DE POLICE
« PAYS DE HERVE »**

**OBJECTIFS STRATEGIQUES
SERVICE ET FONCTIONNEMENT POLICIERS
2014/2017**

**1. DEVELOPPER
DAVANTAGE L'APPUI
DE LA DIRECTION
GENERALE ENVERS
SES
COLLABORATEURS**

**2. DYNAMISER LA
POLICE DE
PROXIMITE ET
RENDRE A L'AGENT
DE QUARTIER UN
ROLE CENTRAL**

**3. OPTIMALISER LA
COMMUNICATION
ET LA
COOPERATION
ENTRE LES
SERVICES**

3.2.2.3.1. OBJECTIF STRATEGIQUE 1:

NOUS SOUHAITONS DEVELOPPER ENCORE DAVANTAGE L'APPUI DE LA DIRECTION GENERALE ENVERS SES COLLABORATEURS :

- 1. APPUI SUR LE TERRAIN AFIN D'ALLEGER LES TÂCHES ADMINISTRATIVES**
- 2. GESTION DES ABSENCES ET ANTICIPATION DES DEPARTS**
- 3. APPRECIATION ET VALORISATION**
- 4. MANAGEMENT AU NIVEAU DE LA PRISE DE DECISION VIA L'APPLICATION DE LA CP3 ET L'ANALYSE DES RISQUES**

- **LEADERSHIP**
 - Dégager les moyens budgétaires nécessaires à l'objectif
 - Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes pour notamment obtenir les moyens suffisants de la part de la Direction et des Financiers
 - Communiquer et rendre compte aux autorités et collaborateurs de l'état d'avancement de l'objectif
 - Implication maximale de la Direction
 - Impliquer les collaborateurs et susciter leur adhésion
 - Attitude exemplaire des chefs
 - Traitement uniforme de tous les collaborateurs par les chefs (uniformisation et impartialité)
 - Bon fonctionnement du contrôle interne
 - Mettre en place et responsabiliser les bons chefs de projets formés et motivés
 - Communiquer et rendre compte en interne et en externe
 - Walking management
 - Bottom up management

- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Développer un projet réaliste et réalisable
 - Etablir un plan de communication top down
 - Développer un canal de communication bottom up
 - Développer le management par feedback positif
 - Développer un plan de politique du personnel préventif
 - Développer des canevas de rédaction PV et d'autres outils pour faire face à la lourdeur de certaines tâches administratives (ex : Salduz)

- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Communiquer vers la direction de façon appropriée
 - Participation et adhésion maximale des collaborateurs au projet
 - Analyser les besoins et les attentes en la matière auprès des collaborateurs
 - Être attentif aux plaintes des collaborateurs tel un symptôme
 - Responsabiliser chaque collaborateur devant ses missions
 - En cas d'erreur : expliquer et remédier = diagnostiquer
 - En cas de récurrence : Utiliser le système d'évaluation comme levier : fixer au personnel concerné par le phénomène des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultats, le rendre compte et le souci de mesure

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Prévoir des budgets suffisants pour réaliser l'objectif dans les limites fixées par la Direction et les Financiers
 - Faire preuve de créativité

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Néant

- PARTENAIRES : Collège de police, autorités fédérales, autorités judiciaires, écoles de police, comité P, CCB

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Etat d'avancement des projets
 - Nombre de plaintes émises par le personnel (interne)
 - Nombre de plaintes (avérées) reçues envers le personnel (externe)
 - Méthode – outil de suivi :
 - Etat d'avancement en regard du calendrier
 - Sondage, enquêtes
 - Fréquence de mesure: annuelle

3.2.2.3.2. OBJECTIF STRATEGIQUE 2:

NOUS SOUHAITONS DYNAMISER LA POLICE DE PROXIMITE ET RENDRE A L'AGENT DE QUARTIER UN ROLE CENTRAL AU SEIN DE LA ZONE DE POLICE

- LEADERSHIP
 - Dégager les moyens budgétaires nécessaires à l'objectif
 - Convaincre et créer un consensus entre parties prenantes pour notamment obtenir les moyens suffisants de la part de la Direction et des Financiers
 - Fixer des objectifs clairs en des laps de temps préalablement définis
 - Communiquer et rendre compte aux autorités et collaborateurs sur l'état d'avancement de l'objectif
 - Libérer les agents de quartier de certaines tâches qui ne leurs incombent pas
 - Impliquer les collaborateurs

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Implication maximale de la Direction et Financiers, principalement des autorités politiques
 - Développer un projet réaliste et réalisable
 - Etablir un calendrier précis et réaliste
 - Etablir un plan de communication et de « promotion » des agents de quartier : les faire connaître auprès de la population

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Sensibiliser les collaborateurs au bienfondé de l'objectif, les motiver
 - Implication maximale des agents de quartier dans la promotion de leur fonction

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Prévoir des budgets suffisants pour réaliser l'objectif dans les limites fixées par la Direction et les Financiers
 - Faire preuve de créativité
 - Utiliser les outils de communication modernes

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Néant

- PARTENAIRES : Collège de police et Autorités Communales, autorités fédérales, autorités judiciaires, presse, CCB.

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Etat d'avancement des projets
 - Méthode – outil de suivi :
 - Etat d'avancement en regard du calendrier
 - Fréquence de mesure: semestrielle, annuelle

3.2.2.3.3. OBJECTIF STRATEGIQUE 3:

NOUS SOUHAITONS OPTIMALISER LA COMMUNICATION ET LA COOPERATION ENTRE LES SERVICES AFIN DECLOISONNER CEUX-CI

- LEADERSHIP
 - Fonction d'exemple des chefs et adhésion de ceux-ci au projet
 - Walking management + Bottom up management
 - Traitement uniforme de tous les collaborateurs par les chefs (uniformisation et impartialité)
 - Bon fonctionnement du contrôle interne
 - Mettre en place et responsabiliser les bons chefs de projets formés et motivés
 - Dégager les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif
 - Communiquer et rendre compte
 - Impliquer et motiver les collaborateurs

- STRATEGIE ET POLITIQUE
 - Développer des actions réalistes et réalisables
 - Favoriser l'esprit zonal par des intérêts et actions communs (team building)

- MANAGEMENT DES COLLABORATEURS
 - Participation et adhésion maximale des collaborateurs
 - Analyser les besoins et les attentes en la matière auprès des collaborateurs
 - Être attentif aux plaintes des collaborateurs, les voir comme un symptôme

- MANAGEMENT DES MOYENS
 - Dégager les moyens nécessaires aidant directement ou indirectement à l'implémentation du projet
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaires à l'information

- MANAGEMENT DES PROCESSUS
 - Néant

- PARTENAIRES : Collège de police et Autorités Communales, SPMT, « Copteamistes » (amicale), CCB

- SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
 - Indicateurs :
 - Niveau de satisfaction, nombre de 'plaintes' et 'réclamations' en la matière relayées par les chefs de service lors des comités de direction, CCB
 - Méthode – outil de suivi :
 - Sondage et visite sur le terrain (walking management)
 - Fréquence de mesure: Annuelle

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2013

Pour ce qui concerne l'ancien Plan Zonal de Sécurité, les membres du Conseil Zonal de Sécurité l'ont reçu et en ont pris connaissance. Ce PZS a été également présenté en séance publique d'un conseil de police. La société a, quant à elle, été informée qu'elle pouvait consulter les objectifs et priorités de la zone via son site internet. Des communiqués de presse ont également été diffusés deux fois par an reprenant le bilan et les résultats du PZS en cours.

Des affiches mentionnant nos « mission - vision - valeurs » ont été exposées dans tous les accueils des postes de police.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Autorités (Direction et Financiers)	Présentation en séance plénière du CZS et distribution à ses membres. Bilan de son application et de ses objectifs deux fois par année.
Clients – bénéficiaires de service	Réalisation d'une affiche qui sera présente dans tous les postes de police de la zone et qui indiquera la mission, la vision et les valeurs de la zone de police ainsi que ses objectifs stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie.
Partenaires et fournisseurs	Présentation du PZS aux gardiens de la paix et agents constatateurs ainsi qu'une distribution d'un aide-mémoire (type marque page) présentant la mission, la vision et les valeurs de la zone de police ainsi que ses objectifs stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie
Collaborateurs	Voir point suivant (communication interne)
Société	Présentation en séance publique d'un conseil de police extraordinaire et conférence de presse. Dans ce cadre une conférence de presse sera organisée une fois par an pour présenter le bilan de l'année écoulée en matière de sécurité et qualité de vie. Un communiqué de presse sera rédigé à la mi-année. Les priorités externes de la zone seront mises à disposition sur le site internet et un écho sera fait sur notre page Facebook. Ces informations seront également transmises aux responsables des bulletins communaux pour diffusion

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2013

Pour le PZS précédent, les priorités de la zone en matière de sécurité et qualité de vie et fonctionnement de l'organisation ont été présentées en forum à tous les collaborateurs. Le texte intégral et les plans d'action liés étaient disponibles sur le réseau ISLP.

De même des affiches et des marques pages ont été réalisés avec nos « mission - vision - valeurs ». Les marques pages ont été distribués à tous les membres du personnel ainsi qu'à nos partenaires et les affiches MVV exposées dans tous les postes et bureaux de la zone.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

PARTIE PRENANTE	INTENTIONS
Collaborateurs	Présentation en forum et mise en réseau du texte intégral sur l'I NEWS de l'ISLP en format téléchargeable. De plus, un aide-mémoire indiquera la mission, la vision et les valeurs de la zone de police ainsi que ses objectifs stratégiques en matière de sécurité et qualité de vie et sera distribué à tous les collaborateurs. Des affiches seront également réalisées et diffusées dans les bureaux des collaborateurs.
Collaborateurs Gardiens de la paix Fonctionnaires sanctionnateurs	Des séances de formations et d'information seront planifiées pour vulgariser au maximum les matières théoriques spécifiques à l'une ou l'autre priorité (exemple : RGP ou réglementation concernant la lutte contre les domiciles fictifs)

CHAPITRE 5





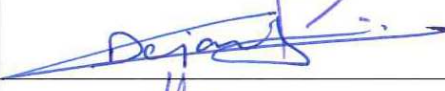

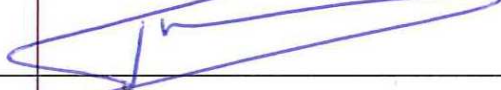



APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

<i>Remarques et/ou suggestions des Services Publics Fédéraux relatives au plan zonal de sécurité 2009-2013)</i>	<i>Initiatives/mesures prises pour en tenir compte</i>
Attentes de parties prenantes : prévoir une autre méthode de recueil de l'information (élus communaux) qui avait donné un faible taux de participation	Pour ce cycle, l'enquête destinée aux élus communaux a été envoyée aux adresses personnelles de ceux-ci. Précédemment nous avons chargé les communes de leur distribution. Le taux de participation est ainsi passé de 40% après rappel (27% initialement) à 52%
Lisibilité du tableau d'argumentation : Celle-ci doit être améliorée	Le tableau d'argumentation a été simplifié et intégré au corps de texte
Le renvoi aux priorités du PNS est absent pour la dimension interne	Nous estimons que les objectifs internes sont davantage liés à la réalité zonale et locale que nationale. De plus la circulaire PLP 50 ne fait état d'aucune obligation en cette matière
Le PZS ne permet pas d'évaluer le degré d'intérêt pour les principes d'excellence dans la fonction de police	Nous aspirons à l'excellence dans la fonction de police. Telle une philosophie.
Il est regrettable que la fonction de police orientée vers la communauté soit limitée à la fonctionnalité de quartier	Une dimension Proximité a été intégrée aux objectifs stratégiques. S'il est vrai que cette dimension concerne beaucoup les agents de quartier c'est parce que leur rôle au sein de la police locale est primordial, ils sont nos yeux et nos oreilles. Cependant, les autres services policiers ne sont pas en reste et l'application du community policing l'est à tous les niveaux. A cet effet, nous avons notamment créé la page Facebook de la zone de police ¹⁹ (voir 2.6.2)

¹⁹ www.facebook.com/zonedepolicepaysdeherve

5.2. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance : le 14 novembre 2013	
Membres du CZS	SIGNATURES
Bourgmestre Président du collège de police	
Procureur du Roi	
Bourgmestre d'AUBEL	
Bourgmestre de BAELEN	
Bourgmestre de LIMBOURG	
Bourgmestre d'OLNE	
Bourgmestre de PLOMBIERES	
Bourgmestre de THIMISTER-CLERMONT	
Bourgmestre de WELKENRAEDT	
Chef de Corps	
Directeur Coordinateur Administratif	
Directeur Judiciaire	

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

LISTE DE DISTRIBUTION

Bourgmestre Président du collège de police
Procureur du Roi
Bourgmestre d'AUBEL
Bourgmestre de BAELEN
Bourgmestre de LIMBOURG
Bourgmestre d'OLNE
Bourgmestre de PLOMBIERES
Bourgmestre de THIMISTER-CLERMONT
Bourgmestre de WELKENRAEDT
Chef de Corps
Directeur Coordinateur Administratif
Directeur Judiciaire
AIG Liège
Gouverneur de Province
Ministère de l'Intérieur
Ministère de la Justice

ANNEXES

1	Enquête Autorités locales
2	Enquête Collaborateurs
3	Analyse multicritères
4	Contribution au PNS 2008-2011